

Direction de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques
DREES

SÉRIE
ETUDES

**DOCUMENT
DE
TRAVAIL**

**Les secteurs de psychiatrie
infanto-juvénile en 2000**

Magali COLDEFY – Emmanuelle SALINES

n° 32 – mai 2003

<i>Présentation de l'enquête</i>	5
<i>Présentation des résultats issus de l'exploitation des rapports de secteurs de psychiatrie infanto-juvénile pour l'année 2000</i>	7
<i>Partie 1 - Synthèse nationale</i>	7
<i>Les patients pris en charge par les secteurs de psychiatrie infanto-juvénile : 14 % de plus qu'en 1997</i>	7
Les patients suivis en ambulatoire : surtout en CMP, avec une diversification des prises en charge.	9
Les patients suivis à temps partiel : un doublement de la file active en dix ans	12
Les patients suivis à temps complet : une prise en charge de moins en moins exclusive et une forte diminution des durées de séjour.....	12
<i>Les équipements des secteurs</i>	18
Les structures d'accueil ambulatoire : le CMP à la base du secteur	18
Les structures d'accueil à temps partiel : essentiellement l'hôpital de jour et le CATTP	20
Les structures de réponse à l'urgence : encore rares	22
Les structures d'accueil à temps complet : diminution de l'offre de soins en hospitalisation et existence de difficultés de prise en charge au sein des secteurs	22
<i>Le personnel des secteurs : stabilité depuis 1988</i>	28
Formation et Recherche	32
<i>Organisation des soins et pratiques professionnelles : l'accueil</i>	32
L'accueil hors urgence : des délais d'attente d'au moins un mois dans plus d'un tiers des secteurs	32
L'accueil en urgence : des réponses variables selon les secteurs	34
<i>Organisation des soins et pratiques professionnelles : modalités générales</i>	
<i>d'organisation des soins</i>	34
La prise en charge des personnes dans le secteur : des personnels référents dans la plupart des secteurs.....	34
Prises en charge particulières : les protocoles écrits sont encore minoritaires.....	35
La psychiatrie de liaison : présente dans huit secteurs sur dix.....	35
Des unités spécialisées dans l'accueil mère-enfant dans un secteur sur cinq	36
Les réponses organisées dans le cadre d'unités intersectorielles non autonomes	36
Les réponses organisées dans le cadre d'unités intersectorielles autonomes	36
<i>Réseau et interventions dans la communauté</i>	39
Les conventions : des partenaires multiples, une fréquence variable selon la catégorie d'établissement	39
Des relations avec les intervenants extérieurs plus fréquentes avec les psychiatres qu'avec les autres médecins traitants.....	39

<i>Présentation des résultats issus de l'exploitation des rapports de secteurs de psychiatrie infanto-juvénile pour l'année 2000</i>	43
<i>Partie 2 - Eléments de disparités régionales</i>	43
L'activité des secteurs de psychiatrie infanto-juvénile : des taux de recours variables, très liés à l'offre de soins régionale	43
1.1 Les prises en charge ambulatoires	44
1.2 Les prises en charge à temps partiel.....	44
1.3 Les prises en charge à temps complet.....	45
<i>Annexe 1 : Questionnaire Rapport de secteur de psychiatrie infanto-juvénile 2000</i>	49
<i>Annexe 2 : Taux de réponse – File active et Personnel</i>	61
<i>Annexe 3 : Définitions</i>	63
Établissements de santé.....	63
<i>Les modes de prise en charge en psychiatrie :</i>	64
Les prises en charge ambulatoires	64
Les prises en charge à temps partiel.....	64
Les prises en charge à temps complet.....	65
<i>Annexe 4 : Tableaux régionaux</i>	67
<i>Index des tableaux, graphiques et cartes</i>	119

Présentation de l'enquête

Les résultats présentés ici sont issus des rapports de secteurs de psychiatrie infanto-juvénile de l'année 2000.

Le rapport de secteur de psychiatrie infanto-juvénile, généralisé depuis 1983 à l'ensemble des secteurs, est exploité régulièrement depuis 1986.

En 2000, une version rénovée de ces rapports a été établie à partir de différents travaux et notamment ceux du CREDES, et en concertation avec les différents professionnels, administrations et usagers concernés.

Les modifications apportées étaient rendues nécessaires par l'apparition de nouveaux besoins de connaissance sur l'offre de soins en psychiatrie. Il s'agit en effet de mieux appréhender les réponses actuelles du dispositif spécialisé, notamment à travers les modalités d'accès aux soins et les pratiques des équipes dans l'organisation des soins et les activités de réseau.

Par ailleurs, il est apparu nécessaire d'étudier plus spécifiquement les dispositifs qui se mettent en place. Ces dispositifs font l'objet depuis 2000 d'un recueil distinct. De ce fait, les données relatives à ces dispositifs auparavant dans les rapports de secteur peuvent contribuer à une légère baisse des chiffres observés concernant l'activité, le personnel et les structures des secteurs.

La périodicité du recueil a également été modifiée. En raison de la charge que représente le questionnement plus approfondi de ces nouveaux rapports et étant donné que les exploitations permettront de disposer d'éléments d'analyse structurelle qu'il ne sera pas nécessaire de suivre annuellement, le recueil sera désormais réalisé tous les trois ans.

Les données des rapports de secteur constituent une enquête exhaustive auprès des secteurs de psychiatrie infanto-juvénile.

Elle fournit des données sur :

- le personnel médical et non médical ;
- l'équipement¹ des secteurs en services et structures d'accueil, en référence à l'arrêté du 14 mars 1986 ;
- l'accessibilité pour les usagers aux structures et services ;
- l'organisation de la réponse à certains problèmes (urgences, situations difficiles auxquelles sont confrontées les équipes soignantes) ;
- la pratique des équipes dans la prise en charge des patients, en interne ou en lien avec des intervenants extérieurs, et dans leurs activités de prévention, formation... ;

¹ Les différentes structures et prises en charge proposées par les secteurs de psychiatrie infanto-juvénile sont définies en annexe 3.

- les soins organisés en intersectorialité ;
- la file active définie comme « *l'ensemble des patients vus au moins une fois dans l'année par un des membres de l'équipe du secteur* », et ses modalités de prise en charge. Depuis 1991, les informations sur la file active proviennent de l'agrégation des données recueillies grâce à l'utilisation d'une fiche par patient.

Les questionnaires (présentés en annexe 1) sont adressés aux praticiens hospitaliers qui les remplissent et sont ensuite validés par les DRASS. Pour l'exercice 2000, 316 secteurs sur les 320 existants ont répondu à l'enquête, ce qui constitue un taux d'exhaustivité de 99 %. Pour les quatre secteurs non répondants, les données collectées en 1999 ont été utilisées.

La saisie des questionnaires a été effectuée selon les régions, soit à l'échelon statistique régional, soit à l'échelon national. Certaines non-réponses partielles numériques ou données incohérentes ont été redressées au niveau national à partir des données de 1999 et des éléments contextuels renseignés.

Les taux de réponses² avant redressement aux variables d'activité et de personnel sont présentés en annexe 2.

² Proportion de secteurs répondants.

Présentation des résultats issus de l'exploitation des rapports de secteurs de psychiatrie infanto-juvénile pour l'année 2000

Partie 1 - Synthèse nationale

En 2000, la France est divisée en 320 secteurs de psychiatrie infanto-juvénile³, soit un secteur pour 49 000 habitants âgés de moins de 20 ans. La taille de la population couverte par les secteurs varie dans un rapport de 1 à 3 selon les régions : de moins de 40 000 en Corse, Limousin et Auvergne à plus de 55 000 habitants de moins de 20 ans en Alsace, Nord-Pas-de-Calais et Île-de-France. La superficie moyenne d'un secteur de psychiatrie infanto-juvénile est de 2 000 km², soit environ l'équivalent de trois secteurs de psychiatrie générale. L'Île-de-France et le Nord-Pas-de-Calais ont les secteurs les plus réduits (235 et 620 km² en moyenne), alors que dans le Limousin, la Corse et les DOM, leur étendue dépasse 4 000 km².

52 % des secteurs sont rattachés à un établissement public de santé spécialisé en psychiatrie (ex-CHS), 41 % à un établissement public de santé non spécialisé (CH ou CHR), 8 % à un établissement privé de santé faisant fonction de public (HPP) ou une association.

Dans 71 % des secteurs, l'hôpital de rattachement est situé géographiquement dans le secteur.

Les patients pris en charge par les secteurs de psychiatrie infanto-juvénile : 14 % de plus qu'en 1997

Les secteurs de psychiatrie infanto-juvénile ont vu en 2 000, plus de 432 000 enfants et adolescents (1 351 en moyenne par secteur), soit 14 % de plus qu'en 1997. Le taux de recours passe ainsi de 16 pour 1 000 habitants de moins de 20 ans en 1991, à 21 pour 1 000 en 1995, et à 28 pour 1 000 en 2 000.

La file active⁴ varie entre les secteurs dans un rapport d'un à huit (de 400 à 3 300 patients pris en charge dans l'année). 50 % des secteurs ont une file active comprise entre 930 et 1 675 patients. Elle varie sensiblement selon la catégorie de l'établissement de rattachement du secteur. Ainsi, un secteur rattaché à un centre hospitalier général a une file active de 1 270 patients en moyenne, un secteur rattaché à un CHS a une file active de 1 325 patients, celui rattaché à un CHR de 1 490 patients, et enfin les secteurs rattachés à un établissement privé PSPH ont des files actives plus importantes avec 1 763 patients vus en moyenne dans l'année.

Parmi les 432 000 enfants pris en charge en 2000 dans les secteurs de psychiatrie infanto-juvénile, on dénombre davantage de garçons (59 %) que de filles (41 %), (différence significative par rapport à la répartition des 0-19 ans en France entière). Le taux de recours des garçons est ainsi supérieur de 35 % à celui des filles.

³ Mise en place effective en 2000.

⁴ Nombre de patients vus au moins une fois dans l'année par un des membres de l'équipe du secteur.

Les groupes d'âges les plus représentés dans la file active sont les 5-9 ans (39 %) et les 10-14 ans (30 %). Ils y sont nettement sur-représentés par rapport à la population générale. Les plus jeunes, âgés de moins de cinq ans ne représentent que 14 % de la file active et les adolescents âgés d'au moins 15 ans 16 %, et sont plutôt sous-représentés. Enfin, les jeunes âgés de 20 ans et plus représentent 4 % de la file active des secteurs de psychiatrie infantile-juvénile. Cependant, une partie des plus de 15 ans peuvent également être pris en charge en psychiatrie pour adultes.

Tableau 1- Structure par âge de la file active

	Moins de 5 ans	5-9 ans	10-14 ans	15-19 ans	20 ans et plus	Total renseigné
Nombre de patients	59 485	161 461	123 364	52 826	14 670	411 806
% de patients	14,4%	39,2%	30,0%	12,8%	3,6%	100,0%

Tableau 2 - Comparaison de la file active et de la population générale – Structure par âge des moins de 20 ans

	Moins de 5 ans	5-9 ans	10-14 ans	15-19 ans	Total
% File active	15%	41%	31%	13%	100%
% Population générale	24%	24%	26%	26%	100%

Certaines tranches d'âge voient leur taux de recours augmenter plus rapidement entre 1997 et 2000, c'est notamment le cas des moins de 5 ans et des plus de 15 ans. Cette augmentation pourrait traduire une amélioration de la prise en charge de ces classes d'âge, amélioration jugée nécessaire par les pouvoirs publics dans la circulaire de 1992⁵, faisant état de « l'absence de repérage précoce des difficultés réelles de certains nourrissons » et de la « banalisation de comportements à risque de certains adolescents » eu égard aux « découvertes cliniques sur les compétences du nourrisson et les interactions avec l'entourage, et à la meilleure connaissance de la psychopathologie qui sous-tend certains comportements de l'adolescent ».

Près de la moitié des enfants suivis en 2000 étaient des primo-consultants. Cette proportion est stable depuis 1991. 20 % des enfants et adolescents n'ont été vus qu'une seule fois dans l'année (17 % en 1997). Cette proportion tend à augmenter depuis 1991, avec accélération du phénomène entre 1993 et 1995. Cette tendance est à rapprocher en partie de l'augmentation des soins et interventions en unités somatiques qui n'engendrent pas à chaque fois un suivi psychiatrique. En effet, la démarche de soin est, dans ce cas, souvent à l'initiative des équipes de soins somatiques plutôt qu'à celle du patient ou de sa famille. Mais elle s'explique aussi par la difficulté croissante des secteurs à répondre aux demandes qui leur parviennent.

418 000 enfants, soit 97 % de la file active, ont eu un suivi ambulatoire, 41 000 ont bénéficié d'un accueil à temps partiel (10 %) et 10 000, soit moins de 3 % de l'ensemble, ont été suivis à temps complet. Un tiers des secteurs ne prennent aucun enfant en charge à temps complet et 13 secteurs ne dispensent que des soins ambulatoires.

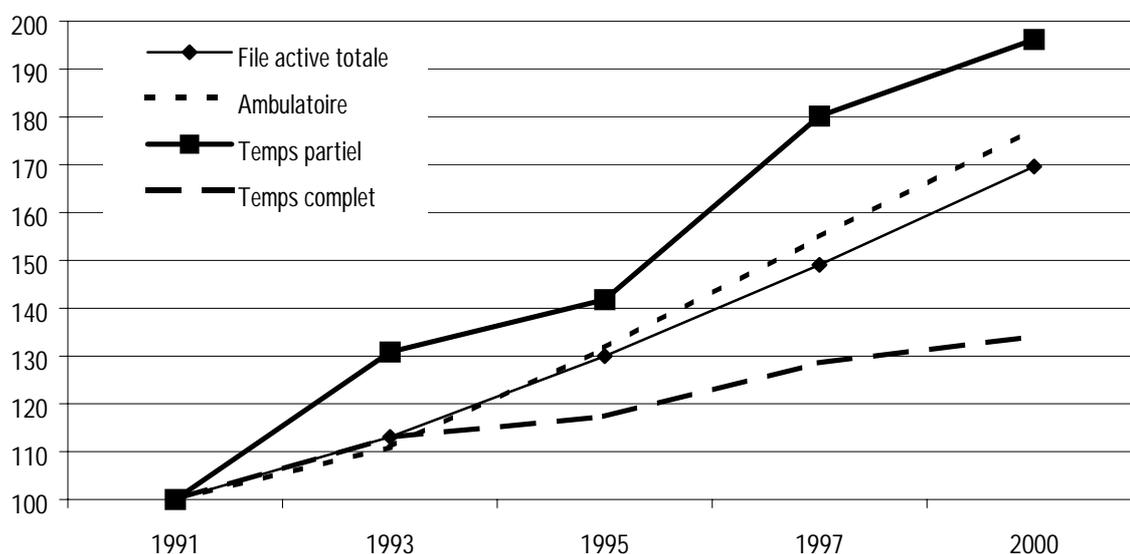
⁵ Circulaire n°70 du 11 décembre 1992 relative aux orientations de la politique de santé mentale en faveur des enfants et adolescents.

Selon les secteurs, la proportion d'enfants suivis en ambulatoire varie de 78 % à 100 %. Cela tient en partie à l'importance des interventions en unités somatiques, beaucoup plus fréquentes dans les secteurs rattachés à des CH ou CHR.

Les disparités sont nettement plus importantes en ce qui concerne les prises en charge à temps partiel, dont la proportion varie de 0 à 46 %. Les secteurs rattachés à un CHS semblent avoir davantage développé ce mode de prise en charge, surtout à travers les CATTP dont l'activité semble moins développée dans les autres catégories de secteurs. Depuis 1991, la montée en charge des suivis à temps partiel est très nette (graphique 1).

Le nombre de patients suivis à temps complet continue d'augmenter mais de manière plus modérée et sa croissance est inférieure à celle de la file active totale.

Graphique 1 - Évolution 1991-2000 de la file active et ses trois grandes modalités de prise en charge en base 100 en 1991



Les patients suivis en ambulatoire : surtout en CMP, avec une diversification des prises en charge

85 % des enfants suivis par les secteurs de psychiatrie infanto-juvénile en 2000 n'ont eu que des soins ambulatoires dans l'année, les autres ont reçu également des soins à temps partiel et/ou à temps complet.

Sur 418 000 enfants suivis en ambulatoire, 381 000, soit plus de 9 sur 10 ont été vus en consultation en **centre médico-psychologique** ou centre de consultation du secteur. Le nombre moyen de consultations par enfant dans l'année tend à diminuer fortement depuis 1991 (12 en 1991, 10 en 1997 et 9 en 2000). Si cette tendance s'apparente pour certains à un choix thérapeutique, il s'agit le plus souvent d'une façon d'absorber l'augmentation d'activité.

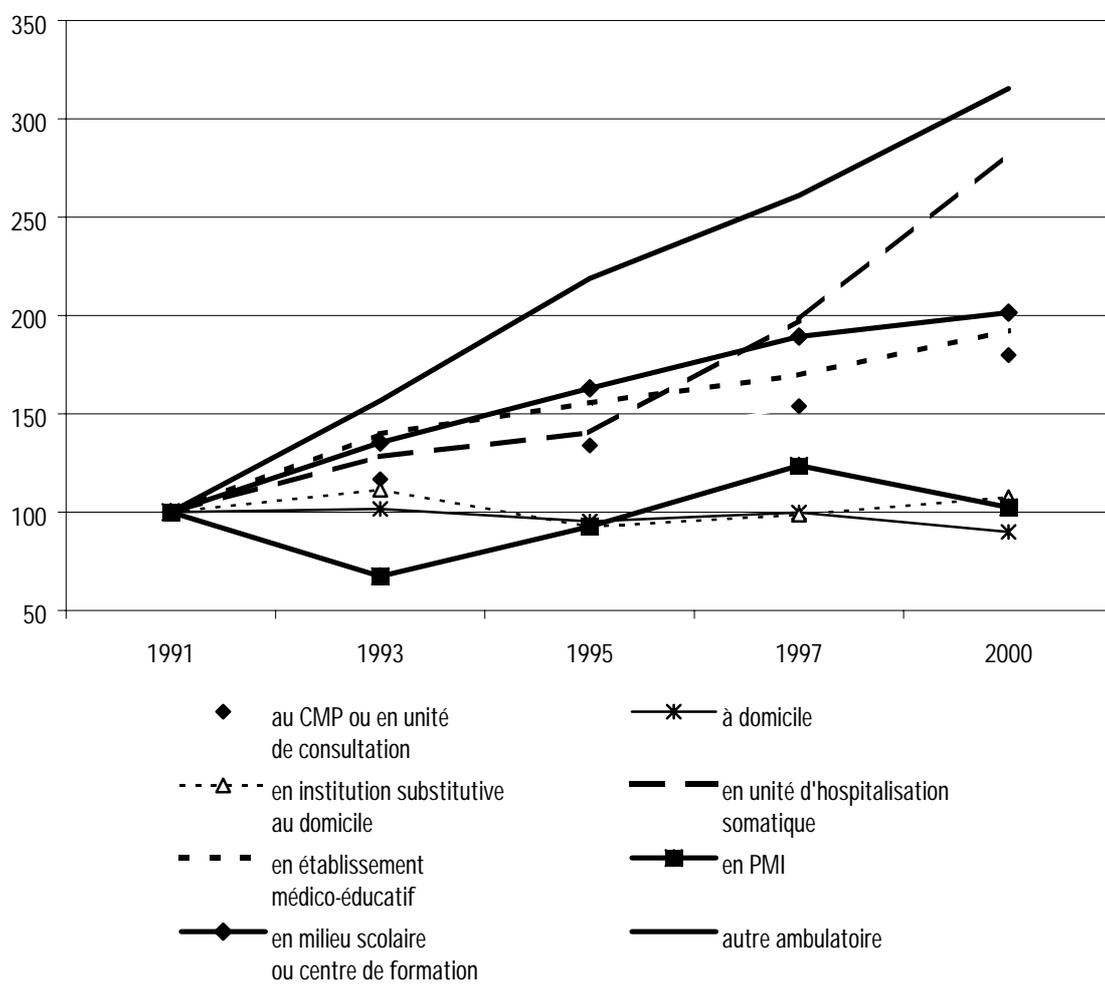
26 000 enfants traités en **unité d'hospitalisation somatique** (6 % de la file active totale) ont reçu la visite d'un membre de l'équipe du secteur (2 interventions en moyenne par enfant).

10 000 enfants ou adolescents ont reçu **des visites à domicile** (6 en moyenne dans l'année) et 2 400 des **visites en institution substitutive au domicile** (4 en moyenne dans l'année), soit 3 % de la file active totale.

L'équipe de secteur est également intervenue auprès de 29 000 enfants en **milieu scolaire** (7 % de la file active), de 8 400 enfants en **PMI** (2 %) et 5 600 en **établissement médico-éducatif** (1 %), ces interventions sont effectuées soit directement auprès des enfants, soit auprès des professionnels.

Au sein de l'activité ambulatoire, quatre modalités de prise en charge ont connu une croissance très importante de leur file active depuis 1991 : les activités ambulatoires « autres », les interventions en unités somatiques, celles en milieu scolaire et celles en établissement médico-éducatif. La plus forte augmentation est constatée parmi les « autres activités ambulatoires », ce qui tendrait à montrer que différentes prises en charge alternatives, non détaillées dans les actuels rapports d'activité des secteurs, se sont peu à peu développées dans les secteurs de psychiatrie infanto-juvénile. 49 000 patients et 240 000 actes sont ainsi mal définis en 2000. Les interventions en unités somatiques (maternité, pédiatrie, urgences...) se sont quant à elles développées plus récemment (depuis 1995). Les soins et interventions en milieu scolaire ou centre de formation, comme ceux en établissement médico-éducatif ont eux aussi quasiment doublé entre 1991 et 2000. Seules les interventions en PMI, en institution substitutive au domicile et à domicile ont tendance à se stabiliser depuis 1991.

Graphique 2 - Évolution 1991-2000 des modalités de prise en charge ambulatoire en base 100 en 1991



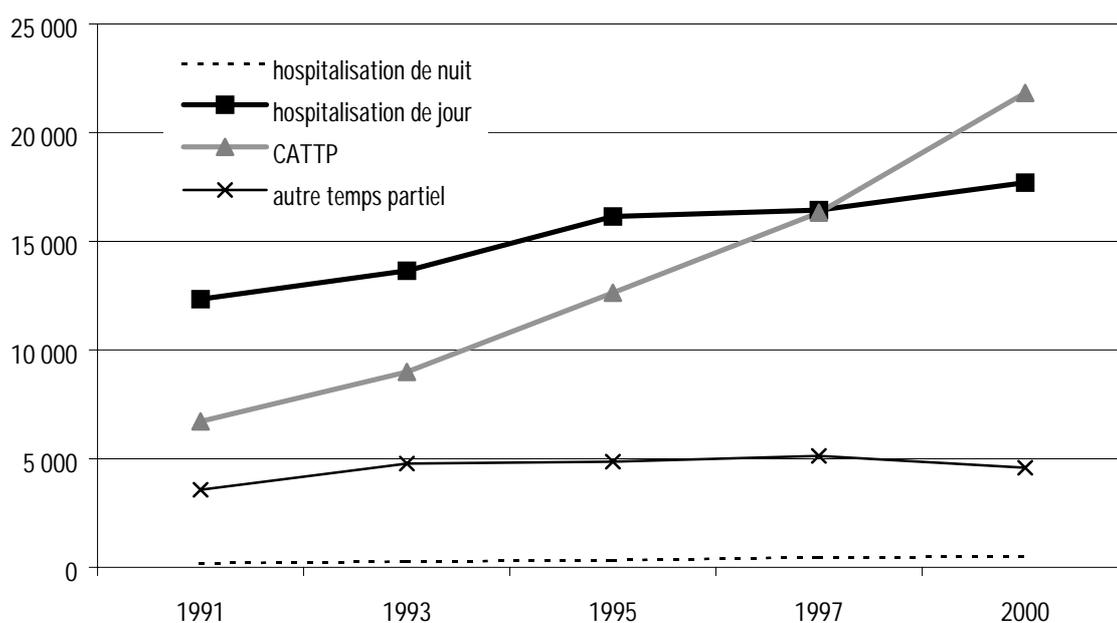
Lecture du graphique : Toutes les files actives sont ramenées à 100 en 1991. Ainsi, la file active des patients ayant reçu des soins ambulatoires autres dans l'année a plus que triplé entre 1991 et 2000, passant de 100 à plus de 300.

Les patients suivis à temps partiel : un doublement de la file active en dix ans

41 000 enfants et adolescents ont été suivis à temps partiel en 2000 (10 % de la file active), soit deux fois plus qu'en 1991. La proportion de patients pris en charge **exclusivement** à temps partiel tend, quant à elle, à diminuer depuis 1993, passant de 3 % à 2,1 % de la file active en 2000.

Parmi ces 41 000 enfants et adolescents suivis à temps partiel, près de 18 000 l'ont été en **hôpital de jour** (4 % de la file active), pour 73 jours en moyenne dans l'année, et 22 000 ont été accueillis en **Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP)** (5 % de la file active), pour 20 séances en moyenne dans l'année. Ainsi en 2000, le CATTP reçoit davantage d'enfants que l'hôpital de jour. Cette prédominance résulte d'une plus forte augmentation du nombre de patients suivis en CATTP depuis 1997 (+34 %), alors que la croissance du nombre de patients accueillis en hôpital de jour a tendance à se ralentir (+8 %).

Graphique 3 - Évolution 1991-2000 des modalités de prise en charge à temps partiel en nombre de patients



Les patients suivis à temps complet : une prise en charge de moins en moins exclusive et une forte diminution des durées de séjour

Les prises en charge à temps complet concernent les patients suivis de jour et de nuit sur des périodes qui peuvent être très courtes (ex. centres de crise) à très prolongées. L'hospitalisation à plein temps est une des modalités de prises en charge à temps complet, l'accueil familial thérapeutique, l'hospitalisation à domicile peuvent également être proposés par des secteurs de psychiatrie infanto-juvénile. Pour plus de lisibilité, nous parlerons de « temps plein » pour l'hospitalisation au sens strict, et de « temps complet » pour l'ensemble des prises en charge 24h sur 24.

En 2000, 102 secteurs (soit 32 %) n'ont pris en charge aucun enfant ou adolescent à temps complet. Cette proportion atteint 62 % pour l'hospitalisation à temps plein, 66 % pour l'accueil familial thérapeutique et 96 % des secteurs pour l'hospitalisation à domicile.

Parmi les 10 000 enfants et adolescents suivis à temps complet, 27 % l'ont été **exclusivement** à temps complet dans l'année dans le même secteur (soit 0,6% de la file active totale). On constate ici, une diminution de la fréquence des prises en charge exclusives, puisque cette proportion était de 36 % en 1991. Les autres patients ont eu également des modalités de soins ambulatoires et/ou à temps partiel.

L'accueil en **hospitalisation plein temps** concerne 6 600 enfants, soit 64 % des enfants suivis à temps complet. La durée moyenne d'hospitalisation dans l'année pour ces enfants s'élève à 43 jours (continus ou non) et 31 % d'entre eux n'ont bénéficié que d'une hospitalisation temps plein comme mode de soins dans l'année (soit 0,5% de la file active totale).

11 % des enfants et adolescents hospitalisés dans l'année le sont depuis plus d'un an, cette proportion varie de 6 % dans les secteurs rattachés à un établissement privé participant au service public à 15 % dans ceux rattachés à un centre hospitalier (11 % dans les CHS).

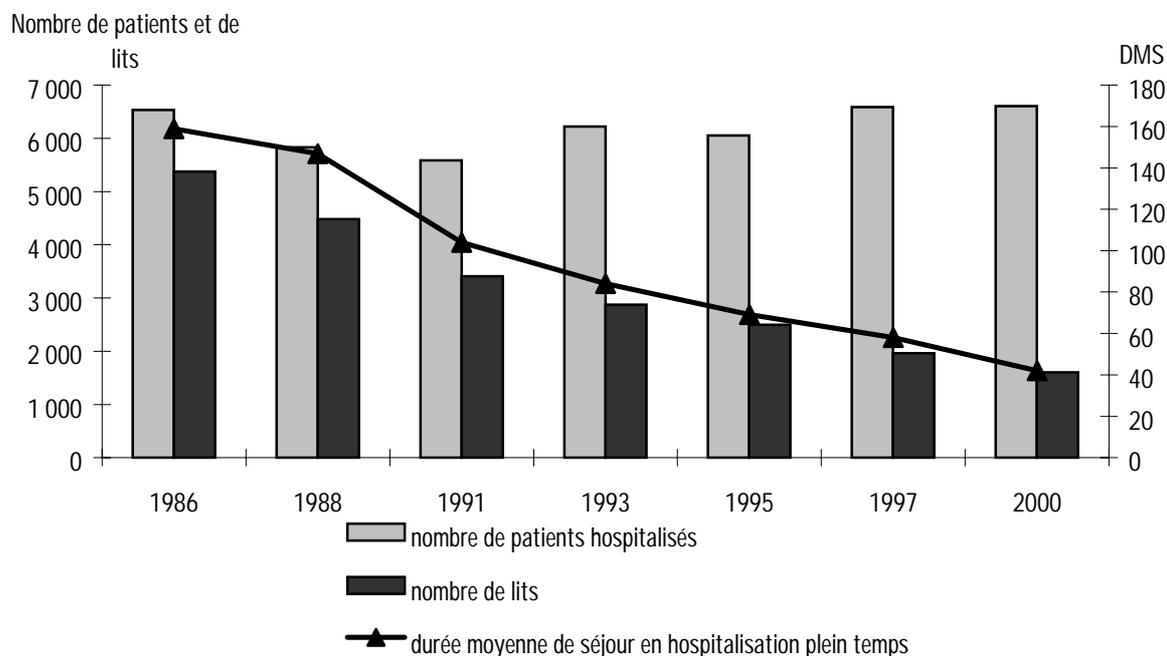
Le nombre d'enfants suivis en hospitalisation temps plein enregistre une stabilisation depuis 1997, cette tendance fait suite à une augmentation observée depuis 1991.

Le nombre moyen de jours d'hospitalisation par enfant poursuit quant à lui sa forte baisse pour atteindre 42 jours en 2000. Cette tendance est à mettre en partie en relation avec la forte diminution du nombre de lits d'hospitalisation, qui a été divisé par trois entre 1986 et 2000, alors que le nombre de patients hospitalisés en 2000 est supérieur à celui de 1986.

Tableau 3 - Évolution 1986-2000 de l'hospitalisation à temps plein dans les secteurs de psychiatrie infanto-juvénile

	1986	1988	1991	1993	1995	1997	2000
Nombre de patients hospitalisés	6 540	5 835	5 587	6 225	6 058	6 593	6 608
Nombre de lits	5 380	4 484	3 406	2 874	2 495	1 963	1 604
Durée moyenne de séjour en hospitalisation plein temps	159	147	104	84	69	58	42

Graphique 4 - Évolution 1986-2000 de l'hospitalisation à temps plein dans les secteurs de psychiatrie infanto-juvénile



En moyenne, les secteurs rattachés à un CHR ou à un HPP suivent un nombre plus élevé d'enfants en hospitalisation temps plein : 43 en CHR, 40 en HPP, 21 en CHS et 11 en CH. Par contre, les durées moyennes de séjour cumulé dans l'année⁶ sont plus longues dans les CHS (47,4 jours) et les HPP (44,5) que dans les CH (39,6) et les CHR (31,8).

Ces écarts sont liés à des différences dans les équipements : 55 % des secteurs des HPP et 56 % des secteurs des CHR disposent de lits d'hospitalisation plein temps, contre seulement 38 % des CHS (baisse importante : 48 % en 1997) et 30 % des CH.

Ceux qui disposent de lits suivent en moyenne 77 enfants en hospitalisation temps plein quand ils sont rattachés à un CHR, 69 pour les HPP, 49 pour les CHS et 33 pour les CH. Ces différences sont à rapprocher du nombre moyen de lits dont dispose chaque type de secteurs : 17 pour les HPP, 15 pour les CHS, 10 pour les CH et seulement 9 pour les CHR. À équipement équivalent, les pratiques en matière d'hospitalisation diffèrent donc sensiblement selon la catégorie de l'établissement de rattachement.

Au total, 44 % des lits sont occupés par des enfants hospitalisés depuis plus d'un an. Cette proportion varie à l'inverse du nombre de lits : de 24 % dans les HPP à 39 % dans les CHS, 59 % dans les CH et 75 % dans les CHR qui disposent en moyenne de moins de lits d'hospitalisation.

⁶ Les rapports de secteurs ne comptabilisant pas les entrées en hospitalisation, la durée de séjour est ici calculée à partir du nombre de patients hospitalisés dans l'année et correspond à une durée moyenne d'hospitalisation dans l'année pour un patient donné.

Les autres formes d'accueil à temps complet concernent un nombre réduit d'enfants et adolescents : 1 052 enfants ont bénéficié d'un **accueil familial thérapeutique** pour 6 mois en moyenne, 483 d'une **hospitalisation à domicile** pour 5 mois en moyenne et 2 340 enfants ont bénéficié d'un accueil à temps complet autre (séjours thérapeutiques...), pour 8 jours en moyenne.

L'augmentation du nombre de patients suivis à temps complet est surtout le fait de l'accueil familial thérapeutique (+31 % depuis 1991) et d'autres formes d'accueil à temps complet (+163 %), l'hospitalisation à domicile ayant diminué de 12 % entre 1997 et 2000.

L'ensemble de ces données pose la question de l'accessibilité à l'hospitalisation à temps plein pour les enfants et adolescents. En effet, la volonté de fermeture des grandes concentrations asilaires n'a pas donné lieu à un redéploiement des moyens vers l'extrahospitalier. Comme le souligne Gérard Massé⁷, « de nombreux SROS demandent aujourd'hui la création de lits : - pour les états de crise et de post-crise de l'adolescence, - de court séjour pour les plus jeunes afin de permettre des séjours de rupture et de soins intensifs, - d'hospitalisation mère-bébé ». Certains établissements ont trouvé une réponse à des problèmes d'accès à l'hospitalisation à travers la création de dispositifs intersectoriels formalisés autour de cette prise en charge spécifique. Ces éléments seront développés par la suite.

⁷ Actes du colloque organisé le 28 mars 2002 au ministère de l'Emploi et de la solidarité, *La réalité de l'hospitalisation psychiatrique à travers 20 ans de rapports officiels*.

Tableau 4 - Modalités de prise en charge en 2000

	Nombre moyen par secteur		Total national	
	patients	jours, séances ou actes	patients	jours, séances ou actes
File active totale	1 351		432 317	
vus pour la 1ère fois	667		213 447	
vus une seule fois	264		84 664	
Ambulatoire	1 306		418 032	
exclusivement ambulatoire	1 147		366 898	
<i>Soins ou interventions :</i>				
au CMP ou en unité de consultation	1 191	11 227	381 153	3 592 739
à domicile	31	203	10 040	64 927
en institution substitutive au domicile	8	31	2 437	9 896
en unité d'hospitalisation somatique	81	195	25 938	62 555
en établissement médico-éducatif	18	71	5 632	22 620
en PMI	26	75	8 426	23 907
en milieu scolaire ou centre de formation	92	269	29 518	86 187
autre ambulatoire	153	749	48 813	239 568
Temps partiel	128		41 099	
exclusivement temps partiel	28		8 882	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation de nuit	1	40	478	12 701
hospitalisation de jour	55	4 042	17 704	1 293 369
CATTP	68	1 338	21 821	428 214
autre temps partiel	14	265	4 580	84 767
Temps complet	32		10 251	
exclusivement temps complet	9		2 805	
exclusivement hospitalisation plein temps	6		2 078	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation plein temps	21	889	6 608	284 420
accueil familial thérapeutique	3	588	1 052	188 031
hospitalisation à domicile	2	242	483	77 393
autre temps complet	7	55	2 340	17 714

Tableau 5 - Évolution 1991-2000 des modalités de prise en charge

	1991		1993		1995		1997		2000	
	patients	jours, séances ou actes								
File active totale	254 679		288 081		330 947		379 672		432 317	
vus pour la 1ère fois	123 372		142 810		164 586		184 899		213 447	
vus une seule fois	36 021		41 669		57 373		65 164		84 664	
Ambulatoire	235 382		261 105		310 024		364 577		418 032	
exclusivement ambulatoire	213 490		241 957		290 624		330 402		366 898	
<i>Soins ou interventions :</i>										
au CMP ou en unité de consultation	212 029	2 604 234	247 314	2 903 067	283 856	3 292 337	326 260	3 301 765	381 153	3 592 739
à domicile	11 177	138 248	11 346	129 258	10 646	90 238	11 149	86 604	10 040	64 927
en institution substitutive au domicile	2 266	101 790	2 521	15 181	2 097	8 518	2 233	12 946	2 437	9 896
en unité d'hospitalisation somatique	9 181	21 196	11 778	29 031	12 898	29 884	18 143	52 393	25 938	62 555
en établissement médico-éducatif	2 928	16 618	4 094	21 294	4 552	19 485	4 967	13 755	5 632	22 620
en PMI	8 232	15 238	5 538	19 394	7 623	21 644	10 177	36 483	8 426	23 907
en milieu scolaire ou centre de formation	14 659	40 385	19 858	62 396	23 888	75 709	27 736	78 910	29 518	86 187
autre ambulatoire	15 480	124 239	24 259	212 197	33 864	170 439	40 414	180 548	48 813	239 568
Temps partiel	20 945		27 398		29 697		37 732		41 099	
exclusivement temps partiel	6 211		8 665		7 507		8 985		8 882	
<i>Accueil en :</i>										
hospitalisation de nuit	196	8 473	260	11 026	320	9 784	470	16 210	478	12 701
hospitalisation de jour	12 337	1 208 212	13 650	1 256 891	16 136	1 276 576	16 431	1 280 880	17 704	1 293 369
CATT	6 717	149 046	8 992	206 091	12 626	265 344	16 322	335 823	21 821	428 214
autre temps partiel	3 568	75 479	4 780	97 524	4 859	113 941	5 123	92 470	4 580	84 767
Temps complet	7 642		8 635		8 967		9 825		10 251	
Exclusivement temps complet	2 760		2 798		2 775		2 910		2 805	
Exclusivement hospitalisation plein temps	1 997		2 088		1 845		2 029		2 078	
<i>Accueil en :</i>										
hospitalisation plein temps	5 587	578 690	6 225	521 325	6 058	418 807	6 593	384 491	6 608	284 420
accueil familial thérapeutique	803	173 011	846	184 577	963	200 173	1 008	198 269	1 052	188 031
hospitalisation à domicile	548	73 975	527	66 719	515	69 689	568	73 577	483	773 933
autre temps complet	890	11 294	1 374	11 498	1 539	40 843	1 999	15 875	2 340	17 714

Les équipements des secteurs⁸

Un meilleur équipement en structures d'accueil ambulatoire et à temps partiel, mais des structures de réponse à l'urgence encore rares

Les structures d'accueil ambulatoire : le CMP à la base du secteur

Le **Centre médico-psychologique (CMP)** arrive en tête des structures utilisées : tous les secteurs en disposent : 98 % en ont un ouvert 5 jours par semaine et plus et 83 % en disposent d'au moins deux. Le nombre et la proportion de secteurs ne disposant que d'un ou deux CMP tend à diminuer depuis 1997.

Tableau 6 - Nombre de centres médico-psychologiques et de secteurs en disposant

	0	1	2	3	4	5	6	7	8 et +	Total
Nombre de secteurs	0	14	28	71	57	45	35	30	40	320
% de secteurs	0%	4%	9%	22%	18%	14%	11%	9%	13%	100%

65 % des secteurs de psychiatrie infanto-juvénile disposent d'au moins 4 CMP. Les deux tiers des CMP sont ouverts plus de 5 jours par semaine. En moyenne, les CMP qui ouvrent moins de 5 jours par semaine, ouvrent 2 jours. 91 % des CMP ouverts plus de 5 jours par semaine et 96 % des CMP ouverts moins de 5 jours par semaine sont situés en dehors des établissements de rattachement.

Tableau 7 - Ouverture des centres médico-psychologiques

CMP ouvert moins de 5 jours par semaine	CMP ouvert 5 jours et plus par semaine		
	Oui	Non	Total
Oui	60%	2%	62%
Non	38%	0%	38%
Total	98%	2%	100%

Lire ainsi le tableau : 60 % des secteurs disposent d'au moins un CMP ouvert 5 jours et plus par semaine et d'au moins un CMP ouvert moins de 5 jours par semaine.

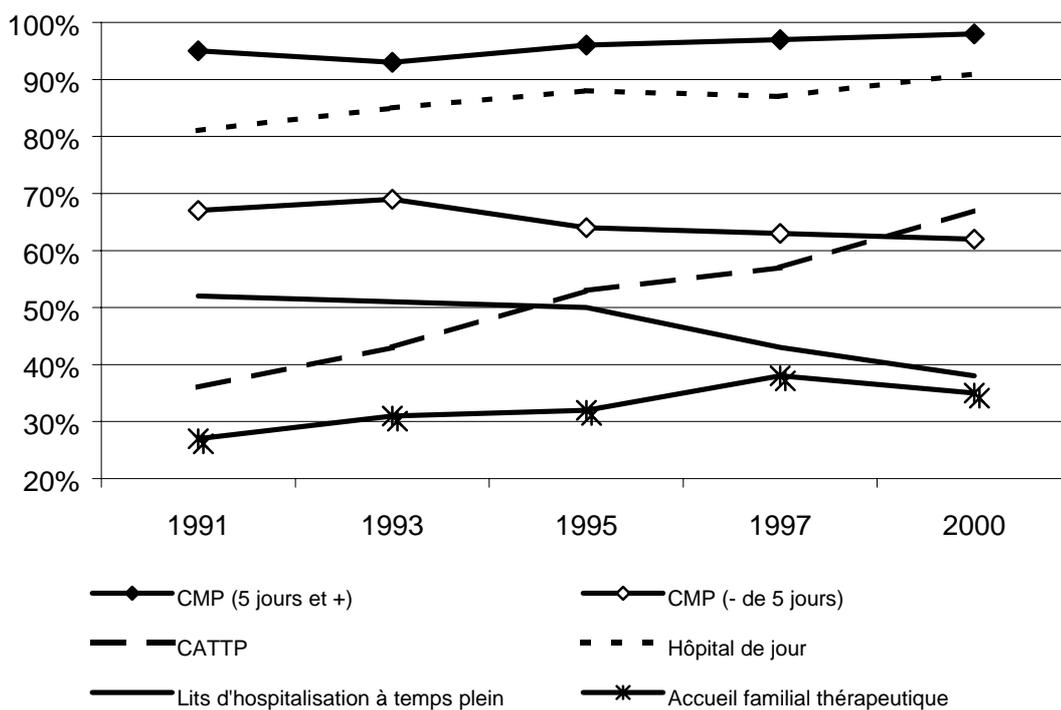
L'évolution de l'équipement des secteurs en matière de CMP semble montrer une recherche d'accessibilité plus importante pour les patients, la part de secteurs disposant d'au moins un CMP ouvert plus de 5 jours par semaine atteignant quasiment son maximum tandis que celle des secteurs disposant de CMP ouverts moins de 5 jours par semaine tend à se réduire. Cette couverture plus large de l'ensemble des secteurs s'est accompagnée d'un nombre croissant de CMP ouverts 5 jours et plus par semaine qui est ainsi passé de 712 en 1988 à 940 en 1997 et à 1026 en 2000.

⁸ Les structures et prises en charge proposées par les secteurs de psychiatrie infanto-juvénile sont décrites en annexe 3.

Tableau 8 - Pourcentage de secteurs de psychiatrie infanto-juvénile disposant des différentes structures de soins - Évolution 1991-2000

	1991	1993	1995	1997	2000
CMP (5 jours et +)	95%	93%	96%	97%	98%
CMP (- de 5 jours)	67%	69%	64%	63%	62%
CATTP	36%	43%	53%	57%	67%
Hôpital de jour	81%	85%	88%	87%	91%
Hôpital de nuit	17%	15%	14%	14%	14%
Centre d'accueil permanent	13%	8%	6%	7%	6%
Centre de crise	5%	4%	2%	3%	4%
Lits d'hospitalisation à temps plein	52%	51%	50%	43%	38%
Unité d'hospitalisation à domicile	5%	5%	5%	5%	5%
Appartement thérapeutique	3%	3%	2%	2%	3%
Accueil familial thérapeutique	27%	31%	32%	38%	35%

Graphique 5 - Évolution 1991-2000 de la proportion de secteurs disposant des principales structures de prise en charge



Fonctionnement et accessibilité des horaires d'ouverture

- après 18 h :

82 % des secteurs disposent de CMP ouverts au moins deux jours par semaine après 18h. 52 % des CMP sont ainsi ouverts deux jours par semaine après 18h.

- toute l'année :

95 % des secteurs disposent de CMP ouverts toute l'année (y compris les mois d'été). 77 % des CMP sont ainsi ouverts toute l'année.

- le mercredi :

98 % des secteurs ont au moins un CMP ouvert le mercredi. 86 % des CMP sont ouverts le mercredi.

- le samedi :

La couverture est moindre pour le week-end : 51 % des secteurs disposent d'un CMP ouvert le samedi. Seuls 19 % des CMP sont ouverts le samedi.

26 % des CMP sont associés à un hôpital de jour et 58 % à un CATTP.

Les structures d'accueil à temps partiel : essentiellement l'hôpital de jour et le CATTP

La deuxième structure la plus utilisée par les secteurs de psychiatrie infanto-juvénile est **l'hôpital de jour**. 91 % des secteurs en disposent (81 % en 1991). 71 % des hôpitaux de jour sont situés à l'extérieur de l'établissement de rattachement.

En moyenne, chaque secteur propose 24 places en hôpital de jour (soit des structures d'environ 12 places).

Les hôpitaux de jour situés intra-muros proposent en moyenne plus de places que ceux situés en dehors de l'établissement de rattachement : 13 contre 11 places.

44 % des secteurs disposent d'un hôpital de jour ouvert toute l'année (y compris les mois d'été). 40 % des hôpitaux de jour sont ainsi ouverts toute l'année.

La distance moyenne entre la commune la plus excentrée du secteur et l'hôpital de jour le plus proche est de 42 km, elle varie de 0 à 270 km. Pour un quart des secteurs, cette distance est supérieure à 57 km, et pour un quart inférieure à 25 km.

Le temps de trajet moyen⁹ entre la commune la plus excentrée du secteur et l'hôpital de jour le plus proche est de 47 minutes, mais il peut dépasser 2 heures dans certains secteurs

⁹ En transport en commun ou en voiture particulière, taxi dans des conditions habituelles de circulation.

ruraux ou à la géographie particulière, tels que l'Ardèche, la Saône et Loire, les Pyrénées Atlantiques, l'Aube, la Corse ou la Guyane.

Tableau 9 - Nombre d'hôpitaux de jour et de secteurs en disposant

	Nombre d'hôpitaux de jour						Total
	0	1	2	3	4 et +	NR	
Nombre de secteurs	28	123	75	53	37	4	320
% de secteurs	9%	38%	23%	17%	12%	1%	100%

67 % des secteurs de psychiatrie infanto-juvénile disposent d'au moins un **centre d'accueil thérapeutique à temps partiel** (seulement 57 % en 1997). 91 % des CATTP sont situés à l'extérieur de l'établissement de rattachement.

Au total, et si l'on tient compte de la combinaison entre CATTP et hôpital de jour, ce sont 63 % des secteurs qui utilisent ces deux formules d'accueil à temps partiel, 33 % utilisent l'une ou l'autre seulement et 4 % des secteurs n'ont ni CATTP ni hôpital de jour (en diminution par rapport à 1997).

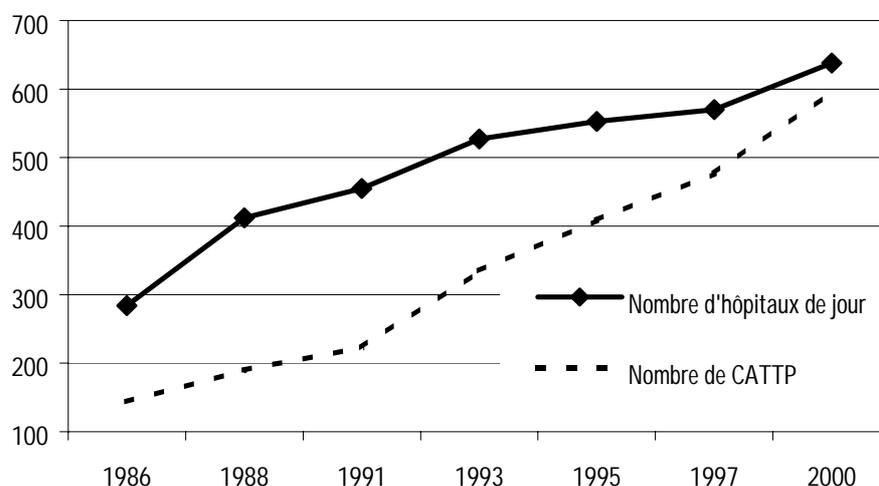
Tableau 10 - Hôpitaux de jour et CATTP

Hôpital de jour	CATTP		
	Oui	Non	Total
Oui	63%	28%	91%
Non	5%	4%	9%
Total	68%	32%	100%

Le développement des CATTP est très important depuis 1991, et la proportion de secteurs en disposant a quasiment doublé en 9 ans, passant de 36 % en 1991 à 67 % en 2000. En psychiatrie infanto-juvénile, ce phénomène ne vient pas se substituer à l'équipement en hôpital de jour, puisque la proportion de secteurs disposant de telles structures de prise en charge à temps partiel continue également d'augmenter.

Si l'on raisonne en effectifs cependant, le nombre de CATTP est passé de 144 en 1986 à 335 en 1993, pour atteindre 597 en 2000. Dans le même temps, le nombre d'hôpitaux de jour a connu une croissance plus importante entre 1986 et 1993, mais celle-ci s'est ralentie par la suite avec le développement des CATTP. Leur nombre est ainsi passé de 284 structures en 1986 à 527 en 1993 et à 638 en 2000.

Graphique 6 - Évolution 1986-2000 du nombre de CATTP et d'hôpitaux de jour



Les autres structures de prise en charge à temps partiel sont nettement moins répandues parmi les secteurs de psychiatrie infanto-juvénile.

Seuls 45 secteurs ont un **hôpital de nuit**, dont 83 % sont situés à l'intérieur de l'établissement. Chacun des 45 secteurs propose en moyenne 3 places d'hospitalisation de nuit.

Les structures de réponse à l'urgence : encore rares

Les structures de réponse à l'urgence, telles que les centres d'accueil permanent (CAP) et centres de crise sont également rares dans les secteurs de psychiatrie infanto-juvénile.

18 secteurs ont au moins un CAP, pour un total de 172 places (soit 7 places en moyenne par CAP et 10 par secteur). Et le nombre de secteurs disposant d'un CAP diminue régulièrement depuis 1991.

12 secteurs ont au moins un centre de crise, pour un total de 78 places (soit 6 places en moyenne par centre). Le nombre de secteurs en disposant a diminué de 1991 à 1995, passant de 5 % des secteurs à 2 %, mais semble depuis augmenter légèrement.

Les structures d'accueil à temps complet : diminution de l'offre de soins en hospitalisation et existence de difficultés de prise en charge au sein des secteurs

En psychiatrie infanto-juvénile, le nombre de secteurs disposant de **lits d'hospitalisation temps plein** poursuit sa diminution, accentuée depuis 1995. Ils ne sont plus que 121 (soit 38 %) contre 155 en 1995 (50 %). Ces 121 secteurs proposent en moyenne 13 lits et 83 % en proposent moins de 20.

Tableau 11 - Évolution 1986-2000 des capacités d'hospitalisation des secteurs de psychiatrie infanto-juvénile

	1986	1988	1991	1993	1995	1997	2000
Lits d'hospitalisation à plein temps	5 380	4 484	3 406	2 874	2 495	1 963	1 604
% de secteurs disposant de lits d'hospitalisation à plein temps	58%	55%	52%	51%	50%	43%	38%
nb moyen de lits par secteur	29	25	20	18	16	14	13

Ce tableau montre que si le nombre de secteurs disposant de lits d'hospitalisation à plein temps n'a cessé de diminuer, parmi ceux qui en disposent encore, le nombre moyen de lits a également été réduit, puisqu'il est passé de 29 en moyenne en 1986 à 18 en 1993 et 13 en 2000.

Cette évolution globale s'est faite de manière quelque peu différente selon la catégorie d'établissements de rattachement du secteur. Historiquement, ceux-ci n'avaient pas le même nombre de lits à disposition, ni les mêmes moyens.

La grande majorité des secteurs rattachés à des HPP était équipée en lits d'hospitalisation temps plein (84 % en 1991, contre 60 % des secteurs rattachés à des CHS à la même période). Ils sont avec les CHS, les établissements qui ont le plus supprimé de secteurs « avec lits » en 10 ans : 1/3 des secteurs rattachés aux CHS et HPP ont fermé l'ensemble de leurs lits d'hospitalisation à plein temps depuis 1991. Cette tendance apparaît dès 1991 dans les HPP, alors que pour les CHS, il faudra attendre 1995 pour observer une diminution réelle du nombre de secteurs disposant de lits d'hospitalisation, diminution encore accélérée après 1997. Ces fermetures correspondaient à la volonté de mettre fin aux grandes concentrations asilaires.

Dans le même temps, la part de secteurs rattachés à des CH ou CHR qui disposaient de lits s'est maintenue à 35 %.

Parmi les secteurs disposant de lits, ceux rattachés à un CHS ou un HPP étaient les plus équipés en 1991 (24 lits en moyenne par secteur). Ceux rattachés à un CHS ont le plus rapidement et progressivement réduit leur nombre de lits pour atteindre 15 lits en 2000. Dans les HPP, cette réduction du nombre de lits a été sensiblement moindre, il leur reste en moyenne 17 lits en 2000.

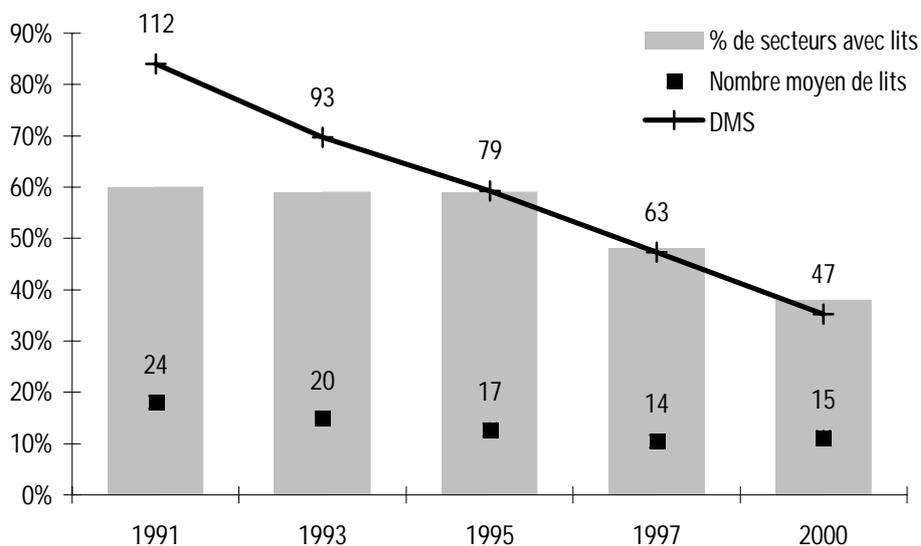
Les secteurs rattachés à des CH ou CHR disposaient de moins de lits à l'origine (19 en moyenne par secteur en 1991), ce sont cependant eux qui ont le plus réduit leurs capacités d'hospitalisation, ils ne sont plus équipés en moyenne que de 10 lits par secteur en 2000.

C'est dans les CHS que la réduction de la durée moyenne de séjour a été la plus importante, de 112 jours en 1991 à 47 jours en 2000. Dans les HPP, la réduction s'est faite en deux temps, entre 1991 et 1993, puis après 1995 où elle a été réduite de moitié pour atteindre 45 jours en 2000.

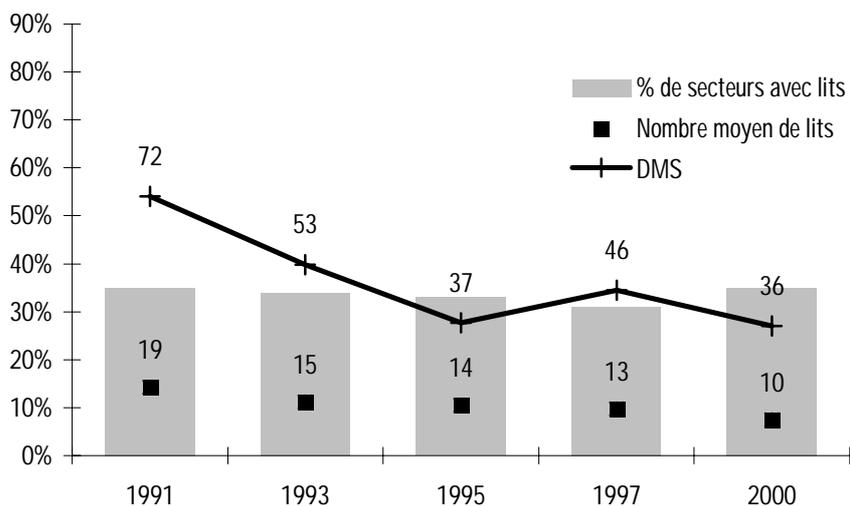
Enfin dans les secteurs rattachés à des CH ou CHR où la durée moyenne de séjour était très inférieure aux autres types de secteurs (72 jours en 1991), celle-ci a tout de même été divisée

par deux entre 1991 et 1995, où elle semble avoir atteint un seuil au-delà duquel elle ne peut pas descendre (36 jours en moyenne dans l'année).

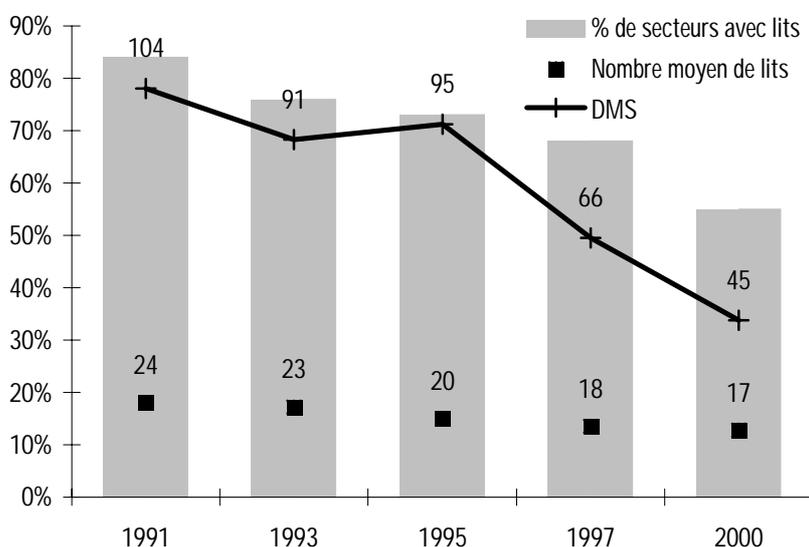
Graphique 7 - Évolution des capacités d'hospitalisation temps plein dans les secteurs rattachés à des CHS



Graphique 8 - Évolution des capacités d'hospitalisation temps plein dans les secteurs rattachés à des CH-CHR



Graphique 9 - Évolution des capacités d'hospitalisation temps plein dans les secteurs rattachés à des HPP



62 % des secteurs de psychiatrie infanto-juvénile ne disposent pas de lits d'hospitalisation en 2000. Mais parmi ceux qui en disposent, seuls 18 % peuvent toujours hospitaliser immédiatement un patient nécessitant une hospitalisation temps plein, 36 % souvent et 16 % ne le peuvent jamais.

26 % des secteurs utilisent des lits dans le cadre d'un dispositif d'hospitalisation intersectoriel autonome. Cette utilisation a fait l'objet d'une convention de fonctionnement dans 31 % des cas.

En raison d'un manque de lits ou places ou de délais d'attente trop longs, les secteurs sont donc amenés à faire prendre en charge des patients de leur secteur par d'autres secteurs psychiatriques ou établissements privés. C'est le cas de 79 % des secteurs pour l'hospitalisation complète, dont 43 % le font souvent ou toujours. Cette pratique est moins fréquente en hospitalisation de jour : 39 % des secteurs y sont tout de même amenés, dont 11 % souvent ou toujours. Dans ces cas, le suivi est assuré par le secteur lui-même dans 80 % des secteurs et par le service d'accueil dans 27 % des secteurs.

Des pathologies ou comportements particuliers de patients peuvent également amener des secteurs à faire prendre en charge leurs patients par d'autres secteurs psychiatriques ou établissements privés. 68 % des secteurs disent y être amenés parfois ou souvent. La proportion est à peu près semblable parmi les secteurs disposant de lits d'hospitalisation temps plein et parmi ceux n'en disposant pas. Dans ces cas, le suivi est assuré dans 80 % des cas par le secteur lui-même et dans 34 % des cas par le secteur d'accueil.

Des temps de trajets non négligeables, peu de prises en charge à temps complet alternatives à l'hospitalisation

81 % des secteurs qui ont des lits d'hospitalisation complète ont leurs lits implantés géographiquement dans leur secteur. Lorsque ce n'est pas le cas, la distance moyenne entre la commune la plus éloignée et les lits est de 45 km. Pour un quart de ces secteurs, cette distance est supérieure à 76 km et pour un autre quart inférieure à 17. Le temps maximum en transport public est en moyenne de 56 minutes, il est supérieur à 70 minutes pour un quart des secteurs et inférieur à 40 pour un autre quart.

35 % des secteurs disposent de places **d'accueil familial thérapeutique**. Ils en proposent en moyenne 7.

Tableau 12 - Lits d'hospitalisation temps plein et accueil familial thérapeutique

Accueil familial thérapeutique	Hospitalisation temps plein		
	Oui	Non	Total
Oui	17%	17%	34%
Non	22%	44%	66%
Total	39%	61%	100%

44 % des secteurs ne proposent ni lits d'hospitalisation complète, ni places d'accueil familial thérapeutique. Parmi eux, seuls 32 secteurs utilisent des lits dans un dispositif d'hospitalisation intersectoriel autonome. Mais 86 secteurs ne disposent d'aucun lit où hospitaliser les enfants.

L'hospitalisation à domicile est peu répandue dans les secteurs de psychiatrie infanto-juvénile. Seuls 15 secteurs utilisent cette prise en charge, pour un total de 336 places. Il faut cependant noter la spécificité du Vaucluse dont les deux secteurs de psychiatrie infanto-juvénile offrent 60 et 113 places chacun ainsi que celle du Languedoc-Roussillon où se situent 9 secteurs parmi les 15 qui proposent de l'hospitalisation à domicile.

Seuls 8 secteurs proposent des places en **appartements thérapeutiques**, soient 11 appartements et 41 places (4 places en moyenne par appartement). 3 des 8 secteurs sont situés en Île-de-France.

74 % des secteurs organisent des **séjours thérapeutiques**. 94 % sont destinés à un accueil la semaine et 34 % à un accueil le week-end.

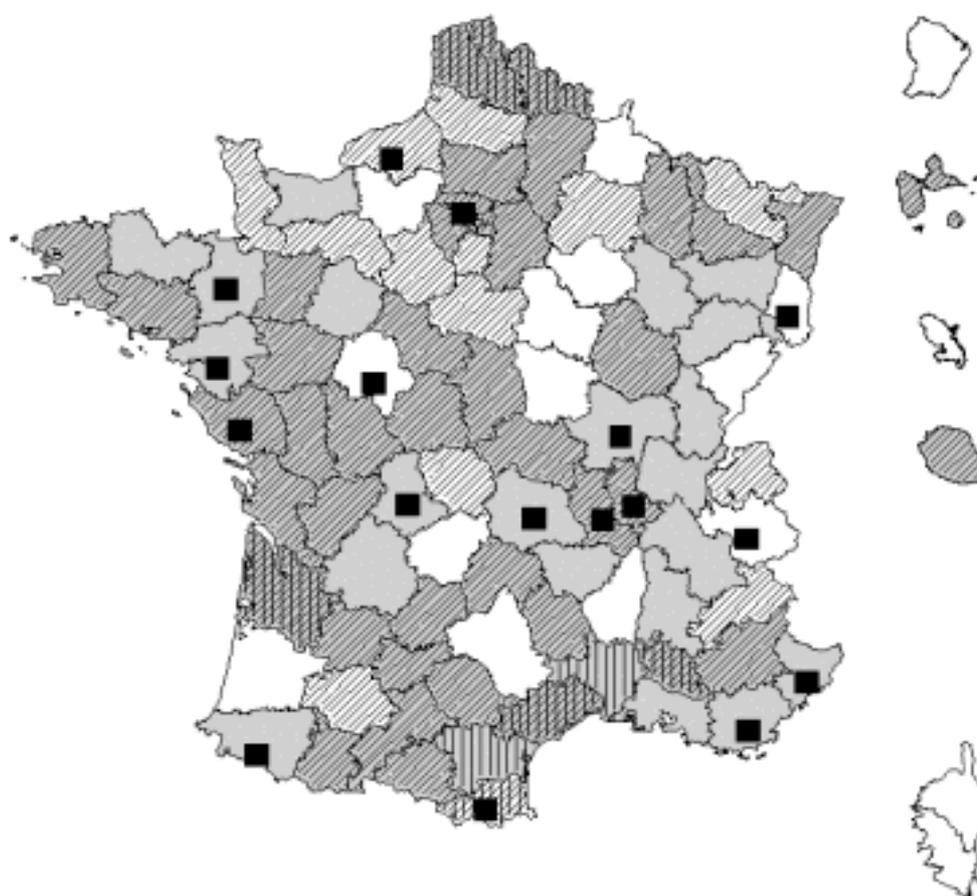
Enfin, 39 % des secteurs organisent des **séjours de rupture dans un lieu de vie**.

Au total, les capacités de prises en charge à temps complet des secteurs de psychiatrie infanto-juvénile dans les départements français demeurent quantitativement limitées. La moitié des départements propose au moins deux types de prise en charge à temps complet (lits d'hospitalisation et accueil familial thérapeutique ou hospitalisation à domicile). 14 départements ne proposent que des prises en charge alternatives à l'hospitalisation temps plein, c'est le cas des Hautes-Alpes, de la Creuse, de l'Eure-et-Loir, du Gers, du Loiret, de la

Manche, de la Marne, la Moselle, l'Orne, les Pyrénées Orientales, la Haute-Savoie, la Seine-Maritime, la Somme et l'Essonne.

Certains établissements ont mis en place des dispositifs intersectoriels permettant l'hospitalisation des adolescents ou leur prise en charge à temps complet. Ce dispositif vient parfois compenser une absence totale de lits dans le département, c'est le cas de l'Indre-et-Loire (12 lits et 8 places en AFT), du Haut-Rhin (12 lits) et de la Savoie (6 lits). Dans les Pyrénées Orientales, 7 lits sont ainsi mis à disposition, en plus des places en AFT et en HAD des secteurs. Il en est de même en Seine-Maritime où 10 lits d'hospitalisation viennent compléter les prises en charge en AFT proposées par les secteurs.

Carte 1 - Capacités de prise en charge à temps complet des secteurs de psychiatrie infanto-juvénile



-  Lits d'hospitalisation
-  Accueil familial thérapeutique
-  HAD
-  Dispositif intersectoriel d'hospitalisation

Le personnel des secteurs : stabilité depuis 1988

Chaque secteur de psychiatrie infanto-juvénile dispose en moyenne :

- **d'une équipe médicale** qui totalise 5,8 équivalents temps plein (ETP) dont 3,7 ETP de psychiatres hospitaliers et 0,8 ETP d'internes.
- **d'une équipe non médicale** qui totalise 48,4 ETP avec :
 - 17,9 ETP de personnel infirmier (personnel d'encadrement infirmier, infirmier de secteur psychiatrique ou infirmier diplômé d'Etat), soit 37 % du total ;
 - 6,3 ETP de psychologue, soit 13 % du total ;
 - 6,1 ETP de personnel éducatif (éducateur, moniteur-éducateur, animateur, personnel d'encadrement socio-éducatif), soit 12 % du total ;
 - 5,8 ETP de personnel de rééducation (psychomotricien, orthophoniste, ergothérapeute, masseur-kinésithérapeute), soit 12 % du total ;
 - 3,9 ETP de secrétaire médicale, soit 8 % du total ;
 - 3,2 ETP d'agent de service hospitalier, soit 7 % du total ;
 - 1,7 ETP d'assistant de service social, soit 4 % du total.

Le nombre total de **personnel médical** varie de 4,4 ETP pour les CH à 7,5 pour les établissements privés spécialisés participant au service public. Ce personnel est également en nombre élevé dans les secteurs rattachés à un CHR, mais essentiellement du fait du nombre important d'internes (2,4 ETP contre seulement 0,8 pour l'ensemble des secteurs).

88 postes de psychiatres temps plein et 36 temps partiel sont déclarés vacants depuis plus d'un an dans les secteurs de psychiatrie infanto-juvénile, ce qui représente 9 et 11 % des psychiatres rémunérés en décembre 2000 dans les secteurs de psychiatrie infanto-juvénile, proportions à peu près équivalentes à celles observées en secteurs de psychiatrie générale.

Tableau 13 - Personnel médical (ETP moyen par secteur)

	Catégorie d'établissement de rattachement				
	CHS	HPP	CHR	CH	Total
Psychiatres hospitaliers à temps plein	3,2	3,3	3,0	2,8	3,1
Psychiatres à temps partiel	0,7	0,9	0,3	0,5	0,6
Assistants (psychiatres)	0,4	0,1	0,3	0,3	0,4
Attachés (psychiatres)	0,4	0,7	0,9	0,3	0,5
Psychiatres contractuels	0,2	1,3	0,1	0,1	0,2
Praticiens adjoints contractuels (psychiatres)	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1
Autres médecins non psychiatres	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
Internes en psychiatrie	0,7	0,7	2,1	0,2	0,6
FFI ou DIS en psychiatrie	0,2	0,2	0,3	0,0	0,1
Autres internes, résidents, FFI/DIS	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1
Total médecins	5,2	6,5	4,7	4,2	5,0
Total internes	1,0	1,0	2,4	0,2	0,8
Total personnel médical	6,2	7,5	7,1	4,4	5,8

Le nombre total de **personnel non médical** varie de 36,5 ETP en moyenne dans les CH à 46,5 dans les CHR et 54,4 dans les CHS à 64,7 dans les établissements privés spécialisés participant au service public.

Ces différences sont plus marquées pour le personnel infirmier avec 11 ETP en CH, 14,5 en CHR, 21,5 en HPP et 22,4 ETP en CHS.

Il faut tenir compte dans ces comparaisons de la distinction entre les secteurs qui disposent de lits d'hospitalisation temps plein et les secteurs qui n'en disposent pas. Le nombre d'ETP de personnel infirmier est près de deux fois supérieur lorsque le secteur dispose de tels lits, et ce quelle que soit la catégorie de l'établissement de rattachement. Il en est de même pour les ASH.

Tableau 14 - Répartition du personnel non médical pour les secteurs disposant de lits d'hospitalisation temps plein (ETP moyen par secteur)

	Catégorie d'établissement de rattachement				Total
	CHS	HPP	CHR	CH	
Personnel infirmier	34,5	29,1	17,7	19,3	28,2
Psychologue	6,8	7,6	4,9	5,8	6,4
Personnel éducatif	9,9	7,6	9,6	6,0	8,6
Personnel de rééducation	8,4	10,8	8,6	6,7	8,2
Assistant de service social	1,9	2,0	3,3	1,4	1,9
Agent des services hospitaliers	4,9	6,7	6,5	4,2	5,1
Total personnel non médical	75,3	73,2	56,6	50,6	66,6

Tableau 15 - Répartition du personnel non médical pour les secteurs ne disposant pas de lits d'hospitalisation temps plein (ETP moyen par secteur)

	Catégorie d'établissement de rattachement				Total
	CHS	HPP	CHR	CH	
Personnel infirmier	15,0	12,1	10,4	7,3	11,8
Psychologue	6,3	8,8	4,0	6,3	6,3
Personnel éducatif	5,0	7,0	5,4	4,4	4,9
Personnel de rééducation	5,8	8,3	3,7	5,2	5,5
Assistant de service social	1,5	3,1	1,0	1,4	1,5
Agent des services hospitaliers	2,2	4,0	3,6	1,7	2,2
Total personnel non médical	41,6	53,9	32,5	31,1	37,8

Le nombre d'équivalents temps plein en personnel médical, comme en personnel non médical est relativement stable depuis 1988, malgré la forte croissance de la file active moyenne par secteur. Comme le soulignent Gérard Bourcier et Bernard Durand¹⁰, « ce constat est fondamental même s'il doit être nuancé du fait que pendant ces onze ans (1986-1997), près de 3 000 lits ont fermé, l'hospitalisation à temps plein étant bien entendu plus consommatrice de personnel que toute autre modalité de soin ». Ainsi, entre 1991 et 2000, le nombre d'actes ambulatoires a augmenté de 34 %, le nombre de journées de prises en charge à temps partiel de 26 %, et le nombre de journées de prises en charge à temps complet de

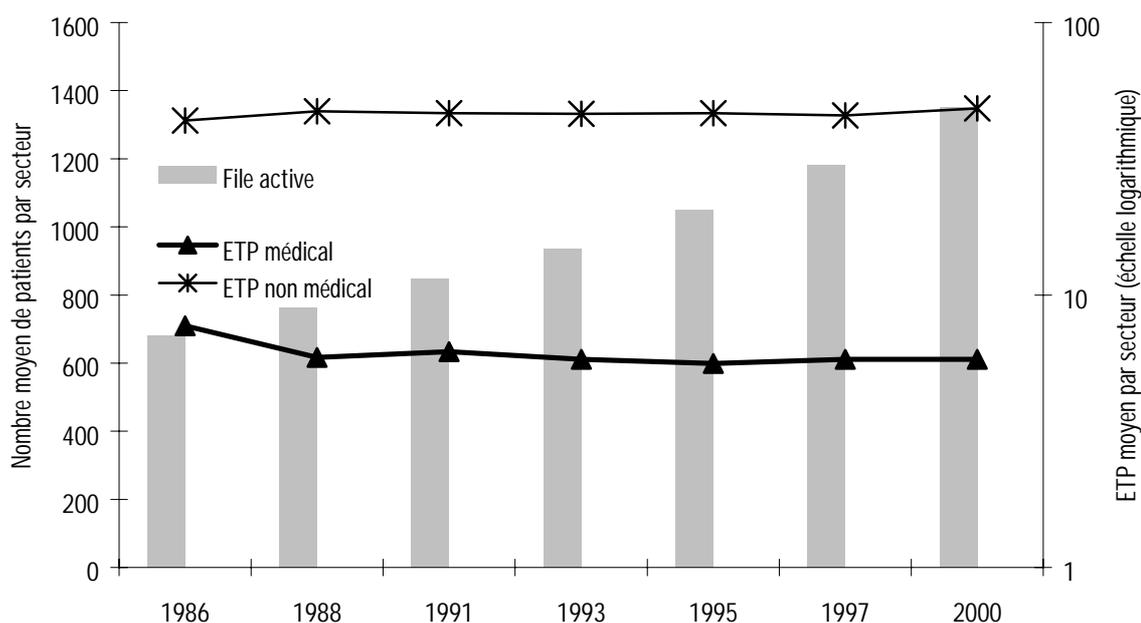
¹⁰ BOURCIER Gérard, DURAND Bernard, *La psychiatrie infanto-juvénile*, dans « La santé mentale des français » sous la direction de Raymond Lepoutre, Jean de Kervasdoué, Odile Jacob, 2002, pages 203-240.

51 %. Sur la même période, le nombre moyen d'ETP médical a été réduit de 6 % et le nombre moyen d'ETP non médical a augmenté de 4 %.

À l'intérieur même du personnel médical, le nombre d'internes et d'attachés s'est fortement réduit, passant de 2,5 ETP attachés et 1,6 internes en 1986 à respectivement 0,5 et 0,6 en 2000. C'est le cas dans l'ensemble des disciplines pour les internes dont le nombre global est passé de 29 000 en 1984 à 13 000 en 2001¹¹. Par contre, la diminution du nombre d'attachés semble spécifique à la psychiatrie.

À l'intérieur du personnel non médical, les secrétaires médicales, les psychologues, les éducateurs et les psychomotriciens ont connu les augmentations les plus importantes (plus de 30 % d'augmentation de l'ETP moyen par secteur), tandis que les cadres supérieurs de santé, aides-soignants, aides médico-psychologiques et assistants de service hospitalier ont vu leur nombre d'ETP diminuer sur la période. Les infirmiers, orthophonistes, assistants sociaux ont quant à eux, connu une augmentation plus modérée de leurs effectifs (+6 à +10 % entre 1991 et 2000).

Graphique 10 - Évolution 1986-2000 du personnel et de la file active des secteurs de psychiatrie infantile-juvénile



Le personnel médical et non médical exerçant en psychiatrie infantile-juvénile est plus féminisé que celui des secteurs de psychiatrie générale : 56 % du personnel médical et 82 % du personnel non médical sont des femmes en psychiatrie infantile-juvénile, contre 44 % et 74 % en psychiatrie générale.

En revanche, les données antérieures disponibles ne permettent pas de quantifier la féminisation des personnels non médicaux en psychiatrie infantile-juvénile.

¹¹ VILAIN Annick, NIEL Xavier, *Les médecins hospitaliers depuis le milieu des années 80*, Études et Résultats n° 145, novembre 2001.

Tableau 16 - Répartition par sexe du personnel médical des secteurs de psychiatrie infanto-juvénile

	Hommes	Femmes	Total
Psychiatres hospitaliers à temps plein	50,2%	49,8%	100,0%
Psychiatres à temps partiel	33,8%	66,2%	100,0%
Assistants (psychiatres)	30,5%	69,5%	100,0%
Attachés (psychiatres)	42,7%	57,3%	100,0%
Psychiatres contractuels	52,4%	47,6%	100,0%
Praticiens adjoints contractuels (psychiatres)	52,2%	47,8%	100,0%
Autres médecins non psychiatres	34,5%	65,5%	100,0%
Internes en psychiatrie	40,9%	59,1%	100,0%
FFI ou DIS en psychiatrie	60,0%	40,0%	100,0%
Autres internes, résidents, FFI/DIS	29,4%	70,6%	100,0%
Total médecins	44,6%	55,4%	100,0%
Total internes	43,1%	56,9%	100,0%
Total personnel médical	44,4%	55,6%	100,0%

Tableau 17 - Répartition par sexe du personnel non médical des secteurs de psychiatrie infanto-juvénile

	Hommes	Femmes	Total
Secrétaire médicale	0,3%	99,7%	100,0%
Psychologue	21,8%	78,2%	100,0%
Infirmier de secteur psychiatrique ou DE	22,9%	77,1%	100,0%
Personnel d'encadrement infirmier	36,8%	63,2%	100,0%
Masseur-kinésithérapeute	50,0%	50,0%	100,0%
Psychomotricien	15,3%	84,7%	100,0%
Orthophoniste	3,9%	96,1%	100,0%
Ergothérapeute	61,2%	38,8%	100,0%
Personnel d'encadrement socio-éducatif	35,1%	64,9%	100,0%
Assistant de service social	5,3%	94,7%	100,0%
Educateur	24,5%	75,5%	100,0%
Moniteur éducateur	16,3%	83,7%	100,0%
Animateur	41,7%	58,3%	100,0%
Aide-soignant	16,9%	83,1%	100,0%
Aide médico-psychologique	18,9%	81,1%	100,0%
Agent des services hospitaliers	8,9%	91,1%	100,0%
Autres personnels des services médicaux	13,6%	86,4%	100,0%
Autres personnels non médicaux affectés au secteur	19,4%	80,6%	100,0%
Total personnel non médical	18,3%	81,7%	100,0%

Environ 30 % du personnel du secteur travaille dans l'unité d'hospitalisation en temps plein, cette part est plus importante pour les infirmiers et plus réduite pour les psychologues et les médecins.

Formation et Recherche

66 % des personnels médicaux ont bénéficié d'au moins une formation (y compris les colloques) dans l'année. Cette proportion atteint 78 % dans les établissements privés faisant fonction de public. C'est le cas de 63 % des infirmiers et 77 % des éducateurs. Les autres personnels non médicaux en auraient bénéficié à 46 %. Pour les infirmiers, cette part atteint 73 % dans les CHR. C'est dans les CH que les formations sont le plus limitées : 44 % des infirmiers et 41 % des éducateurs en ont bénéficié en 2000.

Enfin, 46 % des secteurs déclarent une participation à des travaux de recherche en 2000. Cette proportion est naturellement plus élevée dans les CHR (76 %).

Organisation des soins et pratiques professionnelles : l'accueil

64 % des secteurs de psychiatrie infanto-juvénile ont mis en place une permanence téléphonique 24h/24 (en dehors du standard téléphonique de l'établissement de rattachement). Celle-ci est assurée pour 58 % des secteurs par un répondeur téléphonique et/ou pour 13 % par un transfert d'appel vers un soignant du secteur.

L'accueil hors urgence : des délais d'attente d'au moins un mois dans plus d'un tiers des secteurs

Lorsqu'un patient vient pour la première fois, il est reçu exclusivement par un médecin dans 20 % des secteurs. Dans les autres secteurs, il est reçu par un médecin et/ou un autre professionnel. Cet autre professionnel est souvent un psychologue (95 %), et dans une moindre mesure un infirmier (46 %) ou un assistant de service social (46 %).

Les secteurs dans lesquels un patient est reçu exclusivement par un médecin lors de sa première demande de soins, sont davantage situés dans les CHR ou CHU et ont en moyenne une file active moins élevée et des moyens en personnel médical et non médical plus restreints (sauf pour les internes), ce qui limite peut-être la possibilité de diversifier les intervenants, mais peut également être un choix technique.

81 % des secteurs ont une liste d'attente pour un premier rendez-vous en ambulatoire (hors urgence et hors prise en charge pour une psychothérapie au cours de l'année). Cette proportion est cependant plus faible dans les secteurs rattachés à un établissement privé participant au service public (68 %).

Pour une consultation avec un médecin, le délai minimum d'attente pour un premier rendez-vous hors urgence est supérieur à un mois dans 55 % des secteurs (16 % supérieur à 3 mois).

Pour un entretien avec un autre professionnel, les délais sont un peu plus réduits : ils restent supérieurs à un mois dans 35 % des secteurs. Mais dans 30 % des secteurs, un premier rendez-vous peut être obtenu en moins de 15 jours (seulement 14 % des secteurs le permettent pour une consultation avec un médecin). Le délai minimum d'attente est cependant plus

difficilement évaluable dans ce cas, les non-réponses étant fréquentes et les délais très variables selon les professionnels.

Tableau 18 - Délai minimum d'attente pour une première demande de soin (hors urgence)

Délai minimum d'attente pour 1er RDV	Consultation avec un médecin	Entretien avec autre professionnel
moins de 7 jours	5,9%	11,6%
de 7 à 14 jours	8,4%	19,1%
de 15 à 29 jours	28,1%	22,2%
de 30 jours à moins de 3 mois	39,1%	25,0%
3 mois et plus	15,9%	10,3%
NR	2,5%	11,9%
Total	100,0%	100,0%

L'existence d'une liste d'attente ou de délais plus longs ne semble pas corrélée avec le type d'intervenant qui reçoit le patient pour sa première demande de soins (médecin exclusivement ou pas).

La quasi-totalité des secteurs demandent différentes informations lors d'une première prise de rendez-vous. Si les informations administratives, l'origine de la demande, son caractère urgent figurent généralement parmi les éléments demandés, seulement la moitié des secteurs demande si le patient est déjà suivi par un psychiatre et les coordonnées du médecin habituel (généraliste ou pédiatre).

Tableau 19 - Informations demandées lors d'une première prise de rendez-vous

Informations demandées	% de secteurs
aucune	0,3%
renseignements administratifs	93,4%
motif de la demande	94,4%
caractère urgent	86,9%
la personne qui a conseillé	90,6%
si le patient est déjà suivi par un psychiatre	51,3%
les coordonnées du médecin habituel	42,5%
autre	36%

Lorsqu'un patient déjà suivi par le secteur ne vient pas à sa consultation ou à un autre rendez-vous, 92 % des secteurs cherchent à le contacter (lui ou sa famille pour les mineurs), le plus souvent par courrier ou par téléphone. 34 % des secteurs tentent de contacter le médecin traitant et 12 % se rendent au domicile du patient.

Tableau 20 - Moyen de contact utilisé lorsqu'un patient ne se présente pas à une consultation

Moyen de contact utilisé	% de secteurs
envoi d'un courrier	97,3%
téléphone	69,7%
visite à domicile	12,6%
contact avec le médecin traitant	34,4%
autre	21,1%

L'accueil en urgence : des réponses variables selon les secteurs

81 % des secteurs ont en leur sein un dispositif de réponse à l'urgence. Dans 90 % des secteurs, c'est un membre de l'équipe du secteur qui intervient. Dans un quart des secteurs, c'est un membre d'une équipe rattachée à un pôle intersectoriel d'urgence.

Différents types d'intervention sont réalisés : les RDV en urgence aux CMP sont les plus fréquents (95 % des secteurs ayant un dispositif de réponse à l'urgence interviennent de la sorte). Les hospitalisations (82 % des cas) sont davantage utilisées par les secteurs rattachés à des établissements privés faisant fonction de public, qui disposent en moyenne de plus de lits d'hospitalisation temps plein et peuvent donc proposer plus fréquemment ce type de réponse à l'urgence. 78 % des secteurs orientent les patients vers les urgences de l'hôpital général. 56 % des secteurs se rendent au domicile du patient ou sur le lieu de détresse, c'est le cas de 62 % des secteurs rattachés à un CHS. L'orientation vers un médecin de ville est pratiquée par 41 % des secteurs. Ce dernier type de réponse à l'urgence est plus fréquent parmi les secteurs rattachés à des établissements privés participant au service public (77 % des secteurs y ont recours). Enfin, les places en centres de crise étant en nombre limité, seuls 24 % des secteurs y ont recours.

Tableau 21 - Réponses à l'urgence

Type d'intervention	Toujours	Souvent	Parfois	Jamais	NR
Orientation vers un médecin de ville	0,0%	2,3%	38,8%	46,1%	12,8%
RDV en urgence au CMP	23,3%	50,8%	20,9%	3,9%	1,2%
Visite à domicile ou sur le lieu de détresse	1,6%	7,8%	46,5%	34,1%	10,1%
Accueil en centre de crise	1,6%	8,1%	14,0%	62,4%	14,0%
Orientation aux urgences de l'hôpital général	7,4%	24,4%	46,1%	16,7%	5,4%
Hospitalisation	0,8%	18,2%	62,8%	13,2%	5,0%

Organisation des soins et pratiques professionnelles : modalités générales d'organisation des soins

La prise en charge des personnes dans le secteur : des personnels référents dans la plupart des secteurs

Dans la quasi-totalité des secteurs (89 %), un infirmier est désigné comme référent pour chaque patient suivi en hospitalisation temps plein ou à temps partiel. C'est même toujours le cas pour 61 % des secteurs.

Dans 80 % des secteurs, un éducateur est également désigné comme référent pour chaque patient suivi en hospitalisation, mais de manière moins automatique. Seuls 28 % des secteurs le font toujours, mais 68 % parmi les secteurs rattachés à un CHR. Cette pratique reste moins répandue dans les établissements privés participant au service public.

Dans 91 % des secteurs, le médecin désigné comme référent pour un patient suivi à temps plein ou à temps partiel, assure également son suivi ambulatoire. C'est aussi dans les CHR que cette pratique est la plus courante : 56 % des secteurs ont toujours un médecin référent qui assure à la fois le suivi à temps plein ou à temps partiel et le suivi ambulatoire.

C'est un peu moins fréquent pour l'infirmier référent qui reste le référent en ambulatoire dans 67 % des secteurs (et dans seulement 45 % des secteurs rattachés à un établissement privé participant au service public).

Prises en charge particulières : les protocoles écrits sont encore minoritaires

97 % des secteurs sont sollicités pour intervenir lors de situations de maltraitance. Cela leur arrive souvent pour 64 % d'entre eux.

Seuls 21 % des secteurs disposent d'un protocole écrit ou de règles de conduite écrites internes pour répondre à la prise en charge des jeunes en cas de comportements violents. Cette proportion est cependant plus élevée dans les établissements privés participant au service public (36 %).

40 % ont un protocole écrit en cas de fugue d'un jeune (76 % des secteurs rattachés à un CHR).

33 % des secteurs ont un protocole écrit pour la prise en charge des adolescents suicidants au service de l'hôpital général qui reçoit les urgences du secteur.

La psychiatrie de liaison : présente dans huit secteurs sur dix

La psychiatrie de liaison est destinée à apporter des réponses (évaluation, traitement, orientation) aux troubles psychiatriques émergeant à l'occasion d'une hospitalisation somatique d'un patient, ainsi qu'à son entourage ou aux soignants. Elle marque ainsi le rapprochement entre la prise en charge somatique et la psychiatrie.

80 % des secteurs ont une activité de psychiatrie de liaison dans un ou plusieurs services en centre hospitalier ou hôpital local. Un quart des autres la voit confiée à une unité intersectorielle non gérée par leur secteur.

La psychiatrie de liaison est de fait, plus répandue dans les secteurs de psychiatrie infantile-juvénile rattachés à un CH ou un CHR (89 et 84 %), mais elle reste très importante dans les CHS (77 % des secteurs y participent) et dans une moindre mesure dans les établissements privés faisant fonction de public (68 %).

Pour 86 % des secteurs qui ont une activité de psychiatrie de liaison, cette activité se fait au titre de leur secteur seul, seulement 11 % le faisant dans le cadre d'une unité intersectorielle gérée par leur secteur.

Cette activité de liaison intervient le plus fréquemment en pédiatrie (pour 88 % des secteurs ayant une telle activité), puis en maternité (61 %) et enfin aux urgences (51 %). 39 % des secteurs interviennent dans les trois disciplines.

18 % des secteurs interviennent uniquement de manière ponctuelle, sur appel. 56 % organisent des réunions régulières. Une présence des membres de l'équipe est assurée dans 77 % des secteurs, celle-ci peut se faire sur des temps déterminés ou des thèmes particuliers.

Les effectifs participant à cette activité ont été difficilement évalués par les secteurs : en moyenne, par secteur, 2,6 médecins (y compris internes) soit 0,6 ETP, 1,9 infirmiers (0,6 ETP) et 1,6 psychologues (0,5 ETP).

Des unités spécialisées dans l'accueil mère-enfant dans un secteur sur cinq

19 % des secteurs disposent en leur sein d'une **unité spécialisée dans l'accueil mère-enfant** qui fonctionne avec les moyens du secteur.

11 secteurs (3 %) proposent ainsi une unité qui fonctionne en hospitalisation temps plein, avec au total 24 lits mère et 27 lits bébé.

14 secteurs (4 %) proposent une unité qui fonctionne en hospitalisation de jour, avec au total 42 places mère et 41 places bébé.

45 secteurs (14 %) proposent quant à eux une unité qui offre un accueil en CATTP.

Les réponses organisées dans le cadre d'unités intersectorielles non autonomes

Il s'agit d'unités placées sous la responsabilité d'un praticien du secteur assurant des prestations pour le compte d'autres secteurs, avec les moyens propres du secteur, et le cas échéant des moyens provenant des autres secteurs concernés (hors unités fonctionnelles intersectorielles entrant dans le cadre d'une fédération ou d'un département).

27 % des secteurs ont la gestion d'une ou plusieurs unités intersectorielles non autonomes. C'est le cas de 35 % des secteurs rattachés à un CHS et de 44 % des secteurs rattachés à un CHR. C'est dans les CH que cette pratique semble la moins répandue. Ces unités ont souvent pour activité l'hospitalisation à temps plein (26 % des types d'activité recensés), à temps partiel (20 %), mais aussi des consultations... Elles visent souvent la prise en charge des adolescents, de la périnatalité, des suicidants ou certaines pathologies spécifiques telles que l'autisme.

Ces unités font l'objet de convention dans 34 % des cas, et le suivi est assuré par le secteur d'origine du patient dans 64 % des cas.

Les réponses organisées dans le cadre d'unités intersectorielles autonomes

29 dispositifs intersectoriels « autonomes » s'adressent en outre spécifiquement aux enfants ou adolescents. 65 % sont rattachés à des CHS, 28 % à des centres hospitaliers non spécialisés (CH et CHU) et 7 % à des établissements privés spécialisés participant au service public. Les CHS semblent donc avoir davantage formalisé ce genre de dispositifs à l'adresse des enfants.

Seize dispositifs prennent la forme d'un service, sept d'une fédération et trois d'un département.

Parmi les objectifs de ces dispositifs, la prise en charge spécifique des adolescents (à la fois préventive et curative) et l'hospitalisation en pédopsychiatrie sont les plus fréquents. Certains dispositifs s'attachent aussi à des pathologies particulières, telles que l'autisme, les troubles de la personnalité, le suicide, le polyhandicap chez l'enfant. D'autres établissements ont mis en place plus spécifiquement des structures intersectorielles pour adolescents difficiles (SIPAD), ou des dispositifs à visée de réinsertion familiale et scolaire. D'autres dispositifs proposent de l'accueil familial thérapeutique.

Rares sont les dispositifs qui n'offrent qu'un seul type de prise en charge. C'est le cas uniquement pour la SIPAD, les dispositifs prenant en charge les autistes et les enfants atteints de troubles de la personnalité, ceux proposant de l'accueil familial thérapeutique ou un internat. La plupart propose en effet à la fois de l'hospitalisation et des consultations.

18 dispositifs mettent ainsi en œuvre des **hospitalisations à temps plein**, le nombre de lits mis à disposition varie de 3 à 36, avec une moyenne de 11 lits par dispositif. Ils sont tous implantés dans l'enceinte d'un établissement hospitalier (CHS ou HPP : 56 %, centre hospitalier non spécialisé : 39 %, dans les deux sites : 6 %). En moyenne, quatre secteurs bénéficient de ce dispositif intersectoriel. 1 705 patients ont été suivis dans ce cadre, mais leur nombre est très variable (de 11 à 656), avec une moyenne de 95 patients hospitalisés en 2000 par dispositif. Dans la quasi-totalité des dispositifs, l'admission se fait indifféremment soit directement soit par l'intermédiaire du secteur d'origine du patient. Il en est de même pour le relais après la première prise en charge par le dispositif qui peut se faire à la fois au sein du dispositif intersectoriel ou du secteur d'origine.

4 dispositifs réalisent un **autre accueil à temps complet**, avec un total de 21 lits et 26 patients suivis ainsi. 19 secteurs sont concernés par ces dispositifs. Comme pour l'hospitalisation à temps plein, ils sont tous situés dans un centre hospitalier spécialisé ou non.

15 dispositifs organisent des prises en charge en **hospitalisation de jour**, avec un total de 106 places. 372 patients ont été suivis ainsi, soit 27 en moyenne par dispositif. Les files actives sont ici aussi très variables, allant de 5 à 72 patients. Le nombre de secteurs concernés par ce dispositif varie de 2 à 5. La plupart des dispositifs sont implantés dans un CHS ou HPP (53 %), ou un centre hospitalier (33 %), deux sont implantés dans la communauté. L'admission se fait en général indifféremment par le secteur d'origine ou directement. Le relais après la première prise en charge par le dispositif intersectoriel se fait dans la moitié des cas soit par le secteur d'origine soit par le dispositif. Dans deux dispositifs, le relais est assuré par le dispositif, alors que dans deux autres, le patient retourne systématiquement dans son secteur d'origine.

6 dispositifs proposent ensuite de l'**hospitalisation de nuit**, mais avec très peu de places réellement identifiées comme telles. Seuls 40 patients ont été pris en charge ainsi dans les 11 secteurs concernés, le nombre de patients varie ainsi de 1 à 12 par dispositif. Tous ces dispositifs sont implantés dans l'enceinte hospitalière (établissement spécialisé pour 84 %). Comme pour les autres prises en charge, l'admission se fait à la fois directement ou par le secteur d'origine du patient. De la même manière, le relais se fait par les deux modes.

18 dispositifs réalisent des **consultations**, quatre secteurs sont concernés en moyenne par dispositif. 6 200 patients ont ainsi été pris en charge en 2000, soit 387 en moyenne par dispositif. Là encore, ces files actives varient fortement, de 5 à 1 300 patients. Ces consultations se font à la fois dans l'enceinte des établissements et dans la communauté. Pour 4 dispositifs, l'admission se fait directement, alors que pour la majorité d'entre eux, elle se fait indifféremment directement ou par le secteur d'origine du patient.

Parallèlement à ces prises en charge, sept dispositifs **interviennent dans la communauté**, cela a concerné 227 personnes. Ces interventions se font majoritairement à l'extérieur des établissements. Et là encore, l'admission comme le suivi se font à la fois par le secteur d'origine ou directement.

Enfin, 208 personnes ont également été suivies autrement que par les modes de prise en charge précités.

Aux prises en charge précédentes, s'ajoute une activité de **psychiatrie de liaison** pour 13 dispositifs. Elle s'effectue pour 12 d'entre eux en pédiatrie, mais aussi en médecine (5 dispositifs), en maternité (2 dispositifs) et en chirurgie (2).

En pédiatrie, le relais après la première prise en charge par le dispositif intersectoriel se fait pour 55 % des dispositifs autant par le dispositif que par le secteur d'origine du patient. Il se fait cependant pour trois d'entre eux, systématiquement par le dispositif intersectoriel. 1 830 patients ont ainsi été pris en charge en pédiatrie en 2000 (soit 229 en moyenne par dispositif).

En médecine et en chirurgie, le relais se fait aussi bien par les deux modes. 448 patients ont été suivis ainsi en médecine et 98 en chirurgie.

Parmi les deux dispositifs qui interviennent en maternité, un propose un suivi systématique par le dispositif intersectoriel, et l'autre indifféremment par le dispositif ou le secteur d'origine du patient. 178 patients ont été pris en charge par ces deux dispositifs en 2000.

Enfin, trois dispositifs intersectoriels interviennent aux urgences dans le cadre d'un SAU. Le relais après cette prise en charge se fait aussi bien au sein même du dispositif que dans le secteur d'origine du patient. Le nombre de passages aux urgences concernés par cette activité n'a pu être estimé par les dispositifs. Aucun dispositif ne dispose de lits destinés à la prise en charge des patients aux urgences.

Ces dispositifs disposent en moyenne de 1,3 ETP médical, celui-ci pouvant aller de 0,1 à 3,1 ETP, de 0,2 ETP d'internes et de 18 ETP non médicaux, ce dernier chiffre pouvant varier de 2,3 à 48,9 selon les dispositifs. Du fait du nombre important de dispositifs proposant de l'hospitalisation, la part des infirmiers et des agents de services hospitaliers est plus importante que dans les secteurs de psychiatrie infanto-juvénile, puisqu'elle représente 64 % du personnel non médical contre 37 % dans les secteurs.

Réseau et interventions dans la communauté

Les conventions : des partenaires multiples, une fréquence variable selon la catégorie d'établissement de rattachement

49 % des secteurs de psychiatrie infanto-juvénile ont passé une convention écrite avec un établissement de santé. Ces conventions sont surtout le fait des secteurs rattachés à des établissements spécialisés en psychiatrie (61 % des CHS et 73 % des HPP). 29 % des secteurs ont ainsi signé une convention relative à la psychiatrie de liaison. Les conventions visant la participation aux urgences dans le cadre d'un SAU ou d'un UPATOU, ou encore visant la délocalisation de lits d'hospitalisation temps plein sont moins répandues (moins de 7 % des secteurs ont signé de telles conventions).

Mais les conventions concernent aussi fréquemment d'autres partenaires, en particulier les secteurs de l'éducation : ainsi, 48 % des secteurs ont passé une convention écrite avec un établissement de l'éducation nationale, 28 % avec un établissement médico-éducatif, 16 % avec un CMPP et 10 % avec la PJJ, ainsi que 26 % avec les services du Conseil général.

Tableau 22 : Conventions passées selon la catégorie d'établissement

Convention écrite avec :	CHS	HPP	CHR	CH	Ensemble
- un établissement de santé	61,5%	72,7%	20,0%	32,7%	49,4%
- un CMPP	13,9%	13,6%	28,0%	15,9%	15,6%
- un établissement de l'Education Nationale	50,6%	54,6%	52,0%	43,0%	48,4%
- un établissement médico-éducatif	27,1%	40,9%	32,0%	26,2%	28,1%
- les services du conseil général	28,3%	31,8%	32,0%	18,7%	25,6%
- avec la PJJ	13,3%	4,6%	0,0%	9,4%	10,3%

D'une manière générale, les secteurs rattachés à un CH ont moins développé ces conventions avec d'autres partenaires que les établissements de santé, et les CHR et les HPP les formalisent le plus. Les conventions avec les établissements médico-éducatifs sont particulièrement fréquentes dans les secteurs rattachés à un HPP.

Des relations avec les intervenants extérieurs plus fréquentes avec les psychiatres qu'avec les autres médecins traitants

La quasi-totalité des secteurs sont en relation directe avec le médecin traitant des patients (généraliste ou pédiatre) ou avec le psychiatre si les patients sont suivis par un autre psychiatre. Mais ces relations sont plus fréquentes avec les psychiatres qu'avec les médecins généralistes ou pédiatres.

Ainsi, 60 % des secteurs ont toujours ou souvent cette relation directe avec le médecin traitant, cette proportion atteint 73 % avec les psychiatres.

Les relations avec le médecin traitant des patients (généraliste ou pédiatre) sont plus développées dans les CHR, 80 % des secteurs ont toujours ou souvent cette relation directe avec le médecin traitant, contre 50 % des HPP. Il en est de même avec les psychiatres : 88 % des secteurs rattachés à un CHR ont toujours ou souvent une relation directe avec le psychiatre qui suit le patient par ailleurs.

Dans 45 % des secteurs, l'aide aux démarches administratives et l'accompagnement social des patients sont assurés par un membre du secteur seul qui est pour 91 % des secteurs, un assistant de service social et/ou un infirmier (50 %).

Dans 29 % des secteurs, cette aide est assurée directement par les services sociaux (municipaux ou départementaux). Et dans 39 % des secteurs, ces aides sont assurées systématiquement conjointement par un membre de l'équipe du secteur et un travailleur social extérieur. C'est le cas de 52 % des secteurs rattachés à un CHR. Les HPP ont moins tendance à travailler en collaboration avec les services sociaux, 59 % d'entre eux assurent l'aide aux démarches administratives et l'accompagnement social à travers un membre du secteur seul.

S'agissant des interventions dans la communauté, les secteurs semblent avoir moins développé certaines actions auprès des médecins généralistes (seuls 46 % des secteurs organisent des réunions avec eux), des élus locaux (47 %) ou des associations de familles (48 %).

En revanche, les interventions dans les écoles, CDES, services sociaux, crèches, PMI, les services d'AEMO – PJJ et auprès des membres de l'équipe de psychiatrie générale sont réalisées par plus de 75 % des secteurs.

Les fréquences des réunions sont cependant très variables, elles sont souvent mensuelles (voire hebdomadaires) dans les écoles et CDES, elles restent ponctuelles dans l'année avec les psychiatres (hors secteur), les membres de l'équipe de psychiatrie générale ou les CMPP.

Les secteurs rattachés à un CHR organisent davantage de réunions avec les médecins généralistes, les psychiatres (hors secteur), les CMPP, la PJJ et le grand public. Les secteurs rattachés à un CHS organisent quant à eux davantage de réunions avec les membres de l'équipe de secteur de psychiatrie générale, mais aussi avec les services sociaux (municipaux et départementaux), et avec les écoles. La moitié d'entre eux organisent également des réunions avec les élus.

Les HPP, comme les CHS rencontrent plus fréquemment les membres de l'équipe de secteur de psychiatrie générale et les services sociaux. Ils se différencient des CHS par leur moindre intervention dans les écoles (86 % y participent tout de même) et leur plus fréquente intervention dans les CDES et auprès des associations de familles.

Enfin, les secteurs rattachés à des CH se démarquent surtout par leur moindre intervention dans les CMPP.

Tableau 23 : Fréquence des interventions dans la communauté

	Nombre de réunions						
	2 fois par mois ou +	1 fois par mois	4 fois par an	2 fois par an	1 fois par an	0	NR
Médecins généralistes	3,1%	4,7%	7,5%	12,5%	18,1%	46,3%	7,8%
Psychiatres (hors secteur)	4,7%	13,4%	18,1%	13,1%	13,1%	30,6%	6,9%
Membres de l'équipe de psychiatrie générale	4,7%	15,0%	23,8%	20,3%	11,9%	18,4%	5,9%
Services sociaux	21,3%	22,8%	21,9%	12,8%	5,9%	9,7%	5,6%
Crèche PMI	22,5%	22,2%	21,6%	9,4%	8,4%	10,9%	5,0%
Ecole	44,7%	20,9%	15,0%	8,1%	3,4%	4,1%	3,8%
CDES	50,3%	26,3%	5,3%	4,4%	2,5%	6,9%	4,4%
CMPP établissement médico-social	9,1%	12,2%	17,5%	11,3%	15,9%	24,1%	10,0%
Service d'AEMO - PJJ	11,3%	19,4%	19,4%	15,6%	12,5%	15,3%	6,6%
Elus locaux	0,3%	2,8%	10,6%	9,7%	23,4%	43,8%	9,4%
Associations de familles	1,6%	5,3%	7,5%	12,5%	21,3%	43,8%	8,1%
Grand public	1,6%	3,8%	11,9%	16,6%	23,4%	35,6%	7,2%
Autres	3,1%	5,6%	5,9%	3,8%	2,8%	45,0%	33,8%

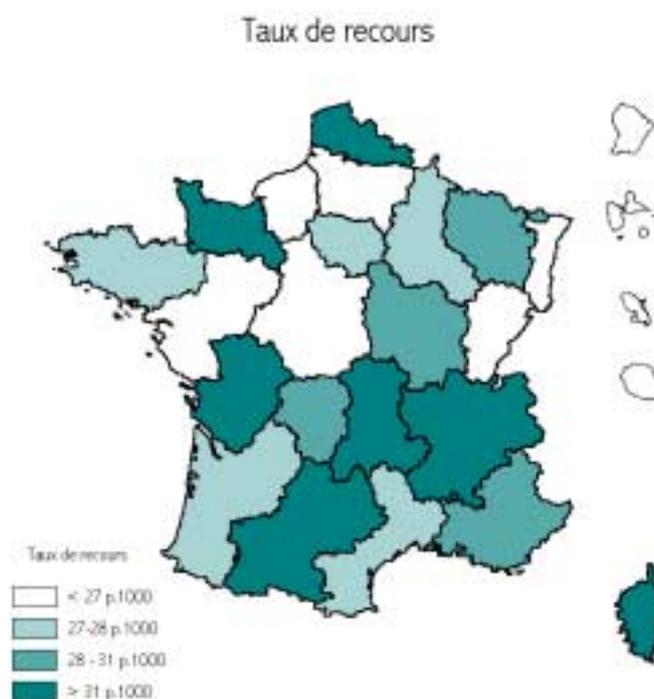
Présentation des résultats issus de l'exploitation des rapports de secteurs de psychiatrie infanto-juvénile pour l'année 2000

Partie 2 - Éléments de disparités régionales

L'activité des secteurs de psychiatrie infanto-juvénile : des taux de recours variables, très liés à l'offre de soins régionale

Le taux de recours aux secteurs de psychiatrie infanto-juvénile (nombre de patients suivis dans l'année rapportée à la population âgée de moins de 20 ans) varie dans un rapport de 1 à 2 entre l'Alsace et la Corse¹². L'Alsace, la Picardie, et les DOM ont un taux de recours proche de 20 pour 1000 habitants âgés de 0 à 19 ans. À l'opposé, la Corse, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées et la Basse-Normandie ont des taux de recours supérieurs à 32 pour 1000 habitants.

Carte 2 : Taux de recours par région



Ces disparités régionales en matière de recours aux secteurs de psychiatrie infanto-juvénile peuvent être analysées en regard de l'offre de soins sectorisée proposée par les régions.

En effet, les quatre régions qui ont les taux de recours les plus élevés ont en commun d'avoir un grand nombre de CMP. Exceptée la Corse qui ne dispose d'aucune capacité de prise en charge à temps complet sectorisée, elles proposent toutes de l'accueil familial thérapeutique en quantité relativement importante. Elles ont toutes des CATTP et/ou des

¹² Le taux de recours France entière est de 28 pour 1000 habitants âgés de moins de 20 ans.

hôpitaux de jour en nombre élevé. Elles proposent donc une offre de soins diversifiée et nombreuse.

À l’opposé, l’Alsace, la Picardie et les DOM qui ont les taux de recours les plus bas, offrent moins de CMP que l’ensemble des secteurs. La situation des Antilles-Guyane est particulièrement critique : dans cette région, toutes les structures sont sous-représentées. L’Alsace offre également très peu de possibilités de prise en charge à temps complet. D’ailleurs, dans ces régions, la proportion de secteurs ayant une liste d’attente pour un premier rendez-vous hors urgence est supérieure à la moyenne nationale. Le faible taux de recours serait donc en partie lié à un défaut de l’offre de soin qui ne parvient pas à recevoir l’ensemble des patients qui en font la demande. En Picardie, les délais d’attente pour un premier entretien avec un médecin ou un autre professionnel sont supérieurs à un mois dans 8 secteurs sur 10, alors qu’en Midi-Pyrénées, ces délais dépassent un mois dans 5 secteurs pour un entretien avec un médecin et dans 3 secteurs sur 12 pour un entretien avec un autre professionnel.

1.1 Les prises en charge ambulatoires

La proportion de patients pris en charge en ambulatoire varie peu selon les régions, allant de 92 à 99 %¹³. Par contre, la part de patients suivis **exclusivement** de la sorte connaît des variations sensibles selon les régions : 42 % en Corse, 71 % en Languedoc-Roussillon, 80 % en Lorraine et Midi-Pyrénées, et plus de 95 % en Basse-Normandie et dans les Antilles¹⁴.

Certaines régions semblent avoir davantage développé les interventions en unité somatique, c’est le cas notamment de la Champagne-Ardenne, de l’Alsace, du Limousin, de Languedoc-Roussillon et de la Corse, où la proportion de patients suivis dans de telles unités dépasse les 10 %. Exceptés la Corse et Languedoc-Roussillon, ces régions ne comptent pas davantage de secteurs rattachés à des CH ou CHR, il s’agit bien ici d’une démarche d’ouverture vers la médecine somatique.

Quelques régions interviennent plus fréquemment en PMI : Haute-Normandie, Nord – Pas-de-Calais, Lorraine et Corse. D’autres semblent plus présentes en milieu scolaire : Basse-Normandie, Alsace, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, PACA, Corse.

1.2 Les prises en charge à temps partiel

La proportion de patients pris en charge à temps partiel fluctue selon les régions, passant de seulement 3 % pour les Antilles, 6 % en PACA à 18 % en région Centre et en Corse¹⁵. Comme pour l’ambulatoire, la proportion de patients pris en charge exclusivement à temps partiel varie fortement selon les régions : de 5 % à la Réunion, 9 % en Basse-Normandie et 10 % en Auvergne à 32 % en Haute-Normandie, 34 % en PACA et Île-de-France¹⁶.

¹³ La proportion de patients pris en charge en ambulatoire est de 97% pour la France entière.

¹⁴ 88% des patients suivis en ambulatoire le sont exclusivement de la sorte en France entière.

¹⁵ La proportion de patients pris en charge à temps partiel est de 10% pour La France entière.

¹⁶ 22% des patients suivis à temps partiel le sont exclusivement de la sorte en France entière.

Ces spécificités sont à mettre en relation avec l'équipement proposé par ces régions. Le Centre et la Corse disposent d'un nombre élevé de CATTP et d'hôpitaux de jour, contrairement aux Antilles et à la Provence.

À l'intérieur des modalités de prise en charge à temps partiel, des disparités importantes apparaissent. Si l'hospitalisation de nuit n'est pas pratiquée dans une grande partie des régions, elle reste un mode de prise en charge important en Picardie. De même, certaines régions semblent privilégier nettement l'hôpital de jour par rapport au CATTP : Bourgogne, Auvergne, Languedoc-Roussillon et PACA, tandis que chez d'autres, la prise en charge en CATTP est devenue majoritaire : Champagne-Ardenne, Corse, Lorraine, Centre, Île-de-France.

1.3 Les prises en charge à temps complet

Enfin, la proportion d'enfants pris en charge à temps complet varie de moins d'1 % de la file active (Limousin, Aquitaine) à 5 % pour le Poitou-Charentes et la Corse (qui ne dispose pourtant d'aucun lit)¹⁷. Là aussi, la proportion de patients exclusivement suivis à temps complet varie de 0 à plus de 60 % (Île-de-France, Réunion)¹⁸. À l'intérieur même des modalités de prises en charge à temps complet, certaines régions proposent peu d'alternatives à l'hospitalisation temps plein pour les enfants : en Franche-Comté, Poitou-Charentes, Limousin, Réunion, la proportion d'enfants pris en charge en hospitalisation temps plein parmi ceux suivis à temps complet dépasse 80 %, alors que dans certaines régions (Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Basse-Normandie, Languedoc-Roussillon), moins de 35 % des enfants pris en charge à temps complet sont hospitalisés¹⁹. Ces régions ont davantage développé l'accueil familial thérapeutique (Haute-Normandie, Basse-Normandie), l'hospitalisation à domicile (Languedoc-Roussillon) ou d'autres formes de prises en charge à temps complet.

Parmi les patients hospitalisés à plein temps au cours de l'année 2000, la proportion de patients présents depuis plus d'un an varie de 0 pour la Champagne-Ardenne, l'Alsace, la Corse et les DOM à plus de 35 % pour la Haute-Normandie et la Bourgogne²⁰. La durée moyenne de séjour en hospitalisation temps plein varie de 5 à 210 jours selon les régions : Corse (5 jours), Haute-Normandie (7 jours), Picardie (86 jours) et Basse-Normandie (210 jours)²¹.

Ces différents aspects mettent en évidence des pratiques très hétérogènes. S'ajoute à cela le constat de disparités très grandes dans la répartition des professionnels de santé mentale des secteurs. En effet, les densités de personnels médicaux et non médicaux exerçant en psychiatrie infanto-juvénile varient fortement selon les secteurs et les régions. Certaines régions ont des densités faibles à la fois en personnel médical et non médical, c'est le cas notamment de la Haute-Normandie, du Nord-Pas-de-Calais, de l'Alsace, de la Franche-Comté, des Pays de la Loire et des DOM. Seule Midi-Pyrénées présente des densités supérieures à la moyenne pour les deux catégories de personnel.

¹⁷ La proportion de patients pris en charge à temps complet est de 2% pour la France entière.

¹⁸ 27% des patients suivis à temps complet le sont exclusivement de la sorte en France entière.

¹⁹ 64% des patients suivis à temps complet ont été hospitalisés pour la France entière.

²⁰ 11% des patients hospitalisés à plein temps en 2000 le sont depuis plus d'un an en France entière.

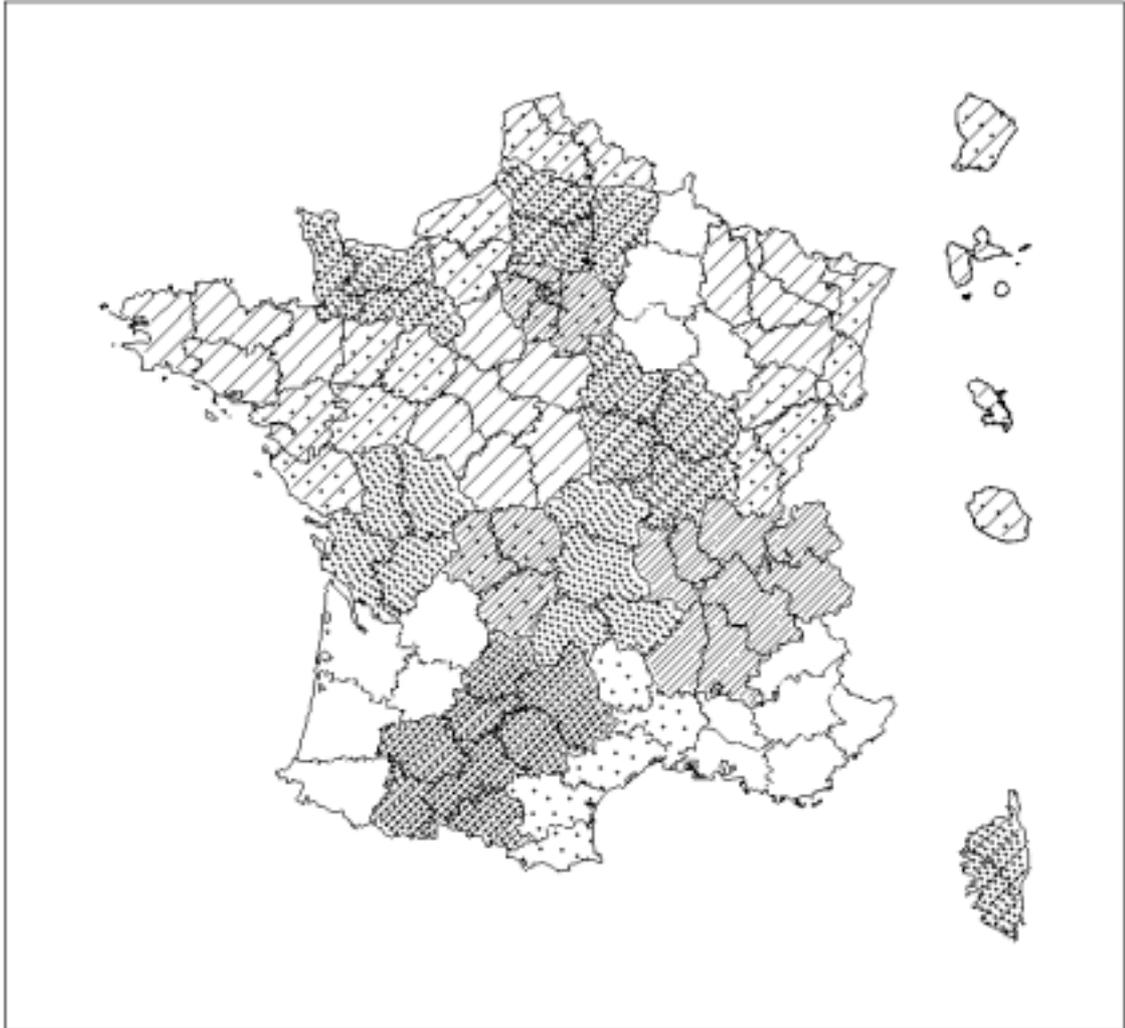
²¹ La durée moyenne de séjour nationale est de 42 jours.

Le Limousin et l'Île-de-France partagent une forte densité médicale et une densité en personnel non médical inférieur à la moyenne, tandis que ces indicateurs sont inversés en Picardie, Bourgogne, Poitou-Charentes, Basse-Normandie et Corse où l'on rencontre parfois des densités en personnel non médical très supérieures à la moyenne nationale.

Il conviendra donc dans l'avenir d'éclairer ces observations en analysant plus finement le contexte régional, où l'offre médico-sociale, libérale et non sectorisée interviennent de manière très différente.

Carte 3

Densité de personnels médicaux et non médicaux



Densité de personnel médical

	< 11 pour 100 000 habitants
	de 11 à 12 pour 100 000 habitants
	> 12 pour 100 000 habitants

Densité de personnel non médical

	< 93 pour 100 000 habitants
	de 93 à 106 pour 100 000 habitants
	> 106 pour 100 000 habitants

**Annexe 1 : Questionnaire Rapport de secteur de psychiatrie
infanto-juvénile 2000**

RAPPORT DE SECTEUR DE PSYCHIATRIE INFANTO-JUVÉNILE

Exercice 2000

I. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU SECTEUR

1 CODE SECTEUR |

A. IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT DE RATTACHEMENT

- Nom de l'établissement de rattachement
- 2 ● N° FINESS
- 3 ● Catégorie
 - Centre hospitalier spécialisé
 - Centre hospitalier régional
 - Hôpital privé faisant fonction de public
 - Centre hospitalier, hôpital local
- Responsable du rapport de secteur
 - Nom
 - Numéro de téléphone
- Adresse de l'établissement de rattachement

N° Voie	Type voie	Nom de la voie
.....
		Lieu-dit ou Boîte postale
	
	Code postal	Libellé commune

- 4 ● L'hôpital de rattachement est-il situé dans le secteur ? OUI NON

II. LES ÉQUIPEMENTS DU SECTEUR

A. NOMBRE DE STRUCTURES ET PLACES

*Inclure ici la ou les unités intersectorielles que le secteur fait fonctionner sous la responsabilité du médecin chef de secteur avec les moyens propres du secteur ou le cas échéant des moyens provenant des autres secteurs.
(En revanche, ne pas comptabiliser ici les unités fonctionnelles intersectorielles entrant dans le cadre d'une fédération ou d'un département qui sont recensées au niveau établissement dans le rapport complémentaire sur le dispositif intersectoriel autonome).*

	Structures situées en dehors de l'hôpital		Structures situées dans l'hôpital		Nombre de jours d'ouverture par semaine
	Nombre de structures	Nombre de lits ou places	Nombre de structures	Nombre de lits ou places	
5 CMP (ou antenne) ouvert moins de 5 jours / semaine	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>
6 CMP ouvert 5 jours ou plus / semaine	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>
7 Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
8 Hôpital de jour	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
9 Hôpital de nuit	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
10 Centred'accueil permanent (CAP)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
11 Centre de crise	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
12 Unité d'hospitalisation à domicile	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
13 Appartement thérapeutique	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
14 Accueil familial thérapeutique	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

- 15 ● Le secteur utilise-t-il des places en appartements associatifs ? OUI NON

II. LES ÉQUIPEMENTS DU SECTEUR *(suite et fin)*

CODE SECTEUR |

B. FONCTIONNEMENT ET ACCESSIBILITÉ

- 16 • Nombre de lieux de consultation (CMP ou antennes) ouvert(s) au moins 2 jours par semaine après 18h
- 17 • Nombre de lieux de consultation (CMP ou antennes) ouvert(s) tout au long de l'année (y compris les mois d'été)
- 18 • Nombre de lieux de consultation (CMP ou antennes) ouvert(s) le mercredi
- 19 • Nombre de lieux de consultation (CMP ou antennes) ouvert(s) le samedi
- 20 • Nombre de lieux de consultation (CMP ou antennes) associés avec
 - un hôpital de jour
 - un CATTP
- 21 • Nombre d'hôpitaux de jour ouvert(s) tout au long de l'année (y compris les mois d'été)
- 22 • Distance maximum entre la commune du secteur la plus excentrée et l'hôpital de jour le plus proche km
- 23 • Temps de trajet moyen entre la commune du secteur la plus excentrée et l'hôpital de jour le plus proche minutes

C. NOMBRE DE LITS D'HOSPITALISATION TEMPS PLEIN

	implantés géographiquement sur le site d'un CHS ou HPP	implantés géographiquement sur le site d'un centre hospitalier ou hôpital local (hôpital général)
24 • Nombre de lits installés du secteur (y compris les lits de la ou des unités intersectorielles d'hospitalisation fonctionnant sous la responsabilité du médecin chef de secteur)	<input type="text"/>	<input type="text"/>

- 25 • Le secteur utilise-t-il des lits dans un dispositif d'hospitalisation intersectoriel autonome (département, fédération, service) ? OUI NON
- 26 • Si oui, une convention de fonctionnement a-t-elle été signée ? OUI NON

D. ACCESSIBILITÉ POUR L'HOSPITALISATION TEMPS PLEIN

- 27 • Tous les lits d'hospitalisation temps plein rattachés à votre secteur sont-ils implantés géographiquement dans votre secteur ? OUI NON
- 28 • Si non, quelle est la distance en kilomètres entre la commune la plus éloignée et ces lits d'hospitalisation temps plein implantés en dehors de votre secteur ? km
- 29 • Et, quel est le temps de transport moyen entre ces deux lieux en transport public (ou à défaut en voiture) minutes

E. AUTRES MODALITÉS D'ACCUEIL À TEMPS COMPLET

- 30 • Le secteur organise-t-il des séjours thérapeutiques ? OUI NON
 Si oui, ces séjours sont-ils destinés à un accueil ?
 - le week-end OUI NON
 - la semaine OUI NON
- 31 • Le secteur organise-t-il des séjours de rupture dans un lieu de vie ? OUI NON

III. LE PERSONNEL

CODE SECTEUR |

A. LES EFFECTIFS

Comptabiliser ici l'ensemble des personnels du secteur, y compris tous les personnels travaillant dans une unité intersectorielle, lorsqu'elle est placée sous votre responsabilité. A l'inverse, ne pas compter le personnel qui serait mis à disposition d'une unité intersectorielle gérée par un autre secteur (puisque c'est lui qui comptabilisera personnel et activité correspondante) ou dans un dispositif intersectoriel autonome, qui est répertorié dans le rapport complémentaire.

a. Personnel médical

	Effectifs rémunérés en décembre		ETP rémunérés en décembre
	Hommes	Femmes	Ensemble
32 Psychiatres hospitaliers à temps plein titulaires (PH et HU)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>
33 Psychiatres à temps plein nommés à titre provisoire sur un poste de praticien hospitalier	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>
34 Psychiatres temps partiel (hors attachés et PAC)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>
35 Assistants et assistants associés (psychiatres)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>
36 Attachés et attachés associés (psychiatres)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>
37 Psychiatres contractuels	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>
38 Praticiens adjoints contractuels (PAC) (psychiatres)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>
39 Autres médecins non psychiatres	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>
40 TOTAL DES MÉDECINS	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>

	Effectifs rémunérés en décembre		ETP rémunérés en décembre
	Hommes	Femmes	Ensemble
41 Internes en psychiatrie	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>
42 FFI ou DIS en psychiatrie	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>
43 Autres internes, résidents et FFI / DIS	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>
44 TOTAL DES INTERNES et FFI / DIS	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>

- 45 Nombre de postes de psychiatres temps plein vacants depuis plus d'un an
- 46 Nombre de postes de psychiatres temps partiel vacants depuis plus d'un an

b. Personnel non médical

	Effectifs rémunérés en décembre		ETP rémunérés en décembre
	Hommes	Femmes	Ensemble
47 Secrétaire médicale ou faisant fonction	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>
48 Psychologue	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>
49 Infirmier de secteur psychiatrique ou diplômé d'État	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>
50 Personnel d'encadrement infirmier	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>
51 Masseur-kinésithérapeute	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>
52 Psychomotricien	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>
53 Orthophoniste	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>
54 Ergothérapeute	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>
55 Personnel d'encadrement socio-éducatif	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>
56 Assistant de service social	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>
57 Éducateur (spécialisé, technique spécialisé de jeunes enfants)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>
58 Moniteur éducateur	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>
59 Animateur	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>
60 Aide-soignant	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>
61 Aide-médico-psychologique	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>
62 Agent des services hospitaliers	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>
63 Autres personnels des services médicaux	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>
64 Autres personnels non médicaux affectés au secteur	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>
65 TOTAL PERSONNEL NON MÉDICAL	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>

III. LE PERSONNEL (suite et fin)

CODE SECTEUR |

B. RÉPARTITION DES PERSONNELS

	Personnel travaillant en unité d'hospitalisation à temps plein en ETP* rémunéré sur un mois en décembre	TOTAL du personnel du secteur en ETP (en intra et extra hospitalier) rémunéré sur un mois en décembre
66 Personnel médical	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/>
67 Infirmiers	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/>
68 Psychologues	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/>
69 Éducateurs	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/>
70 Autres	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/>
71 TOTAL	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/>

* Ne pas compter le personnel travaillant dans les autres unités de soins avec hébergement définies par l'arrêté du 14 mars 1986 (appartement thérapeutique, post-cure, accueil familial thérapeutique, centre de crise).

C. FORMATION ET RECHERCHE

- 72 • Nombre de personnels médicaux ayant bénéficié d'au moins une formation (y compris les colloques) dans l'année →
- 73 • Nombre d'infirmiers ayant bénéficié d'au moins une formation (y compris les colloques) dans l'année →
- 74 • Nombre d'éducateurs ayant bénéficié d'au moins une formation (y compris les colloques) dans l'année →
- 75 • Nombre de personnel non médical autre que les infirmiers et les éducateurs ayant bénéficié d'au moins une formation (y compris les colloques) dans l'année →
- 76 • Le secteur participe-t-il à des travaux de recherche pour l'année 2000 ? → OUI NON

IV. ORGANISATION DES SOINS ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES

IV.1 L'ACCUEIL

- 77 • Existe-t-il une permanence téléphonique pour le secteur 24h / 24h (en dehors du standard téléphonique de l'établissement de rattachement), assurée par
- un répondeur téléphonique → OUI NON
- un transfert d'appel vers un soignant du secteur → OUI NON

A. L'ACCUEIL HORS URGENCE

- 78 • Qui reçoit un patient vu pour la 1^{ère} fois ?
- un médecin exclusivement → OUI NON
- un médecin et/ou un autre professionnel → OUI NON
- Préciser l'autre professionnel :
- Psychologue → OUI NON
- Infirmier → OUI NON
- Assistant de service social → OUI NON
- 79 • Avez-vous une liste d'attente pour un 1^{er} rendez-vous en ambulatoire, hors urgence et hors prise en charge pour une psychothérapie au cours de l'année ? → OUI NON

IV. ORGANISATION DES SOINS ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES *(suite)*

CODE SECTEUR |

- 80 ● Quel est le délai minimum d'attente pour un premier rendez-vous hors urgence et hors prise en charge pour une psychothérapie ?
- pour une consultation avec un médecin
 - moins de 7 jours
 - de 7 à 14 jours
 - de 15 à 29 jours
 - de 30 jours à moins de 3 mois
 - 3 mois et plus
 - pour un entretien avec un autre professionnel
 - moins de 7 jours
 - de 7 à 14 jours
 - de 15 à 29 jours
 - de 30 jours à moins de 3 mois
 - 3 mois et plus
- 81 ● Quelles informations sont demandées lors d'une prise de rendez-vous pour un patient vu pour la 1^{ère} fois ? *(plusieurs réponses possibles)*
- aucune
 - renseignements administratifs
 - motif de la demande
 - caractère urgent
 - la personne qui a conseillé
 - si le patient est déjà suivi par un psychiatre
 - les coordonnées du médecin habituel (généraliste ou pédiatre)
 - autre
- 82 ● Lorsqu'un patient déjà suivi par le secteur ne vient pas à sa consultation ou à un autre rendez-vous, tentez-vous de contacter sa famille ou lui-même s'il est majeur ? OUI NON
- si oui, par quel(s) moyen(s) ? *(plusieurs réponses possibles)*
 - envoi d'un courrier
 - téléphone
 - visite à domicile
 - contact avec le médecin traitant
 - autres
- 83 ● Un patient nécessitant une hospitalisation complète le jour même, peut-il être hospitalisé tout de suite au sein du secteur ?
- toujours
 - souvent
 - parfois
 - jamais
- 84 ● Êtes-vous amené à faire prendre en charge des patients de votre secteur par d'autres secteurs psychiatriques ou établissements privés en raison d'un manque de lits ou places ou de délais d'attente trop longs ?
- en hospitalisation complète
 - toujours
 - souvent
 - parfois
 - jamais
 - en hospitalisation de jour
 - toujours
 - souvent
 - parfois
 - jamais
- 85 ● Dans ce cas, le suivi est-il assuré par la suite ?
- par votre secteur OUI NON
 - par le service d'accueil OUI NON
- 86 ● Êtes-vous amené à faire prendre en charge des patients de votre secteur par d'autres secteurs psychiatriques ou établissements privés en raison de pathologies ou comportements particuliers des patients ?
- souvent
 - parfois
 - jamais
- 87 ● Dans ce cas, le suivi est-il assuré par la suite ?
- par votre secteur OUI NON
 - par le service d'accueil OUI NON
- 88 ● Disposez-vous au sein du secteur d'une unité spécialisée dans l'accueil mère-enfant qui fonctionne avec vos moyens propres ? OUI NON
Si oui, cette unité fonctionne-t-elle ?
- en hospitalisation temps plein OUI NON
 - en hospitalisation de jour OUI NON
 - accueil en CATTP OUI NON
- Nombre de lits mère Nombre de lits bébé
- Nombre de places mère Nombre de places bébé

IV. ORGANISATION DES SOINS ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES *(suite)*

CODE SECTEUR |

B. L'ORGANISATION DE LA RÉPONSE À L'HÔPITAL GÉNÉRAL

a. La psychiatrie de liaison

99 1. Le secteur a-t-il une activité de psychiatrie de liaison dans un ou plusieurs services en centre hospitalier ou hôpital local ?

NON

- sans objet _____ → OUI NON
- n'intervient pas dans l'hôpital _____ → OUI NON
- l'activité est confiée à une unité intersectorielle non gérée par votre secteur _____ → OUI NON

OUI

Si oui, préciser : a) cette activité se fait-elle ? *(une seule réponse possible)*

- au titre de votre secteur seul _____ → OUI NON
- dans le cadre d'une unité intersectorielle gérée par votre secteur _____ → OUI NON

- b) le lieu d'intervention _____ →
- Pédiatrie
 - Maternité
 - Urgences
 - Autre

c) les caractéristiques des interventions *(plusieurs réponses possibles)*

- ponctuelles, sur appel _____ → OUI NON
 - réunions régulières _____ → OUI NON
 - présence de membres de l'équipe :
 - sur des temps déterminés _____ → OUI NON
 - sur des thèmes particuliers _____ → OUI NON
- Préciser

- d) l'effectif du personnel médical (y compris les internes) _____ →
- e) l'ETP moyen sur l'année du personnel médical (y compris les internes) _____ → ,
- f) l'effectif des infirmiers _____ →
- g) l'ETP moyen sur l'année des infirmiers _____ → ,
- h) l'effectif des psychologues _____ →
- i) l'ETP moyen sur l'année des psychologues _____ → ,

C. LES RÉPONSES ORGANISÉES DANS LE CADRE D'UNITÉS INTERSECTORIELLES NON AUTONOMES

*Il s'agit d'unité placée sous la responsabilité d'un praticien du secteur assurant des prestations pour le compte d'autres secteurs, avec les moyens propres de votre secteur, et le cas échéant des moyens provenant des secteurs concernés .
En revanche, ne sont pas concernées ici les unités fonctionnelles intersectorielles, entrant dans le cadre d'une fédération ou d'un département, recensés dans le rapport complémentaire (dispositif intersectoriel autonome).*

100 • Le secteur a-t-il la gestion d'une ou plusieurs unités intersectorielles non autonomes ? _____ → OUI NON
Si oui, préciser

Type d'activité*	Objectif	Convention avec d'autres secteurs		Suivi assuré par le secteur d'origine	
		<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* Hospitalisation temps plein, temps partiel, ambulatoire y compris urgences, ou psychiatrie de liaison, etc.

V. RÉSEAU ET INTERVENTIONS DANS LA COMMUNAUTÉ

CODE SECTEUR |

A. LES CONVENTIONS

101 • Le secteur a-t-il passé une convention écrite ?

- avec un établissement de santé OUI NON
 Si oui délocalisation de lits d'hospitalisation temps plein
 participation aux urgences dans le cadre d'un SAU
 participation aux urgences dans le cadre d'un UPATOU
 psychiatrie de liaison
 autre - préciser

- avec un CMPP _____ → OUI NON

- avec un établissement
 de l'Éducation nationale _____ → OUI NON

- avec un établissement
 médico-éducatif _____ → OUI NON

- avec les services
 du Conseil général _____ → OUI NON

- avec la PJJ _____ → OUI NON

B. LES PRATIQUES EN RELATION AVEC DES INTERVENANTS EXTÉRIEURS AU SECTEUR

a. Pour la prise en charge des patients

102 • Êtes-vous en relation directe avec le médecin traitant des patients (généraliste ou pédiatre) ?

- toujours
- souvent
- parfois
- jamais

103 • Pour les patients suivis par un autre psychiatre, êtes-vous en relation directe avec ce dernier ?

- toujours
- souvent
- parfois
- jamais

104 • L'aide aux démarches administratives et l'accompagnement social des patients sont-ils assurés ?

- par un membre du secteur seul _____ → OUI NON
 préciser - par un assistant de service social OUI NON
 - par un infirmier _____ → OUI NON

- directement par les services sociaux _____ → OUI NON
 (municipaux, départementaux)

- systématiquement conjointement
 par un membre de l'équipe du secteur
 et un travailleur social extérieur au secteur _____ → OUI NON
 préciser
 pour le secteur - par un assistant de service social OUI NON
 - par un infirmier _____ → OUI NON

V. RÉSEAU ET INTERVENTIONS DANS LA COMMUNAUTÉ *(suite et fin)*

CODE SECTEUR |

b. Les interventions dans la communauté

Estimer le nombre de réunions organisées par an (en dehors des rencontres ponctuelles nécessitées par la prise en charge d'un patient)

105		Nombre de réunions					
		2 fois par mois ou plus	1 fois par mois	4 fois par an	2 fois par an	1 fois par an	0
	Médecins généralistes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Psychiatres (hors secteurs)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Membres de l'équipe de secteur de psychiatrie générale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Services sociaux (municipaux et départementaux)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Crèche PMI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	École	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CDES	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CMPP établissement médico-social	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Service d'AEMO - PJJ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Élus locaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Associations de familles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Grand public	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Autres : préciser	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

VI. MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES PATIENTS

A. LA FILE ACTIVE

- 106 • File active _____ →
- 107 • Nombre de patients vus pour la première fois au cours de l'année _____ →
- 108 • Nombre de patients vus une seule fois au cours de l'année 2000 _____ →
- 109 • Nombre de patients présents en hospitalisation temps plein depuis plus d'un an _____ →

B. RÉPARTITION PAR SEXE

110	Masculin	Féminin	Non renseigné	TOTAL
	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>

C. RÉPARTITION PAR GROUPE D'ÂGE

111	Moins de 5 ans	5 à 9 ans	10 à 14 ans	15 à 19 ans	20 ans et plus	sans information	TOTAL
	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>

VI. MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES PATIENTS *(suite et fin)*

CODE SECTEUR |

D. RÉPARTITION DE L'AES

112		Nombre de patients		
		bénéficiant	ne bénéficiant pas	sans information
	AES	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

E. L'ANALYSE DES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES PATIENTS

● **Prise en charge ambulatoire**

113 **Nombre de patients pris en charge en ambulatoire**

114 **Nombre de patients exclusivement pris en charge en ambulatoire**

	Modalités de prise en charge	Nombre de patients	Nombre de jours où le patient a eu cette prise en charge
115	CO : soins en CMP ou unité de consultation du secteur	<input type="text"/>	<input type="text"/>
116	SD : soins et interventions à domicile	<input type="text"/>	<input type="text"/>
117	SI : soins et interventions en unité substitutive au domicile	<input type="text"/>	<input type="text"/>
118	SU : soins et interventions en unité d'hospitalisation somatique	<input type="text"/>	<input type="text"/>
119	ME : soins et interventions en établissement médico-éducatif	<input type="text"/>	<input type="text"/>
120	MI : soins et interventions en PMI	<input type="text"/>	<input type="text"/>
121	MS : soins et interventions en milieu scolaire ou centre de formation	<input type="text"/>	<input type="text"/>
122	AA : soins ambulatoires autres	<input type="text"/>	<input type="text"/>

● **Prise en charge à temps partiel**

123 **Nombre de patients pris en charge à temps partiel**

124 **Nombre de patients exclusivement pris en charge à temps partiel**

	Modalités de prise en charge	Nombre de patients	Nombre de jours où le patient a eu cette prise en charge
125	NU : hospitalisation de nuit	<input type="text"/>	<input type="text"/>
126	JO : hospitalisation de jour	<input type="text"/>	<input type="text"/>
127	CA : accueil et soins en CATT	<input type="text"/>	<input type="text"/>
128	AJ : accueil et soins à temps partiel autres	<input type="text"/>	<input type="text"/>

● **Prise en charge à temps complet**

129 **Nombre de patients pris en charge à temps complet**

130 **Nombre de patients exclusivement pris en charge à temps complet**

131 **Nombre de patients exclusivement pris en charge en hospitalisation plein temps**

	Modalités de prise en charge	Nombre de patients	Nombre de jours où le patient a eu cette prise en charge
132	PT : hospitalisation plein temps en psychiatrie	<input type="text"/>	<input type="text"/>
133	PF : accueil familial thérapeutique	<input type="text"/>	<input type="text"/>
134	HD : hospitalisation à domicile	<input type="text"/>	<input type="text"/>
135	AP : accueil et soins à temps complet autres	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Annexe 2 : Taux de réponse²² – File active et Personnel

File active : Taux de réponse sur les 320 secteurs ayant renseigné l'enquête*

	Taux de réponse en %	
	patients	jours, séances ou actes
File active totale	100,0	
vus pour la 1ère fois	99,4	
vus une seule fois	98,1	
Ambulatoire	98,4	
exclusivement ambulatoire	97,2	
<i>Soins ou interventions :</i>		
au CMP ou en unité de consultation	96,6	96,6
à domicile	95,3	95,9
en institution substitutive au domicile	92,8	93,4
en unité d'hospitalisation somatique	94,7	95,0
en établissement médico-éducatif	91,3	92,8
en PMI	90,6	91,9
en milieu scolaire ou centre de formation	90,3	91,9
autre ambulatoire	93,1	95,3
Temps partiel	96,9	
exclusivement temps partiel	95,0	
<i>Accueil en :</i>		
hospitalisation de nuit	86,6	86,9
hospitalisation de jour	97,5	96,6
CATTP	94,1	93,4
autre temps partiel	89,1	89,7
Temps complet	94,1	
Exclusivement temps complet	89,4	
Exclusivement hospitalisation plein temps	89,7	
<i>Accueil en :</i>		
hospitalisation plein temps	90,0	89,7
accueil familial thérapeutique	87,8	87,5
hospitalisation à domicile	84,1	84,1
autre temps complet	87,5	86,3

* 316 secteurs ayant renseigné l'enquête en 2000 et 4 secteurs l'ayant renseigné en 1999.

²² Proportion de secteurs répondants aux différents items

Personnel médical en équivalent temps plein : taux de réponse sur 320 secteurs ayant renseigné l'enquête

	Taux de réponse
	en %
Psychiatres hospitaliers à temps plein	99,1
Psychiatres à temps partiel	98,1
Assistants (psychiatres)	94,4
Attachés (psychiatres)	95,3
Psychiatres contractuels	93,4
Praticiens adjoints contractuels (psychiatres)	92,8
Autres médecins non psychiatres	95,3
Internes en psychiatrie	97,2
FFI ou DIS en psychiatrie	94,4
Autres internes, résidents, FFI/DIS	94,4

Personnel non médical en équivalent temps plein : taux de réponse sur 320 secteurs ayant renseigné l'enquête

	Taux de réponse
	en %
Secrétaire médicale	99,1
Psychologue	99,1
Infirmier de secteur psychiatrique ou DE	98,8
Personnel d'encadrement infirmier	98,8
Masseur-kinésithérapeute	93,8
Psychomotricien	99,1
Orthophoniste	98,8
Ergothérapeute	93,1
Personnel d'encadrement socio-éducatif	93,8
Assistant de service social	98,8
Educateur	99,1
Moniteur éducateur	95,9
Animateur	93,4
Aide-soignant	94,1
Aide médico-psychologique	95,6
Agent des services hospitaliers	98,1
Autres personnels des services médicaux	94,4
Autres personnels non médicaux affectés au secteur	95,6

Annexe 3 : Définitions

Établissements de santé

- **Établissements de santé principalement spécialisés dans la lutte contre les maladies mentales**

Publics (**CHS**) ou privés (**HPP**), ces établissements sont habilités à soigner les personnes atteintes de troubles mentaux en hospitalisation (hospitalisation avec consentement, sur demande d'un tiers et hospitalisation d'office), en référence à la loi du 27 juin 1990. Chaque établissement de ce type est pôle de rattachement des secteurs de psychiatrie. La plupart des établissements privés de cette catégorie participent au service public hospitalier au sens de la loi du 31 juillet 1991.

L'intitulé de cette catégorie de centre hospitalier n'a pas de support législatif spécifique dans le cadre de la loi hospitalière. Ce sont des centres hospitaliers dont l'activité est exclusivement en psychiatrie (en règle très générale).

Le précédent intitulé « centre hospitalier spécialisé en psychiatrie » a été modifié par l'arrêté du 6 juin 1994 paru au B.O. 94/33 du ministère des Affaires sociales, de la santé et de la ville qui reclasse les CHS en CH.

Dans le présent rapport, les catégories CHS et HPP seront tout de même différenciées.

- **Centres hospitaliers (CH) et Centres hospitaliers régionaux (CHR)**

Le **centre hospitalier** est un établissement public et a pour missions principales : les admissions d'urgence, les examens de diagnostic, les hospitalisations de courte durée ou concernant des affections graves pendant leur phase aiguë, les accouchements et les traitements ambulatoires.

Le Centre hospitalier général (CHG), Centre hospitalier spécialisé (CHS), hôpital ont été reclassés dans cette catégorie d'établissement par l'arrêté du 6 juin 1994 suite à la loi 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière. Dans le présent rapport, le terme « centre hospitalier » n'inclura pas les CHS.

Sont dénommés « **centre hospitalier régional** », les centres hospitaliers qui ont une vocation régionale liée à leur haute spécialisation. Ils assurent, en outre, les soins à la population proche. S'ils ont passé une convention au titre de l'ordonnance 58-1373 du 30 décembre 1958 avec une université comportant une ou plusieurs unités de formation et de recherches médicales, pharmaceutiques ou odontologiques, ils sont alors dénommés « **centre hospitalier universitaire** ».

Les modes de prise en charge en psychiatrie

Les prises en charge ambulatoires

Le plus souvent, les malades sont vus dans le cadre de consultations en *Centre médico-psychologique (CMP)*. Les CMP sont des unités de coordination et d'accueil en milieu ouvert, organisant des actions de prévention, de diagnostic, de soins ambulatoires et d'interventions à domicile. Depuis la circulaire de 1990, le CMP est conçu comme le pivot du dispositif de soins du secteur, il a pour mission d'organiser et de coordonner toutes les actions extra hospitalières en articulation avec les unités d'hospitalisation.

Certains CMP sont aussi habilités à répondre à l'urgence psychiatrique. Ouverts 24 heures sur 24, ils disposent notamment d'une permanence téléphonique reliée à des organismes d'aide médicale urgente, et organisent l'accueil, l'orientation, et le cas échéant les soins d'urgence nécessaires. Il s'agit alors de *Centres d'accueil permanent (CAP)*.

Les CMP sont également chargés de coordonner *les visites à domicile* ou en institutions substitutives au domicile (structures médico-sociales...) effectuées par les équipes soignantes attachées aux secteurs. En psychiatrie infanto-juvénile, l'équipe du secteur est également amenée à intervenir en établissement médico-éducatif, en PMI, en milieu scolaire ou centre de formation.

Les soins ou interventions en unités d'hospitalisation somatique se développent également rapidement. Ceci s'explique à la fois par la croissance de l'activité des *urgences* ainsi que par le développement de la psychiatrie dite *de liaison*. Cette dernière forme d'activité est ainsi dénommée car elle correspond essentiellement aux consultations dans des services d'hospitalisation autres que psychiatriques et doit permettre une prise en charge globale de l'état de santé physique et psychique du patient.

D'autres formes de prise en charge ambulatoire peuvent exister, mais elles restent très marginales (démarches d'accompagnement...) et très diversement enregistrées dans les rapports de secteur.

Les prises en charge à temps partiel

En psychiatrie infanto-juvénile, on distingue essentiellement trois formes de prises en charge à temps partiel ; elles correspondent à trois types de structures différentes :

Les hospitalisations en hôpital de jour : des soins polyvalents et intensifs y sont prodigués durant la journée. Cette prise en charge peut se faire durant tout ou partie de la journée, au cours d'un ou de quelques jours par semaine. Les protocoles thérapeutiques sont individualisés et sont en principe révisés périodiquement pour éviter la chronicisation et préparer la réinsertion dans le milieu de vie.

Les prises en charge dans les Centres d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) : les CATTP ont pour objectif de maintenir ou favoriser une existence autonome par des actions de soutien et de thérapie de groupe. Ils se différencient a priori des structures précédentes sur plusieurs points :

- la venue en CATTP se fait de manière plus discontinuée ;
- dans leurs activités thérapeutiques et occupationnelles, ils se situent, en principe, en aval de l'hôpital de jour, s'adressant à des patients plus stabilisés sur le plan symptomatique et orientant plus largement leur activité vers la reconstruction de l'autonomie et la réadaptation sociale ;
- les équipes soignantes en général y sont en général plus réduites et moins médicalisées.

Selon les experts, malgré ces différences de principes, les modes d'utilisation des deux types de structures précités font qu'il est, en pratique, parfois difficile de distinguer des différences réelles dans la nature de leur activité. Ceci s'explique notamment par le fait que le CATTP est une formule plus souple et semble plus aisée à mettre en place que l'hôpital de jour. En particulier, il ne requiert pas d'enregistrement de sa capacité d'accueil à la carte sanitaire. Il n'impose donc pas d'autorisation préalable de création par les autorités sanitaires, ni de fermeture de lits en gage de la création de places d'hospitalisation à temps partiel, en application des règles de la planification hospitalière. Il mobilise moins de ressources que l'hôpital de jour.

L'hospitalisation en hôpital de nuit : elle permet une prise en charge thérapeutique en fin de journée et une surveillance médicale de nuit, et le cas échéant, en fin de semaine. Elle s'adresse à des patients qui ont acquis une certaine autonomie dans la journée mais ont besoin, sur une période donnée, d'une prise en charge la nuit et le week-end qui constituent des moments de particulière vulnérabilité et d'angoisse.

Les prises en charge à temps complet

Les hospitalisations à temps plein constituent le mode « traditionnel » de prise en charge des malades dans un hôpital. Celui-ci peut être un Centre hospitalier spécialisé (CHS), un Centre hospitalier général ou régional (CHG, CHR) ou un établissement privé participant au service public. Elles s'effectuent dans des lieux de soins où les patients sont placés sous surveillance 24 heures sur 24. L'hospitalisation à temps plein entraîne une coupure avec le milieu social et familial afin de prodiguer les soins intensifs nécessaires. Ses indications principales sont en principe réservées aux situations aiguës et aux malades les plus difficiles et les plus lourds.

L'Hospitalisation à domicile (HAD) : les services d'HAD en psychiatrie organisent des prises en charge thérapeutiques au domicile du patient, associées s'il y a lieu à des prestations d'entretien nécessitées par l'état de dépendance du patient. Il s'agit de soins réguliers, voire quotidiens. Ce mode d'hospitalisation a pour objectif de permettre au patient de redécouvrir les gestes de la vie quotidienne dans son cadre habituel et garantit la continuité des soins.

Les placements en accueil familial thérapeutique ont pour but de permettre le traitement de malades mentaux de tous âges, placés dans des familles d'accueil, pour lesquels le maintien ou le retour à leur domicile ou dans leur famille naturelle ne paraît pas souhaitable ou possible. Ils s'adressent à des patients pour qui une prise en charge sociale et affective est indispensable en complément du suivi thérapeutique.

Annexe 4 : Tableaux régionaux

Région :

Ile de France

Personnel médical (ETP moyen par secteur)

	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans	
	ETP moyen	
Psychiatres hospitaliers à temps plein	3,3	5,9
Psychiatres à temps partiel	1,8	3,3
Assistants (psychiatres)	0,9	1,6
Attachés (psychiatres)	1,5	2,6
Psychiatres contractuels	0,2	0,3
Praticiens adjoints contractuels (psychiatres)	0,1	0,2
Autres médecins non psychiatres	0,1	0,2
Internes en psychiatrie	0,5	1,0
FFI ou DIS en psychiatrie	0,2	0,4
Autres internes, résidents, FFI/DIS	0,1	0,1
Total médecins	7,9	14,0
Total internes	0,9	1,5
Total personnel médical	8,8	15,5

Personnel non médical (ETP moyen par secteur)

	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans	
	ETP moyen	
Secrétaire médicale	6,1	10,7
Psychologue	9,4	16,7
Infirmier de secteur psychiatrique ou DE	12,5	22,0
Personnel d'encadrement infirmier	2,3	4,1
Masseur-kinésithérapeute	0,0	0,1
Psychomotricien	3,2	5,7
Orthophoniste	4,6	8,1
Ergothérapeute	0,2	0,3
Personnel d'encadrement socio-éducatif	0,5	0,8
Assistant de service social	2,5	4,4
Educateur	4,8	8,4
Moniteur éducateur	0,2	0,3
Animateur	0,0	0,0
Aide-soignant	1,1	1,9
Aide médico-psychologique	0,1	0,1
Agent des services hospitaliers	2,8	4,9
Autres personnels des services médicaux	0,3	0,6
Autres personnels non médicaux affectés au sec	2,3	4,0
Total personnel non médical	52,8	93,2

Région :

Ile de France

Modalités de prise en charge en 2000

	Nombre moyen par secteur		Total régional	
	patients	jours, séances ou actes	patients	jours, séances ou actes
File active totale	1 493		76 128	
vus pour la 1ère fois	737		37 602	
vus une seule fois	235		11 995	
Ambulatoire	1 443		73 617	
exclusivement ambulatoire	1 248		63 655	
<i>Soins ou interventions :</i>				
au CMP ou en unité de consultation	1 462	16 858	74 560	859 743
à domicile	14	71	699	3 616
en institution substitutive au domicile	11	39	564	1 984
en unité d'hospitalisation somatique	63	201	3 210	10 267
en établissement médico-éducatif	14	29	696	1 482
en PMI	14	39	724	1 997
en milieu scolaire ou centre de formation	95	236	4 830	12 060
autre ambulatoire	132	719	6 708	36 667
Temps partiel	98		5 002	
exclusivement temps partiel	33		1 707	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation de nuit	1	31	52	1 584
hospitalisation de jour	27	2 640	1 396	134 633
CATTP	60	1 222	3 049	62 331
autre temps partiel	15	246	789	12 527
Temps complet	31		1 564	
Exclusivement temps complet	20		1 038	
Exclusivement hospitalisation plein temps	18		901	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation plein temps	22	1 523	1 144	77 698
accueil familial thérapeutique	4	999	211	50 966
hospitalisation à domicile	0	0	0	0
autre temps complet	5	76	237	3 873

Région :

Champagne-Ardenne

Personnel médical (ETP moyen par secteur)

	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans	
	ETP moyen	
Psychiatres hospitaliers à temps plein	2,9	6,5
Psychiatres à temps partiel	0,2	0,3
Assistants (psychiatres)	0,1	0,3
Attachés (psychiatres)	0,1	0,3
Psychiatres contractuels	0,3	0,6
Praticiens adjoints contractuels (psychiatres)	0,4	0,8
Autres médecins non psychiatres	0,1	0,3
Internes en psychiatrie	0,3	0,6
FFI ou DIS en psychiatrie	0,5	1,1
Autres internes, résidents, FFI/DIS	0,0	0,0
Total médecins	4,0	9,1
Total internes	0,8	1,7
Total personnel médical	4,8	10,8

Personnel non médical (ETP moyen par secteur)

	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans	
	ETP moyen	
Secrétaire médicale	3,0	6,8
Psychologue	5,3	12,0
Infirmier de secteur psychiatrique ou DE	16,7	37,9
Personnel d'encadrement infirmier	3,4	7,8
Masseur-kinésithérapeute	0,0	0,0
Psychomotricien	3,0	6,7
Orthophoniste	1,1	2,4
Ergothérapeute	0,1	0,3
Personnel d'encadrement socio-éducatif	0,2	0,5
Assistant de service social	0,3	0,7
Educateur	4,9	11,1
Moniteur éducateur	0,8	1,7
Animateur	0,0	0,0
Aide-soignant	0,9	2,0
Aide médico-psychologique	0,0	0,0
Agent des services hospitaliers	3,0	6,8
Autres personnels des services médicaux	0,7	1,6
Autres personnels non médicaux affectés au sec	1,0	2,2
Total personnel non médical	44,4	100,6

Région :

Champagne-Ardenne

Modalités de prise en charge en 2000

	Nombre moyen par secteur		Total régional	
	patients	jours, séances ou actes	patients	jours, séances ou actes
File active totale	1 173		9 385	
vus pour la 1ère fois	495		3 958	
vus une seule fois	273		2 187	
Ambulatoire	1 088		8 703	
exclusivement ambulatoire	911		7 287	
<i>Soins ou interventions :</i>				
au CMP ou en unité de consultation	932	9 182	7 457	73 457
à domicile	65	412	524	3 299
en institution substitutive au domicile	5	73	38	587
en unité d'hospitalisation somatique	116	320	932	2 560
en établissement médico-éducatif	11	48	88	384
en PMI	13	22	103	179
en milieu scolaire ou centre de formation	86	178	690	1 424
autre ambulatoire	73	252	581	2 019
Temps partiel	260		2 083	
exclusivement temps partiel	81		647	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation de nuit	0	0	0	0
hospitalisation de jour	61	5 418	486	43 345
CATTP	214	3 550	1 712	28 400
autre temps partiel	10	304	78	2 435
Temps complet	25		203	
Exclusivement temps complet	2		16	
Exclusivement hospitalisation plein temps	1		4	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation plein temps	9	89	68	714
accueil familial thérapeutique	1	202	11	1 612
hospitalisation à domicile	0	0	0	0
autre temps complet	16	76	124	609

Région :

Picardie

Personnel médical (ETP moyen par secteur)

	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans	
	ETP moyen	
Psychiatres hospitaliers à temps plein	2,5	4,9
Psychiatres à temps partiel	0,3	0,6
Assistants (psychiatres)	0,5	1,0
Attachés (psychiatres)	0,2	0,3
Psychiatres contractuels	0,6	1,2
Praticiens adjoints contractuels (psychiatres)	0,0	0,0
Autres médecins non psychiatres	0,1	0,2
Internes en psychiatrie	0,4	0,8
FFI ou DIS en psychiatrie	0,1	0,2
Autres internes, résidents, FFI/DIS	0,0	0,0
Total médecins	4,3	8,2
Total internes	0,5	1,0
Total personnel médical	4,8	9,2

Personnel non médical (ETP moyen par secteur)

	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans	
	ETP moyen	
Secrétaire médicale	6,7	12,9
Psychologue	8,1	15,6
Infirmier de secteur psychiatrique ou DE	24,4	47,0
Personnel d'encadrement infirmier	4,9	9,4
Masseur-kinésithérapeute	0,0	0,0
Psychomotricien	3,1	5,9
Orthophoniste	1,8	3,4
Ergothérapeute	0,0	0,0
Personnel d'encadrement socio-éducatif	0,3	0,6
Assistant de service social	1,7	3,3
Educateur	11,4	21,9
Moniteur éducateur	0,5	0,9
Animateur	0,2	0,3
Aide-soignant	3,8	7,3
Aide médico-psychologique	0,0	0,0
Agent des services hospitaliers	7,8	15,1
Autres personnels des services médicaux	0,4	0,8
Autres personnels non médicaux affectés au sec	3,1	6,1
Total personnel non médical	78,1	150,6

Région :

Picardie

Modalités de prise en charge en 2000

	Nombre moyen par secteur		Total régional	
	patients	jours, séances ou actes	patients	jours, séances ou actes
File active totale	1 087		10 866	
vus pour la 1ère fois	509		5 091	
vus une seule fois	179		1 790	
Ambulatoire	1 061		10 607	
exclusivement ambulatoire	979		9 788	
<i>Soins ou interventions :</i>				
au CMP ou en unité de consultation	984	8 484	9 843	84 839
à domicile	13	81	134	807
en institution substitutive au domicile	3	10	33	97
en unité d'hospitalisation somatique	42	117	423	1 170
en établissement médico-éducatif	11	42	108	420
en PMI	7	13	72	134
en milieu scolaire ou centre de formation	19	51	192	514
autre ambulatoire	138	678	1 385	6 777
Temps partiel	79		788	
exclusivement temps partiel	15		148	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation de nuit	9	365	91	3 646
hospitalisation de jour	41	5 074	414	50 735
CATTP	34	944	336	9 442
autre temps partiel	13	284	132	2 838
Temps complet	29		292	
Exclusivement temps complet	6		64	
Exclusivement hospitalisation plein temps	6		58	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation plein temps	18	1 573	183	15 727
accueil familial thérapeutique	9	1 500	88	14 997
hospitalisation à domicile	0	0	0	0
autre temps complet	14	75	138	749

Région : Haute-Normandie

Personnel médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Psychiatres hospitaliers à temps plein	3,0	6,1
Psychiatres à temps partiel	0,5	1,0
Assistants (psychiatres)	0,1	0,2
Attachés (psychiatres)	0,1	0,3
Psychiatres contractuels	0,0	0,0
Praticiens adjoints contractuels (psychiatres)	0,0	0,0
Autres médecins non psychiatres	0,2	0,5
Internes en psychiatrie	0,7	1,3
FFI ou DIS en psychiatrie	0,3	0,6
Autres internes, résidents, FFI/DIS	0,0	0,0
Total médecins	4,0	8,1
Total internes	0,9	1,9
Total personnel médical	4,9	9,9

Personnel non médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Secrétaire médicale	5,0	10,1
Psychologue	8,1	16,4
Infirmier de secteur psychiatrique ou DE	9,4	19,1
Personnel d'encadrement infirmier	2,2	4,5
Masseur-kinésithérapeute	0,0	0,0
Psychomotricien	2,8	5,7
Orthophoniste	2,8	5,7
Ergothérapeute	0,0	0,0
Personnel d'encadrement socio-éducatif	0,2	0,4
Assistant de service social	1,6	3,2
Educateur	6,7	13,6
Moniteur éducateur	0,3	0,7
Animateur	0,0	0,0
Aide-soignant	0,5	1,0
Aide médico-psychologique	0,0	0,0
Agent des services hospitaliers	1,5	3,0
Autres personnels des services médicaux	0,7	1,5
Autres personnels non médicaux affectés au secteur	0,9	1,8
Total personnel non médical	42,7	86,6

Région :

Haute-Normandie

Modalités de prise en charge en 2000

	Nombre moyen par secteur		Total régional	
	patients	jours, séances ou actes	patients	jours, séances ou actes
File active totale	1 233		12 332	
vus pour la 1ère fois	538		5 378	
vus une seule fois	169		1 692	
Ambulatoire	1 189		11 886	
exclusivement ambulatoire	1 132		11 316	
<i>Soins ou interventions :</i>				
au CMP ou en unité de consultation	1 079	13 397	10 787	133 966
à domicile	26	148	261	1 481
en institution substitutive au domicile	11	38	111	377
en unité d'hospitalisation somatique	53	199	529	1 989
en établissement médico-éducatif	23	43	228	426
en PMI	75	241	748	2 408
en milieu scolaire ou centre de formation	78	168	775	1 679
autre ambulatoire	168	457	1 681	4 569
Temps partiel	89		894	
exclusivement temps partiel	28		283	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation de nuit	0	0	0	0
hospitalisation de jour	42	3 861	423	38 608
CATTP	27	627	270	6 273
autre temps partiel	24	809	241	8 090
Temps complet	26		256	
Exclusivement temps complet	9		93	
Exclusivement hospitalisation plein temps	0		0	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation plein temps	7	47	71	466
accueil familial thérapeutique	14	3 825	144	38 245
hospitalisation à domicile	0	0	0	0
autre temps complet	8	31	84	312

Région :

Centre

Personnel médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Psychiatres hospitaliers à temps plein	3,0	6,3
Psychiatres à temps partiel	0,2	0,3
Assistants (psychiatres)	0,4	0,9
Attachés (psychiatres)	0,4	0,8
Psychiatres contractuels	0,1	0,2
Praticiens adjoints contractuels (psychiatres)	0,0	0,0
Autres médecins non psychiatres	0,2	0,4
Internes en psychiatrie	0,5	1,1
FFI ou DIS en psychiatrie	0,1	0,2
Autres internes, résidents, FFI/DIS	0,0	0,0
Total médecins	4,2	8,9
Total internes	0,6	1,3
Total personnel médical	4,8	10,2

Personnel non médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Secrétaire médicale	3,7	7,8
Psychologue	5,3	11,2
Infirmier de secteur psychiatrique ou DE	13,5	28,7
Personnel d'encadrement infirmier	2,8	6,1
Masseur-kinésithérapeute	0,0	0,0
Psychomotricien	2,5	5,3
Orthophoniste	1,8	3,8
Ergothérapeute	0,1	0,2
Personnel d'encadrement socio-éducatif	0,5	1,0
Assistant de service social	1,0	2,1
Educateur	6,1	13,0
Moniteur éducateur	1,3	2,8
Animateur	0,0	0,0
Aide-soignant	1,3	2,7
Aide médico-psychologique	0,4	0,7
Agent des services hospitaliers	3,4	7,3
Autres personnels des services médicaux	0,2	0,3
Autres personnels non médicaux affectés au secteur	0,6	1,2
Total personnel non médical	44,3	94,2

Région :

Centre

Modalités de prise en charge en 2000

	Nombre moyen par secteur		Total régional	
	patients	jours, séances ou actes	patients	jours, séances ou actes
File active totale	1 128		14 670	
vus pour la 1ère fois	524		6 816	
vus une seule fois	194		2 528	
Ambulatoire	1 059		13 773	
exclusivement ambulatoire	894		11 623	
<i>Soins ou interventions :</i>				
au CMP ou en unité de consultation	861	8 355	11 191	108 616
à domicile	12	43	154	555
en institution substitutive au domicile	5	23	66	298
en unité d'hospitalisation somatique	101	225	1 307	2 921
en établissement médico-éducatif	35	109	457	1 419
en PMI	19	124	247	1 615
en milieu scolaire ou centre de formation	74	154	968	1 998
autre ambulatoire	226	756	2 932	9 831
Temps partiel	199		2 582	
exclusivement temps partiel	31		400	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation de nuit	< 1	7	1	96
hospitalisation de jour	79	3 976	1 024	51 688
CATTP	134	2 662	1 738	34 607
autre temps partiel	13	192	165	2 493
Temps complet	35		453	
Exclusivement temps complet	1		8	
Exclusivement hospitalisation plein temps	0		6	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation plein temps	21	315	273	4 091
accueil familial thérapeutique	3	256	44	3 325
hospitalisation à domicile	0	0	0	0
autre temps complet	7	36	95	473

Région : Basse-Normandie

Personnel médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Psychiatres hospitaliers à temps plein	2,3	5,6
Psychiatres à temps partiel	0,4	0,9
Assistants (psychiatres)	0,2	0,5
Attachés (psychiatres)	0,0	0,0
Psychiatres contractuels	0,0	0,0
Praticiens adjoints contractuels (psychiatres)	0,0	0,1
Autres médecins non psychiatres	0,0	0,0
Internes en psychiatrie	0,1	0,3
FFI ou DIS en psychiatrie	0,1	0,3
Autres internes, résidents, FFI/DIS	0,0	0,0
Total médecins	3,0	7,2
Total internes	0,2	0,5
Total personnel médical	3,2	7,7

Personnel non médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Secrétaire médicale	3,3	7,9
Psychologue	6,0	14,5
Infirmier de secteur psychiatrique ou DE	14,0	33,9
Personnel d'encadrement infirmier	2,3	5,6
Masseur-kinésithérapeute	0,0	0,0
Psychomotricien	2,3	5,5
Orthophoniste	3,0	7,2
Ergothérapeute	0,1	0,2
Personnel d'encadrement socio-éducatif	0,3	0,8
Assistant de service social	0,8	2,0
Educateur	2,4	5,9
Moniteur éducateur	0,8	1,9
Animateur	0,0	0,0
Aide-soignant	1,2	2,9
Aide médico-psychologique	3,0	7,1
Agent des services hospitaliers	2,1	5,2
Autres personnels des services médicaux	0,5	1,3
Autres personnels non médicaux affectés au secteur	1,8	4,4
Total personnel non médical	44,0	106,3

Région :

Basse-Normandie

Modalités de prise en charge en 2000

	Nombre moyen par secteur		Total régional	
	patients	jours, séances ou actes	patients	jours, séances ou actes
File active totale	1 361		12 253	
vus pour la 1ère fois	586		5 277	
vus une seule fois	152		1 368	
Ambulatoire	1 328		11 949	
exclusivement ambulatoire	1 083		9 749	
<i>Soins ou interventions :</i>				
au CMP ou en unité de consultation	1 216	11 297	10 948	101 675
à domicile	28	141	256	1 270
en institution substitutive au domicile	3	7	23	60
en unité d'hospitalisation somatique	23	63	207	565
en établissement médico-éducatif	5	12	48	106
en PMI	8	23	71	210
en milieu scolaire ou centre de formation	137	982	1 236	8 834
autre ambulatoire	139	300	1 247	2 701
Temps partiel	134		1 209	
exclusivement temps partiel	12		110	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation de nuit	0	0	0	0
hospitalisation de jour	37	3 681	337	33 131
CATTP	76	1 722	683	15 502
autre temps partiel	1	27	12	242
Temps complet	14		123	
Exclusivement temps complet	1		10	
Exclusivement hospitalisation plein temps	1		10	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation plein temps	2	350	15	3 146
accueil familial thérapeutique	2	396	21	3 565
hospitalisation à domicile	0	0	0	0
autre temps complet	10	54	88	484

Région : Bourgogne

Personnel médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Psychiatres hospitaliers à temps plein	2,8	5,2
Psychiatres à temps partiel	0,1	0,3
Assistants (psychiatres)	0,1	0,3
Attachés (psychiatres)	0,3	0,6
Psychiatres contractuels	0,0	0,1
Praticiens adjoints contractuels (psychiatres)	0,0	0,0
Autres médecins non psychiatres	0,0	0,0
Internes en psychiatrie	0,4	0,9
FFI ou DIS en psychiatrie	0,0	0,0
Autres internes, résidents, FFI/DIS	0,1	0,3
Total médecins	3,4	6,4
Total internes	0,6	2,4
Total personnel médical	4,0	8,8

Personnel non médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Secrétaire médicale	2,8	5,0
Psychologue	5,4	9,7
Infirmier de secteur psychiatrique ou DE	12,4	22,3
Personnel d'encadrement infirmier	3,2	5,8
Masseur-kinésithérapeute	0,0	0,1
Psychomotricien	3,0	5,3
Orthophoniste	2,6	4,6
Ergothérapeute	0,1	0,1
Personnel d'encadrement socio-éducatif	0,0	0,0
Assistant de service social	0,8	1,4
Educateur	2,7	4,9
Moniteur éducateur	1,6	3,7
Animateur	0,6	1,4
Aide-soignant	3,3	6,7
Aide médico-psychologique	0,3	0,6
Agent des services hospitaliers	4,5	8,1
Autres personnels des services médicaux	0,0	0,0
Autres personnels non médicaux affectés au secteur	0,6	1,0
Total personnel non médical	43,7	148,9

Région :

Bourgogne

Modalités de prise en charge en 2000

	Nombre moyen par secteur		Total régional	
	patients	jours, séances ou actes	patients	jours, séances ou actes
File active totale	1 272		11 444	
vus pour la 1ère fois	619		5 567	
vus une seule fois	228		2 050	
Ambulatoire	1 215		10 932	
exclusivement ambulatoire	1 092		9 826	
<i>Soins ou interventions :</i>				
au CMP ou en unité de consultation	1 132	10 785	10 184	97 067
à domicile	39	188	353	1 690
en institution substitutive au domicile	10	37	86	337
en unité d'hospitalisation somatique	87	174	786	1 567
en établissement médico-éducatif	10	11	92	99
en PMI	3	28	29	252
en milieu scolaire ou centre de formation	47	115	425	1 031
autre ambulatoire	65	534	582	4 803
Temps partiel	106		956	
exclusivement temps partiel	15		134	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation de nuit	2	34	15	308
hospitalisation de jour	74	4 067	662	36 605
CATTP	57	1 224	515	11 013
autre temps partiel	1	9	11	80
Temps complet	38		339	
Exclusivement temps complet	4		38	
Exclusivement hospitalisation plein temps	2		21	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation plein temps	21	501	185	4 505
accueil familial thérapeutique	1	176	7	1 585
hospitalisation à domicile	0	0	0	0
autre temps complet	17	105	150	943

Région : Nord - Pas-de-Calais

Personnel médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Psychiatres hospitaliers à temps plein	3,4	5,9
Psychiatres à temps partiel	0,2	0,3
Assistants (psychiatres)	0,2	0,3
Attachés (psychiatres)	0,1	0,2
Psychiatres contractuels	0,1	0,2
Praticiens adjoints contractuels (psychiatres)	0,1	0,1
Autres médecins non psychiatres	0,2	0,3
Internes en psychiatrie	1,2	2,0
FFI ou DIS en psychiatrie	0,1	0,1
Autres internes, résidents, FFI/DIS	0,0	0,0
Total médecins	4,3	7,4
Total internes	1,2	2,1
Total personnel médical	5,5	9,4

Personnel non médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Secrétaire médicale	4,3	7,4
Psychologue	5,5	9,4
Infirmier de secteur psychiatrique ou DE	12,5	21,4
Personnel d'encadrement infirmier	1,9	3,2
Masseur-kinésithérapeute	0,1	0,1
Psychomotricien	4,6	7,9
Orthophoniste	2,8	4,8
Ergothérapeute	0,1	0,1
Personnel d'encadrement socio-éducatif	0,0	0,0
Assistant de service social	2,0	3,4
Educateur	3,4	5,9
Moniteur éducateur	0,2	0,4
Animateur	0,0	0,0
Aide-soignant	2,5	4,3
Aide médico-psychologique	1,8	3,1
Agent des services hospitaliers	1,9	3,3
Autres personnels des services médicaux	0,3	0,5
Autres personnels non médicaux affectés au secteur	0,8	1,5
Total personnel non médical	44,6	76,6

Région :

Nord - Pas-de-Calais

Modalités de prise en charge en 2000

	Nombre moyen par secteur		Total régional	
	patients	jours, séances ou actes	patients	jours, séances ou actes
File active totale	1 822		36 435	
vus pour la 1ère fois	935		18 696	
vus une seule fois	430		8 593	
Ambulatoire	1 759		35 175	
exclusivement ambulatoire	1 652		33 046	
<i>Soins ou interventions :</i>				
au CMP ou en unité de consultation	1 368	10 396	27 367	207 918
à domicile	65	331	1 296	6 618
en institution substitutive au domicile	15	75	291	1 492
en unité d'hospitalisation somatique	169	253	3 388	5 070
en établissement médico-éducatif	21	68	426	1 368
en PMI	143	436	2 852	8 722
en milieu scolaire ou centre de formation	113	235	2 251	4 706
autre ambulatoire	182	829	3 640	16 575
Temps partiel	135		2 695	
exclusivement temps partiel	57		1 130	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation de nuit	< 1	10	7	202
hospitalisation de jour	37	3 003	742	60 056
CATTP	78	1 005	1 552	20 090
autre temps partiel	26	238	522	4 759
Temps complet	36		725	
Exclusivement temps complet	5		100	
Exclusivement hospitalisation plein temps	3		66	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation plein temps	21	994	421	19 885
accueil familial thérapeutique	1	174	29	3 479
hospitalisation à domicile	2	139	40	2 772
autre temps complet	3	53	68	1 050

Région : Lorraine

Personnel médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Psychiatres hospitaliers à temps plein	2,8	6,0
Psychiatres à temps partiel	0,3	0,6
Assistants (psychiatres)	0,3	0,7
Attachés (psychiatres)	0,0	0,1
Psychiatres contractuels	0,2	0,4
Praticiens adjoints contractuels (psychiatres)	0,0	0,0
Autres médecins non psychiatres	0,0	0,0
Internes en psychiatrie	0,7	1,5
FFI ou DIS en psychiatrie	0,3	0,7
Autres internes, résidents, FFI/DIS	0,0	0,0
Total médecins	3,6	7,7
Total internes	1,0	2,2
Total personnel médical	4,6	9,9

Personnel non médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Secrétaire médicale	3,3	7,1
Psychologue	6,1	13,1
Infirmier de secteur psychiatrique ou DE	18,3	39,6
Personnel d'encadrement infirmier	3,4	7,3
Masseur-kinésithérapeute	0,0	0,0
Psychomotricien	2,2	4,8
Orthophoniste	2,0	4,2
Ergothérapeute	0,0	0,0
Personnel d'encadrement socio-éducatif	0,7	1,5
Assistant de service social	0,6	1,2
Educateur	6,1	13,2
Moniteur éducateur	0,9	2,0
Animateur	0,2	0,4
Aide-soignant	0,8	1,8
Aide médico-psychologique	0,2	0,5
Agent des services hospitaliers	1,7	3,7
Autres personnels des services médicaux	0,1	0,1
Autres personnels non médicaux affectés au secteur	0,9	2,0
Total personnel non médical	47,5	102,6

Région :

Lorraine

Modalités de prise en charge en 2000

	Nombre moyen par secteur		Total régional	
	patients	jours, séances ou actes	patients	jours, séances ou actes
File active totale	1 420		18 455	
vus pour la 1ère fois	707		9 189	
vus une seule fois	319		4 151	
Ambulatoire	1 385		18 000	
exclusivement ambulatoire	1 112		14 456	
<i>Soins ou interventions :</i>				
au CMP ou en unité de consultation	1 233	8 986	16 033	116 819
à domicile	62	707	808	9 185
en institution substitutive au domicile	13	62	167	805
en unité d'hospitalisation somatique	78	234	1 011	3 048
en établissement médico-éducatif	24	68	311	881
en PMI	75	95	974	1 230
en milieu scolaire ou centre de formation	79	206	1 033	2 678
autre ambulatoire	88	472	1 138	6 134
Temps partiel	196		2 551	
exclusivement temps partiel	21		269	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation de nuit	1	81	16	1 051
hospitalisation de jour	64	3 759	838	48 865
CATTP	136	1 998	1 773	25 976
autre temps partiel	3	29	34	380
Temps complet	33		435	
Exclusivement temps complet	7		97	
Exclusivement hospitalisation plein temps	6		80	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation plein temps	23	824	299	10 711
accueil familial thérapeutique	4	495	47	6 431
hospitalisation à domicile	0	0	0	0
autre temps complet	8	52	104	682

Région : **Alsace**

Personnel médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Psychiatres hospitaliers à temps plein	3,6	5,6
Psychiatres à temps partiel	0,2	0,3
Assistants (psychiatres)	0,6	0,9
Attachés (psychiatres)	0,6	1,0
Psychiatres contractuels	0,0	0,0
Praticiens adjoints contractuels (psychiatres)	0,1	0,2
Autres médecins non psychiatres	0,4	0,6
Internes en psychiatrie	0,9	1,3
FFI ou DIS en psychiatrie	0,1	0,2
Autres internes, résidents, FFI/DIS	0,0	0,0
Total médecins	5,5	8,5
Total internes	1,0	1,5
Total personnel médical	6,5	10,1

Personnel non médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Secrétaire médicale	3,2	5,0
Psychologue	5,8	9,0
Infirmier de secteur psychiatrique ou DE	14,6	22,6
Personnel d'encadrement infirmier	2,7	4,2
Masseur-kinésithérapeute	0,0	0,0
Psychomotricien	2,8	4,4
Orthophoniste	2,7	4,2
Ergothérapeute	0,0	0,0
Personnel d'encadrement socio-éducatif	0,3	0,4
Assistant de service social	0,9	1,4
Educateur	8,0	12,4
Moniteur éducateur	4,4	6,8
Animateur	0,0	0,0
Aide-soignant	5,8	8,9
Aide médico-psychologique	0,0	0,0
Agent des services hospitaliers	5,7	8,8
Autres personnels des services médicaux	0,4	0,7
Autres personnels non médicaux affectés au secteur	0,8	1,2
Total personnel non médical	58,0	89,8

Région :

Alsace

Modalités de prise en charge en 2000

	Nombre moyen par secteur		Total régional	
	patients	jours, séances ou actes	patients	jours, séances ou actes
File active totale	1 325		9 272	
vus pour la 1ère fois	637		4 456	
vus une seule fois	351		2 459	
Ambulatoire	1 279		8 954	
exclusivement ambulatoire	1 095		7 667	
<i>Soins ou interventions :</i>				
au CMP ou en unité de consultation	1 108	8 041	7 758	56 285
à domicile	50	275	347	1 928
en institution substitutive au domicile	14	42	96	296
en unité d'hospitalisation somatique	143	282	998	1 976
en établissement médico-éducatif	7	14	52	95
en PMI	23	30	163	210
en milieu scolaire ou centre de formation	103	196	723	1 370
autre ambulatoire	34	91	239	635
Temps partiel	207		1 450	
exclusivement temps partiel	35		243	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation de nuit	0	0	0	0
hospitalisation de jour	91	8 018	636	56 129
CATTP	124	2 116	866	14 813
autre temps partiel	5	122	35	853
Temps complet	30		212	
Exclusivement temps complet	8		54	
Exclusivement hospitalisation plein temps	6		45	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation plein temps	24	605	169	4 232
accueil familial thérapeutique	1	399	9	2 790
hospitalisation à domicile	0	0	0	0
autre temps complet	5	32	35	225

Région : Franche-Comté

Personnel médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Psychiatres hospitaliers à temps plein	3,4	7,0
Psychiatres à temps partiel	0,4	0,7
Assistants (psychiatres)	0,0	0,0
Attachés (psychiatres)	0,0	0,1
Psychiatres contractuels	0,4	0,8
Praticiens adjoints contractuels (psychiatres)	0,0	0,0
Autres médecins non psychiatres	0,1	0,2
Internes en psychiatrie	0,3	0,7
FFI ou DIS en psychiatrie	0,2	0,3
Autres internes, résidents, FFI/DIS	0,2	0,3
Total médecins	4,3	8,7
Total internes	0,7	1,4
Total personnel médical	4,9	10,1

Personnel non médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Secrétaire médicale	2,8	5,8
Psychologue	4,9	10,1
Infirmier de secteur psychiatrique ou DE	19,0	39,0
Personnel d'encadrement infirmier	3,2	6,5
Masseur-kinésithérapeute	0,0	0,0
Psychomotricien	2,3	4,7
Orthophoniste	1,4	2,9
Ergothérapeute	0,0	0,0
Personnel d'encadrement socio-éducatif	0,0	0,0
Assistant de service social	0,7	1,4
Educateur	3,6	7,5
Moniteur éducateur	0,3	0,7
Animateur	0,2	0,3
Aide-soignant	1,2	2,4
Aide médico-psychologique	0,6	1,3
Agent des services hospitaliers	4,0	8,2
Autres personnels des services médicaux	0,0	0,0
Autres personnels non médicaux affectés au secteur	0,6	1,3
Total personnel non médical	44,9	92,0

Région :

Franche-Comté

Modalités de prise en charge en 2000

	Nombre moyen par secteur		Total régional	
	patients	jours, séances ou actes	patients	jours, séances ou actes
File active totale	1 127		6 761	
vus pour la 1ère fois	576		3 454	
vus une seule fois	203		1 220	
Ambulatoire	1 099		6 596	
exclusivement ambulatoire	1 027		6 159	
<i>Soins ou interventions :</i>				
au CMP ou en unité de consultation	1 046	11 092	6 277	66 552
à domicile	30	175	182	1 051
en institution substitutive au domicile	2	3	10	20
en unité d'hospitalisation somatique	47	167	280	1 001
en établissement médico-éducatif	13	18	79	106
en PMI	0	0	1	1
en milieu scolaire ou centre de formation	16	20	97	119
autre ambulatoire	14	129	86	775
Temps partiel	84		506	
exclusivement temps partiel	10		62	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation de nuit	0	0	0	0
hospitalisation de jour	46	3 702	274	22 211
CATTP	46	664	275	3 982
autre temps partiel	3	33	17	199
Temps complet	31		183	
Exclusivement temps complet	7		41	
Exclusivement hospitalisation plein temps	5		30	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation plein temps	26	953	153	5 718
accueil familial thérapeutique	0	0	0	0
hospitalisation à domicile	0	0	0	0
autre temps complet	5	20	30	119

Région :

Pays de la Loire

Personnel médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Psychiatres hospitaliers à temps plein	2,7	5,3
Psychiatres à temps partiel	0,2	0,4
Assistants (psychiatres)	0,4	0,8
Attachés (psychiatres)	0,1	0,2
Psychiatres contractuels	0,1	0,3
Praticiens adjoints contractuels (psychiatres)	0,2	0,4
Autres médecins non psychiatres	0,1	0,2
Internes en psychiatrie	0,5	0,9
FFI ou DIS en psychiatrie	0,1	0,2
Autres internes, résidents, FFI/DIS	0,0	0,0
Total médecins	3,8	7,6
Total internes	0,6	1,2
Total personnel médical	4,4	8,8

Personnel non médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Secrétaire médicale	3,0	6,0
Psychologue	4,4	8,7
Infirmier de secteur psychiatrique ou DE	17,8	35,3
Personnel d'encadrement infirmier	2,7	5,3
Masseur-kinésithérapeute	0,0	0,0
Psychomotricien	2,6	5,1
Orthophoniste	2,0	4,1
Ergothérapeute	0,0	0,0
Personnel d'encadrement socio-éducatif	0,0	0,0
Assistant de service social	0,7	1,4
Educateur	4,0	8,0
Moniteur éducateur	0,2	0,4
Animateur	0,0	0,0
Aide-soignant	0,4	0,8
Aide médico-psychologique	0,0	0,0
Agent des services hospitaliers	3,1	6,1
Autres personnels des services médicaux	1,1	2,3
Autres personnels non médicaux affectés au secteur	0,9	1,7
Total personnel non médical	42,8	85,1

Région :

Pays de la Loire

Modalités de prise en charge en 2000

	Nombre moyen par secteur		Total régional	
	patients	jours, séances ou actes	patients	jours, séances ou actes
File active totale	1 182		20 091	
vus pour la 1ère fois	588		9 994	
vus une seule fois	248		4 210	
Ambulatoire	1 140		19 380	
exclusivement ambulatoire	989		16 816	
<i>Soins ou interventions :</i>				
au CMP ou en unité de consultation	1 034	8 370	17 570	142 296
à domicile	33	204	564	3 460
en institution substitutive au domicile	5	14	92	243
en unité d'hospitalisation somatique	92	212	1 558	3 599
en établissement médico-éducatif	11	18	188	310
en PMI	12	28	211	476
en milieu scolaire ou centre de formation	74	165	1 263	2 804
autre ambulatoire	177	709	3 011	12 050
Temps partiel	174		2 957	
exclusivement temps partiel	25		418	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation de nuit	3	86	57	1 463
hospitalisation de jour	96	4 134	1 627	70 275
CATTP	77	1 218	1 301	20 704
autre temps partiel	29	555	486	9 430
Temps complet	38		651	
Exclusivement temps complet	6		109	
Exclusivement hospitalisation plein temps	1		11	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation plein temps	24	709	409	12 059
accueil familial thérapeutique	3	239	46	4 069
hospitalisation à domicile	0	0	0	0
autre temps complet	13	84	229	1 425

Région : Bretagne

Personnel médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Psychiatres hospitaliers à temps plein	3,5	7,1
Psychiatres à temps partiel	0,4	0,9
Assistants (psychiatres)	0,0	0,0
Attachés (psychiatres)	0,1	0,2
Psychiatres contractuels	0,1	0,2
Praticiens adjoints contractuels (psychiatres)	0,1	0,1
Autres médecins non psychiatres	0,1	0,2
Internes en psychiatrie	0,8	1,6
FFI ou DIS en psychiatrie	0,0	0,0
Autres internes, résidents, FFI/DIS	0,0	0,0
Total médecins	4,3	8,8
Total internes	0,8	1,6
Total personnel médical	5,1	10,4

Personnel non médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Secrétaire médicale	3,5	7,2
Psychologue	5,8	11,9
Infirmier de secteur psychiatrique ou DE	22,8	46,8
Personnel d'encadrement infirmier	3,3	6,8
Masseur-kinésithérapeute	0,0	0,0
Psychomotricien	2,8	5,8
Orthophoniste	3,3	6,9
Ergothérapeute	0,1	0,2
Personnel d'encadrement socio-éducatif	0,1	0,1
Assistant de service social	0,7	1,5
Educateur	3,5	7,3
Moniteur éducateur	0,4	0,8
Animateur	0,0	0,0
Aide-soignant	1,2	2,4
Aide médico-psychologique	0,2	0,4
Agent des services hospitaliers	3,3	6,8
Autres personnels des services médicaux	0,0	0,0
Autres personnels non médicaux affectés au secteur	0,5	0,9
Total personnel non médical	51,6	105,7

Région :

Bretagne

Modalités de prise en charge en 2000

	Nombre moyen par secteur		Total régional	
	patients	jours, séances ou actes	patients	jours, séances ou actes
File active totale	1 295		19 425	
vus pour la 1ère fois	604		9 062	
vus une seule fois	246		3 685	
Ambulatoire	1 244		18 656	
exclusivement ambulatoire	1 101		16 516	
<i>Soins ou interventions :</i>				
au CMP ou en unité de consultation	1 172	11 052	17 577	165 785
à domicile	11	57	166	861
en institution substitutive au domicile	0	0	1	1
en unité d'hospitalisation somatique	53	175	795	2 621
en établissement médico-éducatif	9	377	134	5 650
en PMI	17	61	259	908
en milieu scolaire ou centre de formation	71	306	1 064	4 591
autre ambulatoire	194	488	2 915	7 313
Temps partiel	163		2 446	
exclusivement temps partiel	24		360	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation de nuit	4	59	57	879
hospitalisation de jour	76	5 859	1 134	87 891
CATTP	97	1 805	1 460	27 077
autre temps partiel	6	65	84	977
Temps complet	46		692	
Exclusivement temps complet	11		161	
Exclusivement hospitalisation plein temps	11		158	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation plein temps	31	1 078	471	16 169
accueil familial thérapeutique	1	280	20	4 200
hospitalisation à domicile	0	0	0	0
autre temps complet	14	83	209	1 242

Région : Poitou-Charentes

Personnel médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Psychiatres hospitaliers à temps plein	3,5	8,2
Psychiatres à temps partiel	0,1	0,2
Assistants (psychiatres)	0,1	0,3
Attachés (psychiatres)	0,1	0,1
Psychiatres contractuels	0,0	0,0
Praticiens adjoints contractuels (psychiatres)	0,0	0,0
Autres médecins non psychiatres	0,0	0,0
Internes en psychiatrie	0,7	1,6
FFI ou DIS en psychiatrie	0,0	0,0
Autres internes, résidents, FFI/DIS	0,1	0,3
Total médecins	3,7	8,8
Total internes	0,8	1,8
Total personnel médical	4,5	10,6

Personnel non médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Secrétaire médicale	3,9	9,2
Psychologue	5,4	12,7
Infirmier de secteur psychiatrique ou DE	24,5	57,3
Personnel d'encadrement infirmier	3,5	8,2
Masseur-kinésithérapeute	0,0	0,0
Psychomotricien	3,0	7,1
Orthophoniste	2,3	5,4
Ergothérapeute	0,0	0,0
Personnel d'encadrement socio-éducatif	0,2	0,4
Assistant de service social	1,5	3,5
Educateur	4,2	9,8
Moniteur éducateur	0,3	0,7
Animateur	0,0	0,0
Aide-soignant	1,1	2,5
Aide médico-psychologique	0,0	0,0
Agent des services hospitaliers	4,0	9,4
Autres personnels des services médicaux	0,2	0,5
Autres personnels non médicaux affectés au secteur	0,7	1,6
Total personnel non médical	54,8	128,3

Région :

Poitou-Charentes

Modalités de prise en charge en 2000

	Nombre moyen par secteur		Total régional	
	patients	jours, séances ou actes	patients	jours, séances ou actes
File active totale	1 347		12 121	
vus pour la 1ère fois	659		5 935	
vus une seule fois	305		2 741	
Ambulatoire	1 304		11 736	
exclusivement ambulatoire	1 123		10 106	
<i>Soins ou interventions :</i>				
au CMP ou en unité de consultation	1 190	9 039	10 707	81 354
à domicile	28	200	255	1 802
en institution substitutive au domicile	11	55	99	494
en unité d'hospitalisation somatique	70	146	632	1 315
en établissement médico-éducatif	12	80	110	717
en PMI	26	84	230	754
en milieu scolaire ou centre de formation	57	318	511	2 859
autre ambulatoire	271	1 930	2 439	17 366
Temps partiel	206		1 851	
exclusivement temps partiel	28		252	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation de nuit	7	91	65	818
hospitalisation de jour	111	6 487	997	58 386
CATTP	79	1 795	707	16 159
autre temps partiel	34	391	304	3 523
Temps complet	64		572	
Exclusivement temps complet	4		35	
Exclusivement hospitalisation plein temps	2		22	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation plein temps	61	1 391	547	12 520
accueil familial thérapeutique	3	710	23	6 393
hospitalisation à domicile	0	0	0	0
autre temps complet	< 1	4	4	40

Région : Aquitaine

Personnel médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Psychiatres hospitaliers à temps plein	3,1	7,4
Psychiatres à temps partiel	0,2	0,6
Assistants (psychiatres)	0,3	0,6
Attachés (psychiatres)	0,3	0,8
Psychiatres contractuels	0,0	0,0
Praticiens adjoints contractuels (psychiatres)	0,2	0,4
Autres médecins non psychiatres	0,3	0,6
Internes en psychiatrie	0,7	1,7
FFI ou DIS en psychiatrie	0,0	0,0
Autres internes, résidents, FFI/DIS	0,0	0,0
Total médecins	4,4	10,4
Total internes	0,7	1,7
Total personnel médical	5,1	12,2

Personnel non médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Secrétaire médicale	3,3	7,7
Psychologue	6,2	14,8
Infirmier de secteur psychiatrique ou DE	14,5	34,2
Personnel d'encadrement infirmier	2,4	5,7
Masseur-kinésithérapeute	0,1	0,2
Psychomotricien	3,5	8,3
Orthophoniste	2,5	5,9
Ergothérapeute	0,0	0,0
Personnel d'encadrement socio-éducatif	0,2	0,4
Assistant de service social	1,3	3,1
Educateur	4,6	10,8
Moniteur éducateur	1,3	3,0
Animateur	0,0	0,1
Aide-soignant	0,3	0,7
Aide médico-psychologique	0,1	0,3
Agent des services hospitaliers	3,0	7,0
Autres personnels des services médicaux	0,4	1,0
Autres personnels non médicaux affectés au secteur	1,2	2,8
Total personnel non médical	44,8	106,0

Région :

Aquitaine

Modalités de prise en charge en 2000

	Nombre moyen par secteur		Total régional	
	patients	jours, séances ou actes	patients	jours, séances ou actes
File active totale	1 128		18 044	
vus pour la 1ère fois	502		8 025	
vus une seule fois	159		2 542	
Ambulatoire	1 101		17 612	
exclusivement ambulatoire	988		15 805	
<i>Soins ou interventions :</i>				
au CMP ou en unité de consultation	1 043	10 812	16 684	172 989
à domicile	47	420	748	6 724
en institution substitutive au domicile	4	11	58	174
en unité d'hospitalisation somatique	48	106	767	1 696
en établissement médico-éducatif	6	12	94	198
en PMI	4	8	65	127
en milieu scolaire ou centre de formation	111	407	1 778	6 504
autre ambulatoire	149	627	2 380	10 027
Temps partiel	132		2 105	
exclusivement temps partiel	30		484	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation de nuit	< 1	38	5	602
hospitalisation de jour	54	5 414	870	86 629
CATTP	62	1 294	998	20 698
autre temps partiel	26	641	412	10 253
Temps complet	10		152	
Exclusivement temps complet	3		54	
Exclusivement hospitalisation plein temps	2		30	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation plein temps	5	289	74	4 622
accueil familial thérapeutique	4	466	57	7 460
hospitalisation à domicile	1	180	17	2 872
autre temps complet	0	0	0	0

Région : **Midi-Pyrénées**

Personnel médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Psychiatres hospitaliers à temps plein	3,2	6,4
Psychiatres à temps partiel	0,6	1,2
Assistants (psychiatres)	0,1	0,3
Attachés (psychiatres)	0,5	1,1
Psychiatres contractuels	1,3	2,7
Praticiens adjoints contractuels (psychiatres)	0,1	0,2
Autres médecins non psychiatres	0,2	0,4
Internes en psychiatrie	0,5	1,0
FFI ou DIS en psychiatrie	0,0	0,0
Autres internes, résidents, FFI/DIS	0,1	0,2
Total médecins	6,0	12,3
Total internes	0,6	1,2
Total personnel médical	6,6	13,5

Personnel non médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Secrétaire médicale	4,6	9,5
Psychologue	6,8	13,9
Infirmier de secteur psychiatrique ou DE	19,1	39,1
Personnel d'encadrement infirmier	3,1	6,4
Masseur-kinésithérapeute	0,1	0,1
Psychomotricien	4,4	9,0
Orthophoniste	3,7	7,6
Ergothérapeute	0,0	0,0
Personnel d'encadrement socio-éducatif	0,5	0,9
Assistant de service social	3,6	7,4
Educateur	14,3	29,2
Moniteur éducateur	0,5	1,0
Animateur	0,0	0,0
Aide-soignant	1,5	3,0
Aide médico-psychologique	0,2	0,3
Agent des services hospitaliers	5,6	11,5
Autres personnels des services médicaux	0,0	0,0
Autres personnels non médicaux affectés au secteur	2,5	5,2
Total personnel non médical	70,5	144,4

Région :

Midi-Pyrénées

Modalités de prise en charge en 2000

	Nombre moyen par secteur		Total régional	
	patients	jours, séances ou actes	patients	jours, séances ou actes
File active totale	1 634		19 609	
vus pour la 1ère fois	773		9 277	
vus une seule fois	324		3 891	
Ambulatoire	1 555		18 663	
exclusivement ambulatoire	1 241		14 895	
<i>Soins ou interventions :</i>				
au CMP ou en unité de consultation	1 357	15 731	16 283	188 773
à domicile	62	396	742	4 747
en institution substitutive au domicile	4	20	53	234
en unité d'hospitalisation somatique	109	315	1 310	3 779
en établissement médico-éducatif	31	85	372	1 014
en PMI	14	38	168	450
en milieu scolaire ou centre de formation	155	359	1 865	4 309
autre ambulatoire	304	2 363	3 652	28 356
Temps partiel	138		1 650	
exclusivement temps partiel	34		412	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation de nuit	2	42	22	502
hospitalisation de jour	73	6 512	876	78 149
CATTP	63	1 880	756	22 559
autre temps partiel	4	39	52	466
Temps complet	43		511	
Exclusivement temps complet	10		125	
Exclusivement hospitalisation plein temps	6		75	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation plein temps	34	1 702	408	20 418
accueil familial thérapeutique	3	564	41	6 767
hospitalisation à domicile	0	0	0	0
autre temps complet	8	44	100	532

Région : Limousin

Personnel médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Psychiatres hospitaliers à temps plein	3,3	9,0
Psychiatres à temps partiel	0,6	1,6
Assistants (psychiatres)	0,1	0,3
Attachés (psychiatres)	0,1	0,3
Psychiatres contractuels	0,1	0,2
Praticiens adjoints contractuels (psychiatres)	0,0	0,0
Autres médecins non psychiatres	0,1	0,1
Internes en psychiatrie	1,0	2,8
FFI ou DIS en psychiatrie	0,0	0,0
Autres internes, résidents, FFI/DIS	0,3	0,7
Total médecins	4,2	11,5
Total internes	1,3	3,5
Total personnel médical	5,4	15,0

Personnel non médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Secrétaire médicale	2,6	7,1
Psychologue	3,6	10,0
Infirmier de secteur psychiatrique ou DE	7,9	21,8
Personnel d'encadrement infirmier	2,2	6,1
Masseur-kinésithérapeute	0,1	0,3
Psychomotricien	2,4	6,6
Orthophoniste	1,1	3,0
Ergothérapeute	0,0	0,0
Personnel d'encadrement socio-éducatif	0,3	0,7
Assistant de service social	1,2	3,3
Educateur	3,6	9,9
Moniteur éducateur	1,2	3,4
Animateur	0,0	0,0
Aide-soignant	0,3	0,7
Aide médico-psychologique	0,0	0,0
Agent des services hospitaliers	2,9	7,9
Autres personnels des services médicaux	0,0	0,0
Autres personnels non médicaux affectés au secteur	0,1	0,3
Total personnel non médical	29,4	81,3

Région :

Limousin

Modalités de prise en charge en 2000

	Nombre moyen par secteur		Total régional	
	patients	jours, séances ou actes	patients	jours, séances ou actes
File active totale	1 127		4 508	
vus pour la 1ère fois	599		2 395	
vus une seule fois	285		1 138	
Ambulatoire	1 090		4 361	
exclusivement ambulatoire	985		3 938	
<i>Soins ou interventions :</i>				
au CMP ou en unité de consultation	969	7 570	3 876	30 281
à domicile	35	248	140	990
en institution substitutive au domicile	7	38	29	150
en unité d'hospitalisation somatique	160	353	638	1 413
en établissement médico-éducatif	5	8	21	31
en PMI	< 1	2	1	7
en milieu scolaire ou centre de formation	35	52	140	206
autre ambulatoire	133	326	533	1 304
Temps partiel	142		569	
exclusivement temps partiel	36		144	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation de nuit	0	0	0	0
hospitalisation de jour	61	3 402	242	13 608
CATTP	70	1 256	280	5 024
autre temps partiel	10	478	38	1 912
Temps complet	8		31	
Exclusivement temps complet	0		0	
Exclusivement hospitalisation plein temps	0		0	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation plein temps	8	195	31	778
accueil familial thérapeutique	1	116	3	465
hospitalisation à domicile	0	0	0	0
autre temps complet	0	0	0	0

Région : Rhône-Alpes

Personnel médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Psychiatres hospitaliers à temps plein	3,0	6,7
Psychiatres à temps partiel	1,1	2,4
Assistants (psychiatres)	0,5	0,7
Attachés (psychiatres)	0,6	0,9
Psychiatres contractuels	0,5	0,5
Praticiens adjoints contractuels (psychiatres)	0,0	0,0
Autres médecins non psychiatres	0,2	0,2
Internes en psychiatrie	0,8	1,4
FFI ou DIS en psychiatrie	0,2	0,2
Autres internes, résidents, FFI/DIS	0,2	0,3
Total médecins	5,9	11,3
Total internes	1,2	1,8
Total personnel médical	7,1	13,1

Personnel non médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Secrétaire médicale	3,7	8,5
Psychologue	6,3	14,7
Infirmier de secteur psychiatrique ou DE	14,1	32,1
Personnel d'encadrement infirmier	2,3	5,1
Masseur-kinésithérapeute	0,1	0,1
Psychomotricien	3,4	7,8
Orthophoniste	3,5	8,0
Ergothérapeute	0,1	0,1
Personnel d'encadrement socio-éducatif	0,2	0,2
Assistant de service social	2,4	5,2
Educateur	4,4	10,3
Moniteur éducateur	0,9	1,3
Animateur	0,2	0,2
Aide-soignant	0,9	1,1
Aide médico-psychologique	0,4	0,6
Agent des services hospitaliers	3,0	6,7
Autres personnels des services médicaux	1,2	1,5
Autres personnels non médicaux affectés au secteur	1,4	2,1
Total personnel non médical	48,5	105,8

Région :

Rhône-Alpes

Modalités de prise en charge en 2000

	Nombre moyen par secteur		Total régional	
	patients	jours, séances ou actes	patients	jours, séances ou actes
File active totale	1 479		51 769	
vus pour la 1ère fois	763		26 707	
vus une seule fois	281		9 850	
Ambulatoire	1 450		50 735	
exclusivement ambulatoire	1 359		47 552	
<i>Soins ou interventions :</i>				
au CMP ou en unité de consultation	1 378	12 805	48 242	448 173
à domicile	21	173	746	6 047
en institution substitutive au domicile	9	42	320	1 456
en unité d'hospitalisation somatique	65	173	2 271	6 062
en établissement médico-éducatif	37	158	1 304	5 521
en PMI	16	37	550	1 297
en milieu scolaire ou centre de formation	120	431	4 207	15 098
autre ambulatoire	142	719	4 955	25 175
Temps partiel	102		3 579	
exclusivement temps partiel	19		661	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation de nuit	2	14	54	507
hospitalisation de jour	39	3 119	1 366	109 167
CATTP	60	1 540	2 087	53 905
autre temps partiel	16	367	576	12 838
Temps complet	22		776	
Exclusivement temps complet	5		186	
Exclusivement hospitalisation plein temps	6		226	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation plein temps	18	875	616	30 615
accueil familial thérapeutique	1	76	30	2 669
hospitalisation à domicile	0	0	0	0
autre temps complet	4	49	141	1 699

Région : Auvergne

Personnel médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Psychiatres hospitaliers à temps plein	2,0	5,3
Psychiatres à temps partiel	0,0	0,0
Assistants (psychiatres)	0,3	0,7
Attachés (psychiatres)	0,5	1,3
Psychiatres contractuels	0,2	0,5
Praticiens adjoints contractuels (psychiatres)	0,0	0,0
Autres médecins non psychiatres	0,5	1,4
Internes en psychiatrie	0,9	2,4
FFI ou DIS en psychiatrie	0,0	0,0
Autres internes, résidents, FFI/DIS	0,0	0,0
Total médecins	3,4	9,2
Total internes	0,9	2,4
Total personnel médical	4,3	11,6

Personnel non médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Secrétaire médicale	2,3	6,2
Psychologue	4,1	11,1
Infirmier de secteur psychiatrique ou DE	15,0	40,7
Personnel d'encadrement infirmier	2,8	7,6
Masseur-kinésithérapeute	0,3	0,9
Psychomotricien	1,8	4,9
Orthophoniste	1,3	3,5
Ergothérapeute	0,1	0,3
Personnel d'encadrement socio-éducatif	0,3	0,7
Assistant de service social	1,2	3,4
Educateur	6,8	18,4
Moniteur éducateur	0,7	1,8
Animateur	0,0	0,0
Aide-soignant	1,8	4,8
Aide médico-psychologique	0,3	0,7
Agent des services hospitaliers	3,4	9,2
Autres personnels des services médicaux	0,4	1,2
Autres personnels non médicaux affectés au secteur	0,5	1,3
Total personnel non médical	42,9	116,7

Région :

Auvergne

Modalités de prise en charge en 2000

	Nombre moyen par secteur		Total régional	
	patients	jours, séances ou actes	patients	jours, séances ou actes
File active totale	1 151		9 549	
vus pour la 1ère fois	593		4 745	
vus une seule fois	251		2 009	
Ambulatoire	1 163		9 300	
exclusivement ambulatoire	1 039		8 311	
<i>Soins ou interventions :</i>				
au CMP ou en unité de consultation	1 133	9 350	9 061	74 803
à domicile	48	193	385	1 543
en institution substitutive au domicile	10	36	81	288
en unité d'hospitalisation somatique	18	41	140	327
en établissement médico-éducatif	14	51	115	407
en PMI	8	12	66	92
en milieu scolaire ou centre de formation	70	251	559	2 005
autre ambulatoire	101	470	811	3 762
Temps partiel	119		950	
exclusivement temps partiel	12		92	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation de nuit	2	31	14	245
hospitalisation de jour	73	4 397	586	35 179
CATTP	44	742	350	5 935
autre temps partiel	14	166	111	1 329
Temps complet	50		401	
Exclusivement temps complet	17		136	
Exclusivement hospitalisation plein temps	13		105	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation plein temps	38	1 945	304	15 560
accueil familial thérapeutique	5	880	42	7 041
hospitalisation à domicile	0	0	0	0
autre temps complet	8	127	67	1 018

Région : Languedoc-Roussillon

Personnel médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Psychiatres hospitaliers à temps plein	2,9	6,3
Psychiatres à temps partiel	0,2	0,5
Assistants (psychiatres)	0,1	0,3
Attachés (psychiatres)	0,5	1,2
Psychiatres contractuels	0,3	0,6
Praticiens adjoints contractuels (psychiatres)	0,1	0,2
Autres médecins non psychiatres	0,1	0,3
Internes en psychiatrie	0,6	1,3
FFI ou DIS en psychiatrie	0,1	0,2
Autres internes, résidents, FFI/DIS	0,0	0,0
Total médecins	4,3	9,4
Total internes	0,7	1,4
Total personnel médical	5,0	10,9

Personnel non médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Secrétaire médicale	2,5	5,5
Psychologue	4,9	10,6
Infirmier de secteur psychiatrique ou DE	12,8	27,8
Personnel d'encadrement infirmier	1,9	4,2
Masseur-kinésithérapeute	0,1	0,1
Psychomotricien	2,0	4,4
Orthophoniste	1,3	2,8
Ergothérapeute	0,0	0,0
Personnel d'encadrement socio-éducatif	0,5	1,1
Assistant de service social	2,0	4,3
Educateur	6,7	14,6
Moniteur éducateur	1,3	2,8
Animateur	0,1	0,2
Aide-soignant	0,9	1,9
Aide médico-psychologique	0,0	0,0
Agent des services hospitaliers	3,5	7,5
Autres personnels des services médicaux	0,5	1,0
Autres personnels non médicaux affectés au secteur	1,0	2,1
Total personnel non médical	41,9	91,1

Région :

Languedoc-Roussillon

Modalités de prise en charge en 2000

	Nombre moyen par secteur		Total régional	
	patients	jours, séances ou actes	patients	jours, séances ou actes
File active totale	1 268		15 217	
vus pour la 1ère fois	645		7 744	
vus une seule fois	268		3 220	
Ambulatoire	1 224		14 685	
exclusivement ambulatoire	870		10 436	
<i>Soins ou interventions :</i>				
au CMP ou en unité de consultation	827	4 536	9 922	54 434
à domicile	20	160	239	1 925
en institution substitutive au domicile	3	14	32	170
en unité d'hospitalisation somatique	193	374	2 317	4 486
en établissement médico-éducatif	11	17	127	207
en PMI	5	7	54	85
en milieu scolaire ou centre de formation	98	134	1 170	1 607
autre ambulatoire	196	687	2 348	8 241
Temps partiel	102		1 224	
exclusivement temps partiel	28		338	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation de nuit	< 1	3	3	41
hospitalisation de jour	77	5 382	926	64 581
CATTP	14	172	170	2 067
autre temps partiel	12	255	138	3 060
Temps complet	39		462	
Exclusivement temps complet	12		143	
Exclusivement hospitalisation plein temps	3		31	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation plein temps	9	219	103	2 624
accueil familial thérapeutique	2	227	28	2 727
hospitalisation à domicile	15	2 373	177	28 474
autre temps complet	8	40	101	480

Région : Provence Alpes Côte d'Azur

Personnel médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Psychiatres hospitaliers à temps plein	3,0	6,3
Psychiatres à temps partiel	0,6	1,2
Assistants (psychiatres)	0,3	0,6
Attachés (psychiatres)	0,2	0,5
Psychiatres contractuels	0,1	0,2
Praticiens adjoints contractuels (psychiatres)	0,0	0,0
Autres médecins non psychiatres	0,0	0,1
Internes en psychiatrie	0,7	1,5
FFI ou DIS en psychiatrie	0,2	0,5
Autres internes, résidents, FFI/DIS	0,0	0,0
Total médecins	4,3	9,0
Total internes	0,9	2,0
Total personnel médical	5,2	10,9

Personnel non médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Secrétaire médicale	3,2	6,6
Psychologue	5,7	11,9
Infirmier de secteur psychiatrique ou DE	15,4	32,3
Personnel d'encadrement infirmier	2,2	4,6
Masseur-kinésithérapeute	0,0	0,1
Psychomotricien	2,1	4,4
Orthophoniste	2,2	4,7
Ergothérapeute	0,0	0,0
Personnel d'encadrement socio-éducatif	0,4	0,8
Assistant de service social	2,3	4,9
Educateur	4,4	9,2
Moniteur éducateur	0,7	1,4
Animateur	0,0	0,0
Aide-soignant	0,9	1,9
Aide médico-psychologique	0,1	0,2
Agent des services hospitaliers	3,5	7,3
Autres personnels des services médicaux	0,8	1,7
Autres personnels non médicaux affectés au secteur	0,6	1,3
Total personnel non médical	44,5	93,3

Région :

Provence Alpes Côte d'Azur

Modalités de prise en charge en 2000

	Nombre moyen par secteur		Total régional	
	patients	jours, séances ou actes	patients	jours, séances ou actes
File active totale	1 330		30 579	
vus pour la 1ère fois	752		17 288	
vus une seule fois	332		7 638	
Ambulatoire	1 301		29 917	
exclusivement ambulatoire	1 189		27 338	
<i>Soins ou interventions :</i>				
au CMP ou en unité de consultation	1 214	10 864	27 927	249 867
à domicile	16	89	359	2 058
en institution substitutive au domicile	7	13	169	296
en unité d'hospitalisation somatique	62	137	1 416	3 148
en établissement médico-éducatif	19	62	433	1 433
en PMI	20	60	454	1 381
en milieu scolaire ou centre de formation	116	283	2 672	6 507
autre ambulatoire	155	701	3 555	16 116
Temps partiel	80		1 832	
exclusivement temps partiel	16		364	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation de nuit	< 1	9	4	204
hospitalisation de jour	56	3 657	1 293	84 112
CATTP	17	484	382	11 137
autre temps partiel	8	122	182	2 811
Temps complet	39		898	
Exclusivement temps complet	10		221	
Exclusivement hospitalisation plein temps	5		123	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation plein temps	21	800	475	18 392
accueil familial thérapeutique	3	235	70	5 395
hospitalisation à domicile	11	1 882	249	43 275
autre temps complet	12	58	269	1 333

Région : Corse

Personnel médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Psychiatres hospitaliers à temps plein	4,5	7,5
Psychiatres à temps partiel	0,0	0,0
Assistants (psychiatres)	0,0	0,0
Attachés (psychiatres)	0,0	0,0
Psychiatres contractuels	0,0	0,0
Praticiens adjoints contractuels (psychiatres)	0,0	0,0
Autres médecins non psychiatres	0,5	1,7
Internes en psychiatrie	0,0	0,0
FFI ou DIS en psychiatrie	0,0	0,0
Autres internes, résidents, FFI/DIS	0,0	0,0
Total médecins	5,0	9,2
Total internes	0,0	0,0
Total personnel médical	5,0	9,2

Personnel non médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Secrétaire médicale	2,0	3,4
Psychologue	4,5	7,5
Infirmier de secteur psychiatrique ou DE	33,6	56,3
Personnel d'encadrement infirmier	5,0	8,4
Masseur-kinésithérapeute	0,0	0,0
Psychomotricien	2,8	4,7
Orthophoniste	0,0	0,0
Ergothérapeute	0,0	0,0
Personnel d'encadrement socio-éducatif	0,0	0,0
Assistant de service social	1,1	3,8
Educateur	5,8	9,7
Moniteur éducateur	0,5	1,7
Animateur	0,0	0,0
Aide-soignant	3,4	11,4
Aide médico-psychologique	0,0	0,0
Agent des services hospitaliers	1,0	1,7
Autres personnels des services médicaux	0,0	0,0
Autres personnels non médicaux affectés au secteur	2,0	6,7
Total personnel non médical	61,7	115,2

Région :

Corse

Modalités de prise en charge en 2000

	Nombre moyen par secteur		Total régional	
	patients	jours, séances ou actes	patients	jours, séances ou actes
File active totale	1 190		2 380	
vus pour la 1ère fois	672		1 343	
vus une seule fois	281		561	
Ambulatoire	1 182		2 364	
exclusivement ambulatoire	500		999	
<i>Soins ou interventions :</i>				
au CMP ou en unité de consultation	999	13 864	1 997	27 727
à domicile	66	531	132	1 062
en institution substitutive au domicile	4	11	7	21
en unité d'hospitalisation somatique	164	254	327	507
en établissement médico-éducatif	31	111	61	221
en PMI	96	497	191	993
en milieu scolaire ou centre de formation	215	1 056	430	2 112
autre ambulatoire	387	3 728	774	7 455
Temps partiel	220		439	
exclusivement temps partiel	74		147	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation de nuit	7	234	13	467
hospitalisation de jour	73	2 029	146	4 058
CATTP	175	2 414	350	4 827
autre temps partiel	0	0	0	0
Temps complet	67		134	
Exclusivement temps complet	0		0	
Exclusivement hospitalisation plein temps	0		0	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation plein temps	32	161	64	321
accueil familial thérapeutique	35	5 918	70	11 837
hospitalisation à domicile	0	0	0	0
autre temps complet	0	0	0	0

Région : Antilles-Guyane

Personnel médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Psychiatres hospitaliers à temps plein	3,2	6,0
Psychiatres à temps partiel	0,0	0,0
Assistants (psychiatres)	0,0	0,0
Attachés (psychiatres)	0,0	0,0
Psychiatres contractuels	0,0	0,1
Praticiens adjoints contractuels (psychiatres)	0,0	0,0
Autres médecins non psychiatres	0,2	0,3
Internes en psychiatrie	0,3	0,6
FFI ou DIS en psychiatrie	0,0	0,0
Autres internes, résidents, FFI/DIS	0,2	0,3
Total médecins	3,4	6,4
Total internes	0,5	1,0
Total personnel médical	3,9	7,4

Personnel non médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Secrétaire médicale	2,5	4,8
Psychologue	3,7	7,0
Infirmier de secteur psychiatrique ou DE	12,0	22,9
Personnel d'encadrement infirmier	2,3	4,3
Masseur-kinésithérapeute	0,0	0,0
Psychomotricien	1,9	3,7
Orthophoniste	2,0	3,8
Ergothérapeute	0,2	0,3
Personnel d'encadrement socio-éducatif	0,2	0,3
Assistant de service social	0,8	1,6
Educateur	3,1	5,8
Moniteur éducateur	0,7	1,3
Animateur	0,0	0,0
Aide-soignant	1,2	2,2
Aide médico-psychologique	0,2	0,3
Agent des services hospitaliers	3,8	7,2
Autres personnels des services médicaux	0,0	0,0
Autres personnels non médicaux affectés au secteur	0,6	1,2
Total personnel non médical	34,9	66,6

Région :

Antilles-Guyane

Modalités de prise en charge en 2000

	Nombre moyen par secteur		Total régional	
	patients	jours, séances ou actes	patients	jours, séances ou actes
File active totale	1 099		6 592	
vus pour la 1ère fois	487		2 919	
vus une seule fois	310		1 861	
Ambulatoire	1 017		6 100	
exclusivement ambulatoire	988		5 928	
<i>Soins ou interventions :</i>				
au CMP ou en unité de consultation	919	5 153	5 514	30 918
à domicile	58	266	346	1 598
en institution substitutive au domicile	1	1	5	7
en unité d'hospitalisation somatique	56	155	337	927
en établissement médico-éducatif	9	11	51	63
en PMI	1	1	4	6
en milieu scolaire ou centre de formation	53	77	317	459
autre ambulatoire	169	1 537	1 014	9 220
Temps partiel	31		186	
exclusivement temps partiel	8		48	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation de nuit	0	0	0	0
hospitalisation de jour	13	1 368	77	8 208
CATTP	5	319	31	1 912
autre temps partiel	13	222	76	1 334
Temps complet	15		92	
Exclusivement temps complet	1		8	
Exclusivement hospitalisation plein temps	1		8	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation plein temps	7	229	40	1 371
accueil familial thérapeutique	< 1	35	2	208
hospitalisation à domicile	0	0	0	0
autre temps complet	8	47	50	283

Région : Réunion

Personnel médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Psychiatres hospitaliers à temps plein	3,4	6,7
Psychiatres à temps partiel	0,0	0,0
Assistants (psychiatres)	0,4	0,8
Attachés (psychiatres)	0,0	0,0
Psychiatres contractuels	0,0	0,0
Praticiens adjoints contractuels (psychiatres)	0,0	0,0
Autres médecins non psychiatres	0,4	0,8
Internes en psychiatrie	0,2	0,4
FFI ou DIS en psychiatrie	0,0	0,0
Autres internes, résidents, FFI/DIS	0,4	0,8
Total médecins	4,2	8,2
Total internes	0,6	1,2
Total personnel médical	4,8	9,4

Personnel non médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Secrétaire médicale	2,3	4,5
Psychologue	3,0	5,8
Infirmier de secteur psychiatrique ou DE	14,2	27,8
Personnel d'encadrement infirmier	1,4	2,7
Masseur-kinésithérapeute	0,0	0,0
Psychomotricien	1,6	3,2
Orthophoniste	0,5	1,0
Ergothérapeute	0,0	0,0
Personnel d'encadrement socio-éducatif	0,2	0,4
Assistant de service social	1,0	1,9
Educateur	4,4	8,6
Moniteur éducateur	0,2	0,4
Animateur	0,0	0,0
Aide-soignant	0,8	1,6
Aide médico-psychologique	0,2	0,4
Agent des services hospitaliers	0,4	0,8
Autres personnels des services médicaux	0,0	0,0
Autres personnels non médicaux affectés au secteur	1,1	2,2
Total personnel non médical	31,2	61,1

Région :

Réunion

Modalités de prise en charge en 2000

	Nombre moyen par secteur		Total régional	
	patients	jours, séances ou actes	patients	jours, séances ou actes
File active totale	886		4 432	
vus pour la 1ère fois	506		2 529	
vus une seule fois	257		1 285	
Ambulatoire	866		4 331	
exclusivement ambulatoire	737		3 686	
<i>Soins ou interventions :</i>				
au CMP ou en unité de consultation	678	3 681	3 389	18 403
à domicile	41	122	205	610
en institution substitutive au domicile	1	2	7	9
en unité d'hospitalisation somatique	72	108	359	542
en établissement médico-éducatif	7	12	36	62
en PMI	38	75	189	373
en milieu scolaire ou centre de formation	64	143	322	713
autre ambulatoire	41	339	206	1 697
Temps partiel	119		596	
exclusivement temps partiel	6		28	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation de nuit	< 1	17	2	86
hospitalisation de jour	66	3 424	331	17 121
CATTP	36	756	180	3 780
autre temps partiel	17	388	85	1 938
Temps complet	19		94	
Exclusivement temps complet	14		68	
Exclusivement hospitalisation plein temps	14		68	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation plein temps	17	416	85	2 079
accueil familial thérapeutique	2	361	9	1 805
hospitalisation à domicile	0	0	0	0
autre temps complet	3	29	17	143

Région : France entière

Personnel médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Psychiatres hospitaliers à temps plein	3,1	6,2
Psychiatres à temps partiel	0,6	1,3
Assistants (psychiatres)	0,4	0,7
Attachés (psychiatres)	0,5	0,9
Psychiatres contractuels	0,2	0,4
Praticiens adjoints contractuels (psychiatres)	0,1	0,1
Autres médecins non psychiatres	0,1	0,3
Internes en psychiatrie	0,6	1,2
FFI ou DIS en psychiatrie	0,1	0,3
Autres internes, résidents, FFI/DIS	0,1	0,1
Total médecins	5,0	9,9
Total internes	0,8	1,6
Total personnel médical	5,8	11,5

Personnel non médical (ETP moyen par secteur)

	ETP moyen	Taux pour 100000 habitants âgés de moins de 20 ans
Secrétaire médicale	3,9	8,0
Psychologue	6,3	12,8
Infirmier de secteur psychiatrique ou DE	15,3	31,1
Personnel d'encadrement infirmier	2,6	5,3
Masseur-kinésithérapeute	0,0	0,1
Psychomotricien	2,9	6,0
Orthophoniste	2,8	5,6
Ergothérapeute	0,1	0,1
Personnel d'encadrement socio-éducatif	0,3	0,5
Assistant de service social	1,7	3,4
Educateur	5,2	10,7
Moniteur éducateur	0,7	1,4
Animateur	0,1	0,1
Aide-soignant	1,3	2,6
Aide médico-psychologique	0,3	0,7
Agent des services hospitaliers	3,2	6,5
Autres personnels des services médicaux	0,4	0,8
Autres personnels non médicaux affectés au secteur	1,3	2,5
Total personnel non médical	48,4	99,8

Région :

France entière

Modalités de prise en charge en 2000

	Nombre moyen par secteur		Total national	
	patients	jours, séances ou actes	patients	jours, séances ou actes
File active totale	1 351		432 317	
vus pour la 1ère fois	667		213 447	
vus une seule fois	264		84 664	
Ambulatoire	1 306		418 032	
exclusivement ambulatoire	1 147		366 898	
<i>Soins ou interventions :</i>				
au CMP ou en unité de consultation	1 191	11 227	381 153	3 592 739
à domicile	31	203	10 040	64 927
en institution substitutive au domicile	8	31	2 437	9 896
en unité d'hospitalisation somatique	81	195	25 938	62 555
en établissement médico-éducatif	18	71	5 632	22 620
en PMI	26	75	8 426	23 907
en milieu scolaire ou centre de formation	92	269	29 518	86 187
autre ambulatoire	153	749	48 813	239 568
Temps partiel	128		41 099	
exclusivement temps partiel	28		8 882	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation de nuit	1	40	478	12 701
hospitalisation de jour	55	4 042	17 704	1 293 369
CATTP	68	1 338	21 821	428 214
autre temps partiel	14	265	4 580	84 767
Temps complet	32		10 251	
Exclusivement temps complet	9		2 805	
Exclusivement hospitalisation plein temps	6		2 078	
<i>Accueil en :</i>				
hospitalisation plein temps	21	889	6 608	284 420
accueil familial thérapeutique	3	588	1 052	188 031
hospitalisation à domicile	2	242	483	77 393
autre temps complet	7	55	2 340	17 714

Index des tableaux, graphiques et cartes

<i>Tableau 1 : Structure par âge de la file active.....</i>	<i>8</i>
<i>Tableau 2 : Comparaison de la file active et de la population générale – Structure par âge des moins de 20 ans</i>	<i>8</i>
<i>Graphique 1 : Évolution 1991-2000 de la file active et ses trois grandes modalités de prise en charge en base 100 en 1991.....</i>	<i>9</i>
<i>Graphique 2 : Évolution 1991-2000 des modalités de prise en charge ambulatoire en base 100 en 1991.....</i>	<i>11</i>
<i>Graphique 3 : Évolution 1991-2000 des modalités de prise en charge à temps partiel en nombre de patients...</i>	<i>12</i>
<i>Tableau 3 : Évolution 1986-2000 de l'hospitalisation à temps plein dans les secteurs de psychiatrie infanto-juvénile.....</i>	<i>13</i>
<i>Graphique 4 : Évolution 1986-2000 de l'hospitalisation à temps plein dans les secteurs de psychiatrie infanto-juvénile.....</i>	<i>14</i>
<i>Tableau 4 : Modalités de prise en charge en 2000.....</i>	<i>16</i>
<i>Tableau 5 : Évolution 1991-2000 des modalités de prise en charge.....</i>	<i>17</i>
<i>Tableau 6 : Nombre de centres médico-psychologiques et de secteurs en disposant.....</i>	<i>18</i>
<i>Tableau 7 : Ouverture des centres médico-psychologiques.....</i>	<i>18</i>
<i>Tableau 8 : Pourcentage de secteurs de psychiatrie infanto-juvénile disposant des différentes structures de soins - Évolution 1991-2000.....</i>	<i>19</i>
<i>Graphique 5 : Évolution 1991-2000 de la proportion de secteurs disposant des principales structures de prise en charge.....</i>	<i>19</i>
<i>Tableau 9 : Nombre d'hôpitaux de jour et de secteurs en disposant.....</i>	<i>21</i>
<i>Tableau 10 : Hôpitaux de jour et CATTP.....</i>	<i>21</i>
<i>Graphique 6 : Évolution 1986-2000 du nombre de CATTP et d'hôpitaux de jour.....</i>	<i>22</i>
<i>Tableau 11 : Évolution 1986-2000 des capacités d'hospitalisation des secteurs de psychiatrie infanto-juvénile</i>	<i>23</i>
<i>Graphique 7 : Évolution des capacités d'hospitalisation temps plein dans les secteurs rattachés à des CHS.....</i>	<i>24</i>
<i>Graphique 8 : Évolution des capacités d'hospitalisation temps plein dans les secteurs rattachés à des CH-CHR.....</i>	<i>24</i>
<i>Graphique 9 : Évolution des capacités d'hospitalisation temps plein dans les secteurs rattachés à des HPP.....</i>	<i>25</i>
<i>Tableau 12 : Lits d'hospitalisation temps plein et accueil familial thérapeutique.....</i>	<i>26</i>
<i>Carte 1 : Capacités de prise en charge à temps complet des secteurs de psychiatrie infanto-juvénile.....</i>	<i>27</i>
<i>Tableau 13 : Personnel médical (ETP moyen par secteur).....</i>	<i>28</i>
<i>Tableau 14 : Répartition du personnel non médical pour les secteurs disposant de lits d'hospitalisation temps plein.....</i>	<i>29</i>
<i>Tableau 15 : Répartition du personnel non médical pour les secteurs ne disposant pas de lits d'hospitalisation temps plein.....</i>	<i>29</i>
<i>Graphique 10 : Évolution 1986-2000 du personnel et de la file active des secteurs de psychiatrie infanto-juvénile.....</i>	<i>30</i>
<i>Tableau 16 : Répartition par sexe du personnel médical des secteurs de psychiatrie infanto-juvénile.....</i>	<i>31</i>
<i>Tableau 17 : Répartition par sexe du personnel non médical des secteurs de psychiatrie infanto-juvénile.....</i>	<i>31</i>
<i>Tableau 18 : Délai minimum d'attente pour une première demande de soin (hors urgence).....</i>	<i>33</i>
<i>Tableau 19 : Informations demandées lors d'une première prise de rendez-vous.....</i>	<i>33</i>
<i>Tableau 20 : Moyen de contact utilisé lorsqu'un patient ne se présente pas à une consultation.....</i>	<i>33</i>
<i>Tableau 21 : Réponses à l'urgence.....</i>	<i>34</i>
<i>Tableau 22 : Conventions passées selon la catégorie d'établissement.....</i>	<i>39</i>
<i>Tableau 23 : Fréquence des interventions dans la communauté.....</i>	<i>41</i>
<i>Carte 2 : Taux de recours par région.....</i>	<i>43</i>
<i>Carte 3 : Densité de personnels médicaux et non médicaux.....</i>	<i>47</i>